

COMPTE RENDU IN EXTENSO
4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
19 ET 20 DECEMBRE 2019
(1ERE JOURNÉE)
(MANDATURE 2018-2021)





QUARTA SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2019
4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
RIUNIONE DI I 19 e 20 DICEMBRE DI U 2019
REUNION DES 19 ET 20 DECEMBRE 2019

S O M M A I R E
Journée du 19 DECEMBRE 2019

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

- Question n° 2019/E4/119 - Attractivité de la destination Corse**, posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » **11**
- Question n° 2019/E4/117 - Sauvegarde et développement de la châtaigneraie corse**, posée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » **16**
- Question n° 2019/E4/113 - Gestion des déchets**, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe « Per l'Avvene » **20**
- Question n° 2019/E4/114 -Barrage de Figari**, posée par Mme Julie GUISEPPI, au nom du groupe « Corsica Libera ». **27**
- Question n° 2019/E4/111 - Déploiement du très haut débit en Corse**, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » **31**
- Question n° 2019/E4/115 - Point d'étape sur l'enseignement de la langue corse**, posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa ». **34**

ET

Question n° 2019/E4/118 - Prucessu di scrizione di a lingua corsa à u Diploma di Cumpetenze in Lingue, posée par Mme Paola MOSCA, au nom du groupe « Femu a Corsica » **35**

Question n° 2019/E4/120 - Politique sur le handicap en Corse, posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » **40**

Allocution du Président de l'Assemblée de Corse **44**

Allocution du Président du Conseil Exécutif de Corse **46**

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n° 413 : Mette l'etica è u rispettu di a deuntulugia à u core di l'azzione è di e pratiche di a Cullettività di Corsica : un esigenza cunforma à l'attesa di i cittadini, di l'eletti è di l'agenti

Rapport n° 413 : Placer l'éthique et le respect de la déontologie au cœur de l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse : une exigence conforme à l'attente des citoyens, des élus et des fonctionnaires.

Présentation du rapport du Conseil exécutif **49**

DISCUSSION GENERALE **55**

AMENDEMENTS **55**

VOTE du rapport **65**

SUCIALE - SALUTE / SOCIAL – SANTE

Raportu n° 395 : Cunvinzioni di rimborsu di l'atti medicali trà a Cascia primaria d'assicuranza malatia è a Cullittività di Corsica

Rapport n° 395 : Convention de remboursement des actes médicaux entre les Caisses Primaires d'Assurance Maladie et la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	66
VOTE du rapport	66

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n^u 390 : Cunvenzione di finanziamentu in quantu à l'assestu di u crucivia trà a RT 10 è a Stretta comunale di U Suale nantu à a cumuna di Sorbu È Ocagnanu

Rapport n^o 390 : Convention de financement relative à l'aménagement du carrefour RT 10 - Chemin communal de Suale sur la commune de Sorbu È Ocagnanu

Présentation du rapport du Conseil exécutif	67
VOTE du rapport	68

Raportu n^u 394 : Cunvinzioni di finanziamentu rilativa à l'assestu di una traversa di San Gavinu di Carbini - Anziana RD 268

Rapport n^o 394 : Convention de financement relative à l'aménagement en traverse de San Gavinu di Carbini - Ancienne RD 268

Présentation du rapport du Conseil exécutif	68
DISCUSSION GENERALE	69
VOTE du rapport	71

Raportu n^u 407 : Mudifica di u muntante di l'operazione « Sparinata di a crucivia di a Gravona »

Rapport n^o 407 : Modification du montant de l'opération « Dénivellement du carrefour de la Gravona »

Présentation du rapport du Conseil exécutif	71
VOTE du rapport	73

Raportu n° 391 : Cumplementu à a pulitica tariffaria di e rete di trasporti di a Cullettività di Corsica - Serviziu marittimu di Vignola/Ghjirulatu

Rapport n° 391 : Complément à la politique tarifaire des réseaux de transports de la Collectivité de Corse - Desserte maritime de Vignola/Ghjirulatu

Présentation du rapport du Conseil exécutif 73

VOTE du rapport 74

Raportu n° 401 : Trasporti sculari - Rinnuvillamentu di i cunvinzioni di diligazioni di trasportu sculari in Pumonti è mudifica di u Rigulamentu Tarritoriali di i Trasporti Sculari

Rapport n° 401 : Transports scolaires - Renouvellement des conventions de délégation de transport scolaire dans le Pumonti et modification du règlement territorial des transports scolaires

Présentation du rapport du Conseil exécutif 75

VOTE du rapport 76

Raportu n° 421 : Mudifica n° 5 à a cunvenzione di spluttazione di i servizii è gestione di a reta ferruviariu di a cullettività di Corsica.

Rapport n° 421 Avenant n° 5 à la convention d'exploitation de services et de gestion du réseau ferroviaire de la Collectivité de Corse.

Présentation du rapport du Conseil exécutif 76

DISCUSSION GENERALE 77

VOTE du rapport 82

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Dichjarazione d'urgenza climatica è ecologica

Déclaration d'urgence climatique et écologique

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse 82

AMENDEMENTS	84
DISCUSSION GENERALE	85
VOTE du rapport	107

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

**Raportu n° 389 : Mudificazioni di i tarifficazioni chè sò appiigati da a rigia di
« A Casa di Roccapina »**

**Rapport n° 389 : Modification des tarifications applicables par la régie d' « A
Casa di Roccapina »**

Présentation du rapport du Conseil exécutif	108
VOTE du rapport	109

**Raportu n° 392 : Attribuzioni di una garanzia d'imprestitu di 50 % à a
« Société Française des Habitations Economiques » pà a custruzzioni
di 36 alloghji situati à u Finuseddu in Aiacciu**

**Rapport n° 392 : Attribution d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à la
« Société Française des Habitations Economiques » pour la construction de
36 logements situés Lieu-dit Finuseddu à Aiacciu**

Présentation du rapport du Conseil exécutif	110
DISCUSSION GENERALE	111
VOTE du rapport	112

**Raportu n° 422 : Attribuzione di una garanzia d'imprestitu à l'Offiziu
Publicu di l'Abitatu per l'acquistu in VEFA di 30 Alloghji in Furiani**

**Rapport n° 422 : Attribution d'une garantie d'emprunt à l'Office Public de
l'Habitat CC pour l'acquisition en VEFA de 30 logements à Furiani**

Présentation du rapport du Conseil exécutif	112
VOTE du rapport	114

Raportu n^u 420 : Riaccunziamentu di linee d'imprestu garantiti pè l'anzianu cunsigliu dipartimentale di u Pumonte

Rapport n° 420 : Réaménagement de lignes de prêts garantis par l'ex. Conseil Départemental de la Corse-du-Sud

Présentation du rapport du Conseil exécutif 114

VOTE du rapport 115

Raportu n^u 423 : Riaccunziamentu di linee d'imprestu garantiti pè l'anzianu cunsigliu dipartimentale di u Cismonte

Rapport n° 423 : Réaménagement de lignes de prêts garantis par l'ex. Conseil Départemental de la Haute-Corse.

Présentation du rapport du Conseil exécutif 115

VOTE du rapport 116

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n^u 409 : Erusioni di u liturali : difinizioni di l'urientazioni maiò è metudulugia par l'elaborazioni di una strategia tarritorialia Corsa di gistioni intigrata di u tracciatu di costa

Rapport n° 409 : Erosion du littoral : définition des grandes orientations et méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie territoriale corse de gestion intégrée du trait de Côte

Présentation du rapport du Conseil exécutif 117

DISCUSSION GENERALE 120

AMENDEMENTS 131

VOTE du rapport 136

Raportu n^u 398 : Tariffi di i laboratorii d'analisi Cismonte è Pumonti di a Cullittività di Corsica pà u 2020

Rapport n° 398 : Tarifs des laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonti de la Collectivité de Corse pour 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	136
VOTE du rapport	137

Raportu n^u 406 : Laburatorii d’analisi Cismonte è Pumonti di a Cullettività Territoriale di Corsica - Aiutu à l’allevu in Corsica - Partecipazione aiutu à l’analisi in quantu à a salute animale 2020

Rapport n^o 406 : Laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonti de la Collectivité de Corse - Aide à l'élevage en Corse - Participation aide aux analyses en santé animale 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	137
DISCUSSION GENERALE	138
VOTE du rapport	139

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n^u 387 : Aiutu eccezziunale à i prugetti di sughjorni immersivi per i sculari di e filiere bislingue è classiche di u 2ndu gradu, 2019-2020

Rapport n^o 387 : Aide exceptionnelle à des projets de séjours en immersion linguistique, à destination des élèves de filière bilingue et non bilingue du second degré, pour l’année scolaire 2019-2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	139
VOTE du rapport	140

Raportu n^u 393 : Aiutu eccezziunale relative à l’apertura di i siti immersivi è à u duppiamentu di scole bislingue di u primu gradu, per 2019-2020

Rapport n^o 393 : Dotation d’équipement exceptionnelle relative à l’ouverture des sites immersifs et aux dédoublements de classes bilingues dans le premier degré, pour l’année scolaire 2019-2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	141
DISCUSSION GENERALE	142

VOTE du rapport**143****ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT**

Raportu n^u 400 : Realizazione di i « Studii, splurà preliminari è acquisti fundiarii » in u scopu di realizà un cacciarena chì priservi i pesci à l'inghjò di a presa d'acqua di Golu

Rapport n^o 400 : Réalisation des « Etudes, reconnaissances préliminaires et acquisitions foncières » en vue de la réalisation d'un dessableur ichtyocompatible à l'aval de la prise d'eau du Golu

Présentation du rapport du Conseil exécutif **144**

DISCUSSION GENERALE **145**

VOTE du rapport **149**

SVILUPPU ECONOMICU/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu n^u 416 : Quatru di referenza pè u sviluppu di l'Ecunomia Suciata è Sulidaria (ESS) in Corsica

Rapport n^o 416 : Cadre de référence pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif **149**

DISCUSSION GENERALE **157**

AMENDEMENTS **160**

VOTE du rapport **160**

Raportu n^u 417 : Struturazioni è accumpagnamentu di a filiera di u Trasportu Stradali di Viaghjadori

Rapport n^o 417 : Structuration et accompagnement de la filière du Transport Routier de Voyageurs (TRV)

Présentation du rapport du Conseil exécutif	161
DISCUSSION GENERALE	165
VOTE du rapport	175

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 45.**QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES****Le Président TALAMONI**

Je vous demande de bien vouloir regagner vos sièges afin que nous puissions profiter des quelques minutes qu'il reste de débat télévisé.

Ce retard est assez discourtois, bien sûr à l'égard de ceux qui étaient présents, mais ce n'est pas le plus grave, mais à l'égard de nos amis de la presse et notamment France 3 Corse et ViaStella, qui ne sont pas en mesure de retransmettre ce débat et qui ont pourtant mis en place tout leur dispositif habituel.

Donc, je vous appelle à plus de rigueur à partir de l'année prochaine, puisque nous sommes en fin d'année, j'espère que ça ne sera pas un vœu pieu. Et, encore une fois, je suppose que si nos amis de la télévision avaient été informés de l'heure de commencement de cette séance, ils n'auraient pas mis en place le dispositif lourd qu'implique la retransmission de nos débats qui deviennent non seulement retardataires, mais hypothétiques.

Donc, je vous demande de bien vouloir regagner vos places et nous allons commencer cette série de questions orales avec la première question :

* **Question orale n° 2019/E4/119** posée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Attractivité de la destination Corse.**

Cher collègue, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Mme la Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

Je souhaiterais vous alerter aujourd'hui sur la diminution de la fréquentation touristique en Corse. En effet, une baisse de 7 % par rapport à

2018 a été annoncée dernièrement par l'INSEE dans une enquête réalisée avec la collaboration de l'Agence du tourisme de la Corse.

Notre territoire, fort de son patrimoine, de ses paysages emblématiques et de son identité propre, affichait une progression constante de la fréquentation depuis plusieurs années, sûrement due aussi au contexte international et les inquiétudes qui pouvaient naître à l'égard de certaines destinations méditerranéennes.

Pour autant, c'est un constat malheureux pour notre île lorsque l'on connaît la place qu'occupe le tourisme dans l'activité économique insulaire avec les emplois directs et indirects que cela génère.

Cela doit forcément s'inscrire dans une démarche de valorisation de ce secteur souvent jugé avec démagogie et excès. Nous savons que certains, contrairement aux propos récents du Président de l'OEC sur France 3 ViaStella que je salue, utilisent la notion de « surfréquentation » de sites touristiques identifiés pour combattre le tourisme.

C'est pour toutes ces raisons que nous devons passer d'un tourisme subi à un tourisme durable et maîtrisé, pour la bonne santé des entreprises insulaires et l'accueil de nos visiteurs comme pour l'acceptation sociale de la population.

A Bonifacio par exemple, nous avons fait le pari de l'extension de la saison estivale et aujourd'hui nous pouvons affirmer que l'activité touristique débute au mois d'avril pour se terminer à la Toussaint. Si la cité que j'ai l'honneur d'administrer depuis douze ans bénéficie d'atouts patrimoniaux et environnementaux considérables, je suis persuadé que ce chemin existe pour la Corse, mais seulement si l'action est guidée par une réelle volonté politique.

Je suis convaincu que vous avez cette volonté politique Mme la Présidente. Vous avez d'ailleurs élaboré une feuille de route de haute qualité que nous avons soutenue lors de sa présentation en avril 2018. Mais malheureusement, au-delà des grands principes, je ne suis pas certain que votre vision moderne et durable du tourisme soit consensuelle au sein des membres de la majorité. Et ce plan d'actions ambitieux, raisonné et bénéfique pour la Corse ne s'opérera que si tout le monde œuvre dans le même sens.

Mme la Présidente, après ce constat amer et à l'aune d'une prochaine saison touristique, je vous demande quelles mesures comptez-vous prendre pour inverser la tendance et inscrire la Corse dans un modèle de développement résolument tourné vers un tourisme durable ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue, la réponse du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Merci, M. le Conseiller pour votre question, elle me fournit tout d'abord l'occasion de réaffirmer le cap écotouristique vers lequel nous souhaitons que notre île s'engage, sachant que ne fonctionnant pas en économie administrée, il revient aussi aux opérateurs privés de s'inscrire dans cette perspective.

Vous l'avez rappelé, et je vous en remercie, notre feuille de route fondée sur la transition écologique et numérique du tourisme est pleinement partagée au sein de cet hémicycle et au-delà. Elle est aussi totalement d'actualité dans la perspective du « Green Deal » proposé par la nouvelle Présidente de la Commission européenne, Madame Van der Leyen.

Le positionnement stratégique d'île verte de Méditerranée est une condition essentielle de différenciation de la destination, face à des concurrents plus industrialisés, mieux armés dans la compétition, au pouvoir de négociation plus grand sur l'ensemble de la chaîne touristique.

Notre développement touristique n'est donc clairement pas une course à la quantité de touristes mais à la mise en œuvre d'un tourisme maîtrisé, socialement acceptable, soutenable pour notre environnement et porteur de valeur ajoutée pour notre économie. Sur ce dernier plan d'ailleurs, ce qui compte en tourisme, ce n'est pas tant le nombre de touristes, mais la dépense par tête et le revenu net généré par la fréquentation.

Alors oui, M. le Conseiller, au regard de cette exigence d'excellence environnementale et de différenciation compétitive, nous devons reconnaître que certains sites sont à saturation en pointe estivale et cela questionne la capacité de charge de la ressource. Cela justifie pleinement qu'avec mon collègue et ami, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, nous y portions une extrême attention à commencer par en mesurer, c'est la première étape, les données objectives de flux et d'impact. Et, c'est le sens du travail réalisé par l'Office de l'Environnement avec l'ATC et l'Université actuellement pour les zones de montagne.

Alors, faut-il pour autant, comme on a pu l'entendre cet été, stigmatiser ceux qui viennent chez nous en vacances en les « considérant » comme des prédateurs ? Evidemment non, pour deux raisons essentielles : d'abord en pointe de saison, le nombre de touristes est à peine supérieur au nombre de résidents pour une population effective sur le territoire au mois d'août d'environ 700 000 habitants ; c'est à nous d'organiser les plans de gestion, c'est la deuxième raison, des sites et des flux et nous nous y employons.

Un des enjeux, que vous partagez certainement, consiste donc en un meilleur équilibre des flux dans le temps, mais aussi dans l'espace, ce qui suppose la valorisation et la mise en tourisme des richesses patrimoniales partout présentes dans l'île. Et, vous savez combien je m'y attache en œuvrant et mobilisant des financements sur des biens et des parcours patrimoniaux dont la mise en tourisme par des partenariats public/privé me paraît la seule voie de nature à leur redonner vie et fonction.

Enfin, vous m'alertez M. le Conseiller territorial, comme d'autres acteurs depuis le mois de septembre sur la baisse du tourisme en 2018.

A ce propos, le chiffre que vous citez, produit par l'ATC et l'INSEE, de moins 7 %, ne représente pas la baisse du tourisme de la Corse, il ne représente que la baisse de fréquentation des hébergements professionnels marchands. La baisse de fréquentation sur la base des statistiques « passagers » est de l'ordre de moins 3 % environ par rapport à 2018 qui, je le rappelle, avait été une année exceptionnelle. J'en déduis donc que les touristes dorment ailleurs qu'en hôtel, campings, résidences de tourisme et gîtes, et précisément les seules offres Airbnb et Homeways, qui sont les leaders du marché, affichent, cette année, un taux de croissance à 2 chiffres.

Ceci étant dit, oui, la fréquentation marque un ralentissement et cela m'inquiète autant que vous.

Car s'il y a indiscutablement des causes conjoncturelles à cette baisse, les gilets jaunes, la canicule, etc., ce tassement démontre en creux le manque de résilience de notre économie touristique face à des chocs exogènes.

Elle révèle en particulier un problème structurel concernant l'ensemble de notre offre.

Je voudrais l'illustrer par l'exemple suivant : notre île reste, dans tous les sondages et les études produites cette année, dans le peloton de tête des destinations préférées des consommateurs. Pour autant, la transformation du désir en achat de séjours ne se fait pas sur un marché éminemment concurrentiel et très volatile.

Et c'est sur la nature de ce problème que nous devons travailler et que nous travaillons avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment dans le cadre du Conseil stratégique du tourisme mis en place sous la présidence du Président du Conseil exécutif.

Alors, la conjoncture économique à venir n'est pas favorable, le dimensionnement des transports est à la baisse, des lignes ferment, les compagnies doivent intégrer des coûts supplémentaires, certains événements qui lançaient la saison disparaissent et enfin notre destination reste paradoxalement chère alors que l'offre est pléthorique.

La commission promotion de l'ATC a proposé, il y a quelques jours, un certain nombre d'actions ciblées notamment sur les marchés étrangers et a sollicité des moyens supplémentaires pour porter l'image de la destination. Elle prépare également avec les chambres de commerce et l'Office des Transports un plan d'action spécifique destiné à stimuler l'offre de transport sur la Corse.

Pour conclure, la transition ambitieuse telle que décidée au sein de cette Assemblée en mars 2018, ne s'opérera que si tout le monde joue dans le même sens. Il est crucial aujourd'hui que le tourisme insulaire, plutôt familial, plutôt indépendant, atomisé, s'adapte et joue collectif au regard de la pression concurrentielle et de la volatilité de la demande.

Je souhaite vous rassurer. L'ATC assurera pleinement son rôle d'opérateur territorial public en charge de la coordination des acteurs et de la promotion de la destination.

Reste que les batailles dans le monde du tourisme, M. le Conseiller, doivent se livrer sur les marchés extérieurs tous ensemble et non pas les uns contre les autres sur notre territoire.

Je vous remercie de votre écoute.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Je vais donner la parole à Julien PAOLINI pour sa question :

* **Question orale n° 2019/E4/117** posée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe Femu a Corsica : **sauvegarde et développement de la châtaigneraie.**

Je rappelle que l'on pose une question en deux minutes et demi et que l'on y répond en trois minutes et demi, c'est notre règlement. Vous avez la parole, M. PAOLINI.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, ma question concerne en effet le châtaignier, un arbre emblématique en Corse, à la fois une richesse écologique, patrimoniale, mais également une source de préoccupation en raison notamment de son importance pour de nombreuses filières agricoles : la farine bien entendu, mais également les miels, l'apiculture, l'élevage porcin, pour ne citer que ces filières.

Sa longue durée de vie, un châtaignier c'est entre 500 et 1 500 ans de durée de vie, un fort ancrage dans l'imaginaire collectif donne le sentiment que finalement il va rester, dans le paysage insulaire, de manière immuable.

Pourtant aujourd'hui, sa répartition se décline de deux manières : soit il se régénère de manière naturelle, c'est le cas dans certaines zones, soit

il se maintient, ou pas d'ailleurs, dans des espaces qui étaient autrefois cultivés.

L'apogée de la castanéiculture remonte déjà au XIX^{ème} siècle quand en Corse on vivait dans l'intérieur avec une densité de population beaucoup plus importante qu'aujourd'hui, parfois plus de 100 habitants au km². Par la suite, la conjugaison de divers phénomènes, l'impact à la fois de l'abandon des villages, de la déprise des pratiques agricoles, de la recrudescence des incendies, des coupes massives de bois soit pour la menuiserie soit pour l'industrie des tannins, ont laissé craindre une disparition progressive du châtaignier et donc de toutes les productions qui pouvaient en découler.

Dans les années 60, le mouvement du Riacquistu porté à l'époque par le CPS à Corti, a conduit à une première prise de conscience de la nécessité à la fois de préserver la châtaigneraie par une réappropriation des savoirs traditionnels.

Dans les années 80, on avait les premiers résultats importants obtenus par la filière : certification AOP de la farine de châtaigne en 2008, la rénovation d'anciennes plantations, l'organisation annuelle de la Fiera di a Castagna, etc.

Ces dix dernières années, malheureusement de nouvelles menaces sont apparues sur la châtaigneraie, tels que le réchauffement climatique et surtout l'arrivée du cynips en 2010. Cela a conduit à une baisse de production très importante de farine de châtaigne. Ces dernières années, grâce à la lutte biologique engagée par les professionnels, notamment avec le *Torymus*, contre ce parasite du cynips, la production est repartie à la hausse en 2019.

Récemment, lors de la dernière édition de la Fiera di a Castagna, un manifeste d'appel citoyen a été publié par un collectif. Je cite ses propos conclusifs, juste quelques mots : « Le châtaignier témoigne de l'effort collectif de cette terre et nous adjure d'en poursuivre le dessein ».

Je crois, chers collègues, que ce constat nous pouvons le partager, des actions sont aujourd'hui nécessaires pour, d'une part, conforter le travail déjà engagé par la profession castanéicole et d'autre part, répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et patrimoniaux relatifs à la châtaigneraie.

Donc, ma question, M le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'ODARC : quelles politiques publiques envisagez-vous pour relancer la culture du châtaignier en Corse, et plus globalement, celle d'autres espèces fruitières traditionnelles ?

Et enfin : comment redonner un rôle central à la châtaigneraie dans les territoires et répondre ainsi à de multiples objectifs : la qualité de nos productions agricoles, l'autonomie alimentaire, la revitalisation de l'intérieur, la reconquête des espaces péri-villageois et la prévention du risque incendie ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Donc, la réponse par le Président de l'ODARC.

M. Lionel MORTINI

Merci Président.

M. le Conseiller, dans les temps qui me sont impartis, il n'y a pas de problème, on ne va pas évidemment refaire l'histoire des Génois qui ont été peut-être les premiers à intégrer ces techniques et à donner un nouvel essor à la castanéculture avec un arbre culturel, mais pas culturel que pour le côté agronomique, un arbre qui bénéficia d'incitation à la plantation forte lors de ces périodes. Période qui s'est arrêtée avec la tyrannie de la conquête royale française où au-delà de la tyrannie des hommes, on a eu la tyrannie de l'arbre puisque cette conquête, a amené à une déprise liée, notamment, aux coupes de châtaigniers ; châtaigniers qui étaient un problème pour les français, puisqu'ils permettaient une certaine autarcie, l'arbre à pain qui permettait cette vie dans nos villages.

Donc, vous l'avez rappelé, il y a le problème sanitaire de ces dernières années avec une réponse qui a été donnée par la Collectivité en 2013, qui a permis une aide substantielle pour les producteurs pour passer ce cap de la prise en charge du problème du cynips, à hauteur de plusieurs millions d'euros et qui a aidé plus d'une soixantaine de professionnels castanéicoles à attendre le passage de cette maladie ; passage qui s'est réglé en partie, et qu'en partie puisque la maladie nous l'avons et nous la garderons, avec l'arrivée du *Torymus* il y a maintenant quatre ans.

Donc, le PDRC intègre déjà une aide exceptionnelle à la rénovation et à la plantation des châtaigniers, comme vous le savez, sur la dernière programmation. A la prochaine programmation, nous serons extrêmement attentifs d'intégrer évidemment encore un travail pour reconstituer le potentiel productif des vergers de châtaigniers, simplement pour pouvoir survivre.

Le châtaignier, vous l'avez dit, n'est pas qu'un arbre nourricier, c'est aussi une essence essentielle traditionnellement en Corse. Et nous le ciblons, pour le développement de la filière bois. C'est la raison pour laquelle c'est une essence intégrée dans la démarche de certification engagée par l'ODARC dans la marque « Lignum Corsica », de même que nous encourageons les propriétaires à réaliser les documents de gestion durable visant la production de bois de qualité. Comme à Carpinetu, nous accompagnons l'AFP, l'association foncière de propriétaires, pour l'élaboration d'un plan simple de gestion forestière.

A tout cela, nous allons accompagner, nous n'avons pas encore communiqué là-dessus mais un appel à projets est sorti qui vise à favoriser la reconquête des vergers, puisqu'au-delà du châtaignier, arbre emblématique, il y a évidemment les autres vergers, les oliviers et autres, tous les vergers anciens. Cela doit nous permettre en renouvelant ou en restructurant les vergers abandonnés, de participer, comme vous l'avez dit, à la lutte contre les risques incendies, à l'amélioration paysagère des abords des villages et de l'ensemble de nos espaces ruraux, au développement d'activités potentiellement sources de revenus, nous y croyons plus que jamais, et à la préservation du patrimoine bâti, notamment, avec la restauration des jardins en terrasses.

Ce dispositif permet ainsi l'accompagnement des investissements portés par les collectivités locales pour la rénovation des vergers anciens sur leur territoire. Donc, nous fléchons sur les collectivités.

Toutes les collectivités locales qui souhaitent porter des investissements répondant aux orientations suivantes pourront être retenues : les projets d'investissement destinés à rénover ou à restructurer des vergers anciens, actuellement à l'abandon ; les projets d'investissement destinés à la création, donc à la plantation de vergers traditionnels sur les communes.

Ces projets doivent aboutir à une remise en exploitation de ces vergers dans le cadre d'une mise à disposition pendant une durée minimum de quinze ans, auprès d'un exploitant ou d'un groupe d'exploitants agricoles.

Ces investissements doivent être réalisés par un maître d'ouvrage unique et concerner un public cible relatif à l'opération.

Les travaux devront être réalisés dans les conditions suivantes, ce qui est important : travaux en régie, travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage ou travaux confiés à un ou des prestataires dans le cadre d'une mise en concurrence conforme, évidemment, au code de la commande publique.

Les bénéficiaires éligibles, sont les collectivités territoriales et leurs groupements, les structures portant un territoire de projet (les syndicats mixtes et les établissements publics de coopération intercommunale), les groupements d'intérêt public avec aussi les AFP et les ASL, parce qu'il est important que les propriétaires soient des acteurs majeurs de ce développement.

Les publics « cible » étant évidemment les exploitations agricoles à titre principal, mais pas que, pour toucher un maximum de ruraux, on intègre les exploitations à titre secondaire et les cotisants solidaires.

Les travaux de démaquisage, vous les aurez. Les projets seront financés à hauteur de 60 % dans les communes de plus de 3 000 habitants, pour les communes ayant moins de 3 000 habitants elles pourront être financées jusqu'à 90 % et 100 % pour les AFP.

Juste pour finir, un mot sur les pépinières, parce qu'évidemment, il va falloir des plans pour porter ces politiques. L'ODARC porte un projet sur un terrain qui appartient à la Collectivité de Corse, un projet notamment de pépinière de châtaigniers, projet qui devrait se situer aux alentours de Vizzavona et qui, je l'espère, sera en fonction en 2020.

Merci, M. le Conseiller.

Le Président TALAMONI

Merci M. le Président de l'ODARC. Donc, la question suivante :

* **Question orale n° 2019/E4/113** posée par le groupe « Per l'Avvene » : **gestion des déchets.**

Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Vous me permettrez de me détourner de la question écrite, d'en revenir à la question orale...

Le Président TALAMONI

Oui, le tout c'est que vous teniez dans deux minutes et demi.

M. Jean-Martin MONDOLONI

J'y compte bien pour aller à l'essentiel puisque nous vivons collectivement ce qui n'est plus une crise conjoncturelle, mais une crise d'ordre structurel qui n'appelle donc pas de réponse technique, mais de réponse d'ordre politique puisqu'on en est presque à une crise du politique. Une crise du politique qui nous commande collectivement de bien identifier les responsabilités, sans se défausser et sur les uns et sur les autres.

Il faut bien comprendre et rappeler à l'opinion, aux Corses qui nous regardent, que c'est depuis cette Assemblée que nous prenons des décisions quant au traitement des déchets, et on ne peut pas, lorsque l'on prend de mauvaises décisions ou de bonnes ou lorsque l'on n'en prend pas, se défausser un coup sur l'Etat, un coup sur le SYVADEC, un coup et c'est particulièrement inélégant, sur les intercos, un coup sur le passé. C'est depuis cette Assemblée que l'on prend des décisions.

D'ailleurs et du reste, la majorité se prend un peu les pieds dans le tapis lorsqu'elle rappelle qu'en 2006 cette Assemblée a renoncé à l'incinérateur, c'est bien donc que cette Assemblée a le pouvoir de décision.

Face à cette crise nous disons, et c'est la question que l'on souhaite vous poser, au gré des désaccords que nous réitérons sans cesse, que nous partageons l'idée de trier, nous partageons l'idée de surtrier, mais on ne comprend pas ce que vous faites du déchet résiduel. Or, vous partez d'un péché originel, celui qui vous conduit en 2016 à affirmer, de façon très volontariste, que nous allons faire, nous devrions faire, nous aurions dû faire en trois ans, ce que nous avons eu du mal à faire en 20 ans. C'est-à-dire pour ceux qui nous regardent, particulièrement pour les plus jeunes qui sont tous sensibles au tri, qu'on aurait dû trier à 60 % en trois ans. C'est ce que vous avez affiché.

Partant de là, mécaniquement, non pas que vous soyez restés inertes, mais vous vous êtes fixés cet objectif, et donc il n'y avait pas de palliatif. Et nous, nous tirons la sonnette d'alarme depuis le départ en vous disant qu'il faut créer les conditions pour savoir ce que l'on va faire du déchet résiduel. Et on vous dit, non pas comme vous essayez d'enfermer l'opinion dans un choix caricatural, on ne vous dit pas qu'il faut incinérer, M. le Président, ce n'est pas vrai, on vous dit qu'il faut lancer des études sur la valorisation énergétique. Pourquoi ? Pour d'abord renouer le pacte de confiance avec l'opinion et avec les intercos, avec les décideurs qui ne vous donnerons plus un seul mètre carré d'enfouissement parce qu'ils n'y croient plus. Ils pensent, et je pense qu'ils sont fondés à le penser, qu'on n'est plus sur du stockage mais sur du long terme, qu'il soit public ou privé, et c'est polluant l'enfouissement, et que l'enfouissement soit public ou privé, la pollution elle, elle est générale, elle n'est ni publique, ni privée.

Partant de là, ce n'est pas seulement nous qui avons la paternité de cette idée, il faut le rappeler à l'opinion, nous étions quelques-uns dans le bureau de la préfecture de Haute-Corse, c'est Nicolas HULOT lui-même, les yeux dans les yeux, qui vous l'a dit, vous ne pouvez pas continuer à balayer d'un revers de main l'idée d'une étude sur la valorisation énergétique, il vous dit même la chose suivante : d'un point de vue écologique, je vous apporte quelques garanties, il reste à prouver ce que vous mettez sur la table que du point de vue économique, ce ne sera pas viable, mais faites-le, et ne le faites pas par appartement, ne le faites pas en disant ici ou là... Nous n'avons pas de tabous, posez cette étude sur la table une bonne fois pour toute.

Donc, première question : êtes-vous toujours crispés et figés sur votre position initiale ?

Deuxième question, puisque vous avez du mal à trancher : que pensez-vous de l'idée que nous avons mis, nous, sur la table d'en appeler au peuple, puisqu'on est sur une crise, et c'est comme cela que nous l'analysons, sur une crise du politique ?

Enfin, dernière question : dans la séquence d'urgence que nous vivons et dans ce désordre généralisé qui a un coût, on parle de 35 000 € par jour concernant la contribution des intercos au SYVADEC, qui gère comme il peut cette crise, qui va payer ce surcoût ? Comment va-t-il être financé ? Vous comprendrez bien que les intercos, et notamment celles qui ont fait le job,

celles qui se sont montrées en pointe sur ce sujet, ont besoin de réponses prégnantes sur ces sujets.

En un mot comme en cent, et pour ne pas excéder le temps qui m'est imparti, ce que l'on a besoin de savoir c'est : qu'est-ce que vous faites sur le court terme et sur le long terme ? Comment opérez-vous une mue entre le militant et le gestionnaire ? Comment est-ce que l'on sort une bonne fois pour toute d'une vision utopique d'un dossier pour rentrer dans une vision gestionnaire ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, François SARGENTINI pour la réponse de l'Exécutif.

M. François SARGENTINI

M. le Conseiller, je crois que vous avez oublié de lire la deuxième partie du plan déchets que nous avons voté en 2018.

La question que vous posez au nom de votre groupe demande une réponse claire, précise et donc pragmatique sur cette problématique des déchets. Dans ce domaine, c'est le manque de clarté et de précision qui conduisent aux situations que nous connaissons aujourd'hui.

Il y a une confusion sur les compétences mais aussi sur les fondamentaux techniques de la gestion des déchets.

Vous nous interrogez à nouveau sur une motion qui a été rejetée par notre Assemblée par une large majorité à savoir, 42 voix contre, 15 pour et 6 non-participations.

Concernant le premier point, je vous réaffirme que le lancement d'une étude n'apporterait de réponse qu'à long terme, mais je vous confirme que, dans le cadre du nouveau plan qui est actuellement en instruction et dans la suite du plan qui a été voté en 2018, nous avons l'intention d'étudier toutes les solutions et à construire une véritable économie circulaire.

Concernant le point deux, sur le référendum local. Si une consultation populaire était organisée sur les propositions que vous formulez, nous entretiendrions encore plus la confusion et pourquoi ne pas poser la question ultime sur les sites de stockages, dans quels villages, etc., etc. Et, je vous laisse entendre les cris qui monteraient des différents territoires.

Il ne serait pas pertinent de proposer un choix entre l'export, la valorisation énergétique ou le stockage, puisque je viens de vous affirmer que nous étions prêts à étudier toutes les options dans le cadre du nouveau plan, hormis bien sûr la question de l'incinérateur définitivement écartée après un large débat et un vote de l'Assemblée de Corse pour des raisons juridiques, écologiques et de modèle économique, incompatibilité avec le tri généralisé.

Sur le point trois, nous sommes encore, malheureusement, dans la confusion des genres. Vous faites référence à l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010. Je l'ai bien lu. Cet article ne fait que préciser les obligations dans le cadre du traitement des déchets, pas les nôtres, M. MONDOLONI.

A ce sujet, nous avons rencontré les responsables de la grande distribution, nous avons fait un point détaillé sur la valorisation de leurs déchets, sur la limitation du suremballage, la distribution des produits en vrac et sur les points de reprise en sortie de caisse. Nous avons même proposé des aides possibles dans le cadre de notre partenariat ADEME-Office de l'Environnement.

Il appartient donc maintenant à la grande distribution de continuer à s'organiser, puisqu'il y en a qui ont déjà commencé à le faire.

Concernant le point quatre de votre question, nous mettons tout en œuvre pour renforcer le tri à la source. L'année 2020 sera une étape importante de sa montée en puissance qui nous permettra d'atteindre une valorisation maximale, de rentrer dans une phase de mise en application du plan, d'enclencher un processus vertueux qui nous sortira du marasme.

C'est l'objectif des conventions-cadre signées entre l'Etat, notre Collectivité et le SYVADEC et les 19 intercommunalités qui, contrairement à vos affirmations, ont été signées aujourd'hui par 17 intercommunalités, M. MONDOLONI, donc il en reste 2 qui n'ont pas signé, aujourd'hui nous en sommes à ce point-là. Donc, les conventions-cadre sont signées avec les intercommunalités !

Les parties prenantes ont décidé que le premier acte concret de la contractualisation, destiné à la rendre opérationnelle, serait formalisé par un document d'objectifs, de suivi et d'évaluation, réalisé entre l'Office de l'environnement et chaque EPCI. Il est normal de s'intéresser à comment nous allons développer, sur l'ensemble des territoires, des méthodes de travail et les besoins matériels nécessaires pour pouvoir atteindre les objectifs du plan.

Donc, nous travaillons avec l'ensemble des EPCI,
M. MONDOLONI.

Donc, et d'ici le premier semestre 2020, nous allons atteindre la plupart des documents d'objectifs, en cours de réalisation, et ils auront été achevés et permettront de mettre en œuvre un tri à la source optimisé, axé sur le développement de la collecte en porte à porte, notamment des biodéchets et des déchets verts, en fonction des contraintes propres aux territoires,

Un comité de suivi prendra alors le relais pour évaluer et rectifier, le cas échéant, le dispositif mis en place.

De plus, notre Collectivité, au travers du nouveau règlement des aides aux communes et aux intercommunalités, prend en compte le traitement de la question des déchets en apportant des financements plus importants sur les dotations des communes et des EPCI qui accepteraient sur leur territoire l'installation des centres de traitement.

En effet, la dotation quinquennale communautaire, dès lors que les EPCI adhèrent à des objectifs annuels de tri, évalués sur trois ans, définis en concertation avec la Collectivité de Corse, l'Etat et le SYVADEC, bénéficieront d'une bonification de 20 % sur la dotation. Ce financement pourra concerner les travaux et équipements favorisant le tri et la valorisation des déchets.

Le fonds de territorialisation permettra, pour les communes et EPCI qui accepteront d'accueillir sur leur territoire un centre de stockage sous maîtrise d'ouvrage publique et en conformité avec le plan d'actions sur les déchets de la Collectivité de Corse, le financement de projets d'intérêt territorial dépassant le seul cadre géographique de la commune ou de l'EPCI. L'ensemble du financement, phase d'études et phase opérationnelle, pourra bénéficier d'un taux d'intervention de 80 %.

Donc, vous le voyez, M. MONDOLONI, nous sommes en train de faire un travail de fond extrêmement important, contrairement à ce que vous affirmez.

M. le Conseiller, notre plan doit entrer maintenant dans sa phase de finalisation, pour autant nous devons avoir une gestion de la situation immédiate et cela ne pourra se faire qu'en mutualisant nos efforts. Avec le Président du Conseil exécutif, dans le cadre de nos compétences, parce que là aussi, il faut bien regarder le cadre des différentes compétences, nous travaillons sans relâche à trouver une solution.

La Corse n'a, sans doute, pas correctement abordé le sujet durant les dernières décennies. Elle traverse actuellement une crise préoccupante que le Conseil exécutif et la majorité territoriale, en lien avec l'ensemble des élus concernés, l'Etat et le SYVADEC, doivent résoudre collectivement en agissant sur les trois principales composantes des déchets : le tri, le surtri et le stockage.

Enfin, il a d'ores-et-déjà été décidé, dans le cadre d'un plan d'envergure dédié à la résolution de la crise des déchets, et dans l'objectif de répondre à l'urgence de la situation actuelle, de proposer une contractualisation spécifique, axée notamment sur les besoins des deux communautés d'agglomérations, c'est-à-dire le Grand Bastia et le Grand Ajaccio, qui sont les plus grands producteurs de déchets, aux fins de garantir le renforcement du tri généralisé par la collecte au porte à porte et l'installation de plateformes de compostage, dans un calendrier extrêmement resserré. Un rapport détaillant l'ensemble de ces mesures immédiates sera proposé à l'Assemblée de Corse, au tout début de l'année prochaine.

Donc, vous le voyez, M. MONDOLONI, nous ne sommes pas inactifs. Bien au contraire, nous sommes au travail. Nous travaillons avec toutes les compétences, avec les services de l'Etat, les services du SYVADEC et les intercommunalités, à solutionner la problématique des déchets.

Je vous prie de m'excuser, M. le Président, d'avoir été un peu long, mais le sujet est quand même d'actualité et il fallait préciser et apporter certaines réponses.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Question suivante :

* **Question orale n° 2019/E4/114** posée par Mme Julie GUISEPPI, au nom du groupe « Corsica Libera » : **barrage de Figari.**

Vous avez la parole.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, le Barrage de Figari, construit à la fin des années 80, pour pallier l'insuffisance de la seule ressource du Barrage de l'Ospedale, a été mis en service en 1993.

Ce barrage destiné à des fins d'irrigation ou d'alimentation en eau potable constitue avec, une capacité 5,5 millions de mètres cubes, une infrastructure indispensable pour l'alimentation de l'extrême sud.

A l'heure du changement climatique, les réserves en eau constituent un enjeu stratégique majeur pour les générations futures.

Si personne ne remet en cause aujourd'hui le caractère indispensable de cette structure, beaucoup d'administrés s'interrogent pourtant sur son statut, les projets que pourraient y mener l'Office Hydraulique et surtout son utilité pour la commune.

M. le Président, ma question sera donc celle-ci : quels sont les liens juridiques qui unissent l'Office d'Équipement Hydraulique et la commune de Figari, quels sont les projets en cours sur cette structure et les avantages qui pourraient en découler ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, donc la réponse du Conseil exécutif.

M. Xavier LUCIANI

M. le Président, Mme la Conseillère, votre question me permet, d'une part, de vous préciser le statut du barrage de Talza, puisqu'il s'appelle comme ça, et au-delà, d'évoquer rapidement quelques projets sur la zone.

D'abord vous dire que le barrage de Figari est exploité, bien sûr, par l'Office d'Equipement Hydraulique dans le cadre de la concession de la CdC, il appartient donc à la CdC, qui est l'entité concédante, et la situation de l'OEHC n'est pas sans rappeler celle de l'EDF à propos des barrages vis-à-vis de l'Etat.

Je vous confirme sa capacité : 5 millions et demi de mètres cubes, actuellement il est à 3,5 millions, soit un peu plus de 60 %, et il est l'un des deux ouvrages de stockage existant dans la partie du sud de l'île.

Première précision, l'emprise foncière du barrage de Figari (le plan d'eau, l'accès et ses annexes) s'étend essentiellement sur la commune de Figari pour une surface d'à peu près 87 hectares, mais elle touche aussi, et je regarde Jean-Charles ORSUCCI, la commune de Bunifaziu pour 5 200 m² qui sont très importants, puisqu'il y a la station de pompage.

Au plan foncier, nous n'avons aucune connaissance, et c'est peut-être un élément important à porter à votre connaissance, d'une quelconque convention liant la commune de Figari à l'entité que nous représentons.

Au-delà du barrage, quand même, il y a un lien contractuel qui existe entre l'Office et le syndicat des plaines du Sud auquel adhère la commune de Figari, au titre de la vente d'eau en gros destinée à être potabilisée.

Pour autant, la piste de contournement du barrage est ouverte aux propriétaires riverains, mais la circulation est règlementée car cette piste est incluse dans le périmètre de protection immédiate du barrage.

Les parcelles qui constituent l'emprise foncière du barrage sont portées au fichier immobilier au nom de l'Office hydraulique et nous payons d'ailleurs, nous sommes assujettis à une taxe foncière. Pour vous donner une idée, cette année, nous avons payé 1 504 € de taxe foncière.

L'ouvrage participe, je le précise quand même, d'une part, à la satisfaction des besoins en eau agricole de la partie Sud du réseau, mais également, en période de pointe estivale, à la fourniture d'eau brute en vue de potabilisation de la station de traitement d'eau potable de Portivechju et de Figari, notamment la station de Nota.

Voilà, ça c'était pour la première partie de votre question.

Dans un second temps, je vous dis simplement qu'en termes de projets, nous avons quand même un certain nombre de travaux d'envergure d'abord pour mettre en conformité le barrage vis-à-vis du risque de crues.

Donc, les prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages sont fixées par un arrêté ministériel en date du 6 août 2018 et dans ce cadre, le barrage de Figari, en tant que barrage de classe A, doit disposer d'un dispositif d'évacuation des crues dimensionnées pour le passage de la crue de retour 10 000 ans.

L'évacuateur actuel ne permet pas de répondre à cette exigence réglementaire et des travaux conséquents sont à mener avec, notamment, la réalisation d'un nouveau seuil d'évacuation des crues et des travaux de modifications du coursier.

L'Office hydraulique, à l'issue de cette mise en conformité réglementaire, projette une rehausse de l'ouvrage, le gain en volume escompté étant à peu près de 1,5 millions de mètres cubes, pour le porter à 7 millions de mètres cubes. Nous l'évoquerons plus précisément dans le courant du printemps lorsque nous présenterons la première mouture d'Acqua Nostra 2050.

Par ailleurs, je finis sur notre politique de maîtrise de l'énergie et d'économie circulaire, nous étudierons, puisque cela a été voté par délibération lors d'un CA, la faisabilité technico-économique de la mise en œuvre, d'une part, d'une centrale hydroélectrique sur la conduite de remplissage du barrage et, d'autre part, de l'installation de panneaux solaires flottants, à l'instar d'autres barrages de l'Office puisque nous avons six barrages qui font l'objet de cette étude.

Pour parler de votre territoire communal, sachez qu'actuellement l'Office engage des travaux d'extension de réseaux sur Tarabuccetta, et

autour de la piste de l'aéroport de Figari, pour compléter et sécuriser l'alimentation autour de la zone de Pughjale.

Enfin, plus largement sur la zone, nous améliorons les transferts d'eau en optimisant la fongibilité entre les deux barrages, avec des travaux consistant au doublement de la canalisation en 600 millimètres et à la construction d'un surpresseur supplémentaire.

Quant à l'effort sur les rendements, nous achevons actuellement sur votre territoire, la pose de débit-mètres et de plusieurs kilomètres de canalisations principales.

Pour conclure, Figari et le Sud-Est étant l'une des zones dites vulnérable, donc elle s'inscrit prioritairement dans notre plan d'adaptation au changement climatique. À ce titre, avec la « mission Eau » de la CdC, l'Office hydraulique et l'ensemble des partenaires, EPIC, services de l'Etat notamment, comme prévu, nous entamerons dès le début 2020, un cycle de réunions dans le cadre des projets de territoires pour la gestion de l'eau, autrement dit les PTGE.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

La question suivante sera posée par Pierre POLI, elle concerne le point d'étape enseignement de la langue corse, mais il y a une deuxième question orale qui est posée par Paola MOSCA qui concerne la langue corse, donc je crois comprendre que le Conseiller exécutif préfère que les deux questions soient posées avant d'apporter sa réponse.

M. Pierre GHIONGA

Président, vous m'avez oublié, j'étais avant.

Le Président TALAMONI

En fait, c'est parce que le Conseiller exécutif devant répondre à votre question n'était pas là, et il revient tout de suite.

Il est là ! Donc, on peut revenir à l'ordre convenu initialement en commission permanente.

* **Question orale n° 2019/O2/111** posée par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : **déploiement du très haut débit en Corse.**

Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, chers collègues, ma question a pour but de faire le point sur l'installation du très haut débit sur notre territoire parce que je pense que le très haut débit, c'est un des défis majeurs auquel nous avons à faire face et que nous devons réussir. Pourquoi ? Parce qu'il fera basculer notre territoire dans la modernité, il boostera l'économie et l'emploi. Nous en sommes tous conscients.

Donc, le marché a été attribué à SFR Collectivités avec la création d'une société de projet « Corsica Fibra », et je n'ai rien à dire là-dessus.

Il y avait un phasage prévu, un phasage ambitieux qui prévoyait la pose de 11 000 prises en 2019 et 40 000 prises par an de 2020 à 2023, avec des sommes conséquentes engagées sur 30 ans, de 327 M€.

Donc, ma question est relativement simple : je voudrais que l'on fasse un point d'étape, savoir combien de prises FTTH ont été posées à ce jour, et dans quelles zones ? Combien de nœuds de raccordements optiques (NRO) ont-ils été créés ? Et enfin c'est une question que je n'arrive pas à résoudre parce que ça me perturbe, la 5G commence à être déployée en Corse et est annoncée comme une révolution dans la transmission des données, je voudrais savoir s'il y a une articulation avec la fibre ? J'avoue que je n'ai pas la réponse.

Voilà, M. le Président, ma question qui n'est pas polémique et j'attends une réponse.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, c'est le Président du Conseil exécutif qui va répondre, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Alors rapidement. Effectivement, une question tout à fait légitime qui appelle des réponses aussi précises que possible, non exhaustives. Etant précisé, bien évidemment que je pense que premièrement, il faut que la Direction du numérique vienne éventuellement devant la Commission du développement ou tout autre instance ou Commission de l'Assemblée de Corse qu'il plaira, pour bien expliquer l'ensemble des problématiques techniques sur le contrat de DSP.

Vous avez rappelé, il a été attribué le 16 octobre 2018, après une délibération de l'Assemblée de Corse en date du 29 juin 2018, qui avait attribué le marché à SFR.

Je rappelle que cette attribution s'est faite par application, des règles qui régissent la matière et que cette bonne application a été confirmée par décision définitive du Tribunal Administratif de Bastia.

En ce qui concerne le suivi du projet, vous avez rappelé que l'offre était de loin la meilleure que nous avons en quelque sorte compétence pratiquement liée pour attribuer à SFR. Et la question de la capacité de l'attributaire à, effectivement, exécuter le contrat dans les proportions prévues, a fait l'objet d'un soin particulier et je vous rappelle que nous avons obtenu un niveau de garanties économiques, juridiques et financières pratiquement sans équivalent de l'avis de l'AMO qui nous a accompagnés dans le cadre de ce dossier.

Le suivi de l'application du contrat est un point essentiel, je vous rappelle qu'il y a un comité stratégique qui se réunit de façon régulière, que le dernier comité stratégique s'est réuni, votre question tombe à point, le 13 décembre dernier.

A cette occasion, nous avons vérifié que SFR, et plus exactement, Corsica Fibra, la société dédiée, respectait strictement les obligations mises à sa charge par le contrat.

Alors, rapidement, premier point sur la formation, l'élément essentiel que nous avons inclus dans le champ contractuel : le programme de formation initié autour des métiers de la fibre optique, en collaboration avec l'AFPA, l'école de la deuxième chance, les plombiers du numérique, la Mission Locale de Bastia et Pôle Emploi suit son cours. 32 424 heures de

formation ont été dispensées, 73 jeunes ou moins jeunes ont d'ores et déjà été formés avec 48 d'entre eux qui ont été intégrés dans le cadre de contrats à durée indéterminée. Donc, ça, c'est important. Ce programme d'insertion et de formation se poursuivra en 2020.

Sur le plan financier, les engagements pris ont été tenus avec, notamment, l'abondement initial à hauteur de 15 M€, plus 50 M€ supplémentaires dans le cadre du capital de la société Corsica Fibra.

Sur le plan technique, au 13 décembre 2019, 6 429 prises très haut débit ont été construites et Corsica Fibra s'est engagée pour la livraison mi-janvier d'un total de 11 402 prises, donc au-delà de ce qui est prévu contractuellement. Ces prises sont situées sur les communes de Borgu, Lucciana, Corbara, Munticellu, Lisula, Santa Reparata di Balagna, Grussettu è Prugna, Albitreccia, A Bastilicaccia, Cavru, Pitrusedda.

Concernant les NRO qui regroupent les fibres optiques sur un territoire, six NRO ont d'ores et déjà été posés, à Lucciana-Borgu, à Marana, à Munticellu, à A Bastilicaccia, Sartè et à A Vinzulasca-Querciolu. D'ici la fin de l'année deux autres seront posés à Lecci et à Sotta.

Donc, nous sommes dans un rythme de déploiement satisfaisant et rassurant. Nous continuerons bien sûr à rester vigilants, puisque je vous rappelle qu'il y a une montée en puissance et qu'en 2020, c'est un total de 53 500 prises qui seront installées et mises à disposition.

Nous avons, là aussi, des engagements contractuels avec éventuellement des pénalités qui sont prévues et je serai, bien sûr, extrêmement vigilant, nous serons vigilants, sur la bonne exécution de ce contrat. Je vous rappelle que 25 entreprises sont d'ores et déjà mobilisées en Corse, notamment au titre de la sous-traitance.

Enfin, sur la téléphonie mobile, le projet très haut débit va certainement faciliter techniquement le déploiement de la 5G techniquement. Mais ce sont deux projets, le très haut débit d'un côté et la 5G de l'autre, qui relèvent de logiques industrielles et de jeux d'acteurs différents.

On ne peut pas les dissocier, mais ils ne sont pas exactement identiques. Il faut par contre les mettre en convergence. C'est ce que nous faisons actuellement dans le cadre des travaux d'élaboration de la nouvelle

version du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse et de notre stratégie SMART ISULA.

Je me tiens à votre disposition, les services également, pour un complément d'informations techniques.

Le Président TALAMONI

Merci M. le Président du Conseil exécutif.

Alors les deux questions suivantes vont être posées successivement par Pierre POLI et par Paola MOSCA.

* **Question orale n° 2019/E4/115** posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Point d'étape sur l'enseignement de la langue corse**

et

* **Question orale n° 2019/E4/118** posée par Mme Paola MOSCA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Prucessu di scrizzione di a lingua corsa à u Diploma di Cumpetenze in Lingue.**

* **Question orale n° 2019/E4/115** posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Point d'étape sur l'enseignement de la langue corse**

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président. Ma question a pour but de faire un point d'étape sur l'enseignement de la langue corse.

M. le Conseiller exécutif en charge de la langue corse, l'année calendaire touchant à sa fin, il nous semble que le moment est idéal pour un point d'étape concernant une des priorités de notre majorité : l'enseignement de la langue corse.

Notre politique en la matière se développe suivant deux volets, dont nous n'avons pas la maîtrise, puisque les deux sont à la charge quasi exclusive de l'Education nationale.

Premier volet : l'enseignement de la langue.

Les chiffres annoncés par la rectrice et vous-même lors de vos échanges par presse interposée du mois dernier, ne sont pas pour nous rassurer.

Pouvez-vous nous dresser un bilan plus précis de l'enseignement de la langue corse de la maternelle au lycée, général, technologique ou professionnel ? En particulier, quelles conséquences la réforme du baccalauréat a-t-elle eu sur les effectifs et sur l'accès que nous souhaitons du plus grand nombre à notre langue ?

Second volet : l'enseignement bilingue

L'enseignement bilingue concerne à la fois l'enseignement de la langue et l'enseignement des disciplines dans la langue.

Depuis deux rentrées est menée l'expérimentation de classes maternelles immersives. Ses premiers résultats sont-ils concluants ?

Plus généralement, comment se porte l'enseignement bilingue ? Le grand plan de formation des enseignants du premier degré porte-t-il ses fruits ? Est-il prévu de le prolonger au second degré ? Enfin, quelle est la place laissée à l'enseignement bilingue dans la réforme du lycée actuellement en cours ?

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente, per e vostre risposte.

Le Président TALAMONI.

A ringrazià vi. Dunque a parolla à Paola MOSCA, sempre nant'à a lingua corsa. Avete a parolla.

* **Question orale n° 2019/E4/118** posée par Mme Paola MOSCA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Prucessu di scrizzione di a lingua corsa à u Diploma di Cumpetenze in Lingue.**

Mme Paola MOSCA

A ringrazià vi.

O sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu, O sgiò cunsiglieru incaricatu di a lingua corsa,

U mese scorsu, ind'una lettera scritta u 12 di nuvembre di u 2019, a prifetta di Corsica, Josiane Chevalier, affermava ch'è u ricrutamentu di i persunali corsofoni in un stabilimentu bislingu dedicatu à a prima zitellina, pudia esse cunsideratu cum'è discriminatoriu. Dumandava tandu di mudificà l'annessu 4 di a deliberazione ch'è prupunia l'impiegu di persunali corsofoni pè a ciucciaghja bislingua di Laetizia, pruprietà di a Cullettività, in Aiacciu.

In a vostra risposta, avete ammentatu di prima ch'è e persone scelte, u serebbenu di pettu à e so cumpetenze à u livellu di a prima zitellina. È dinù, ch'ellu vi tucava qu'è piglià in cunsiderazione una cumpetenza linguistica. Per compie, avete rispostu ch'è a deliberazione ùn serebbe micca ritirata.

Ste situazione è ste prublematiche voltanu à spessu. Intantu, hè detta in a lettera ch'è u statu in e dichjarazione di u so ripresentante più altu hà pigliatu una pusizione à prò di a messa in ballu d'una pulitica bislingua. St'affirmazione ùn tocca micca solu a lingua corsa ma tutte e lingue regionale.

Esistenu e furmazione è e certificazione in lingua corsa. Sò pensate segundu u mudellu di e certificazione auropee, è sò ricunniscute da l'Accademia di Corsica. A Cullettività di Corsica finanzeghja quelle di l'Università di Corsica pè i studenti è quelle di u Greta pè i salariati.

Finanzeghja dinù l'associi ch'è si sò impegnati in lu dispusitivu novu di e case di a lingua, ch'è appuntu permettenu à u publicu di seguità una preparazione à ste certificazione.

Eppuru quelle certificazione ùn permettenu una ricunniscenza vera per ciò ch'è tocca propiu e cumpetenze prufeziunale. Una scrizione à u Diploma di Cumpetenze in Lingua permetterebbe forse d'offre è d'assigurà di modu definitivu una legitimità ghjuridica à sta cumpetenza.

Sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu, sgiò Cunsiglieru incaricatu di a lingua, ci pudete dà u vostru parè nant' à st'ultimu puntu è facci sapè s'è, segundu à voi, ùn serebbe micca interessante ch'è a Cullettività di Corsica si dessi di manu pè dumandà di modu ufficiale a scrizione di a lingua corsa à u Diploma di Cumpetenze in Lingue, per via di l'arrestatu di u 13 dicembre di u 2010 ch'è hà permessu a scrizione di u Bretonnu è l'Occitanu ?

O allora, quale pò spiegà oghje ch'è ciò ch'è ghjè lecitu per duie lingue dette regionale da parechji anni ùn serebbe micca per a nostra ?

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

La réponse du Conseiller exécutif en charge de la langue.

M. Xavier LUCIANI

Dunque, attaccate pà a fine, à questione di Paola Mosca.

Ammentate quì a famosa lettera di a prefetta di u mese di nuvembre scorsu, chì parlava di discriminazione, soprattutu l'affare di a ciucciaghja di a Cullettivita, Letizia in Aiacciu.

Cuniscite a vostra risposta, ùn ci tornu più.

D'altronde parlate di furnazione è certificazione in lingua corsa fatte segundu u mudellu di e certificazione auropee, è dinò tutta l'azione glottopulitica nostra à prò di l'associi impegnati in lu dispusitivu novu di e case di a lingua, chì appuntu permettenu à u publicu di seguità una preparazione à ste certificazione.

Perfine punite, un'antra volta, a quistione di primura, quella d'una certificazione chì possa ghjuvà da ricunniscenza per ciò chì tocca propiu e cumpetenze prufeziunale, è stu bisognu d'avè per u Corsu st'offerta di Diploma dettu di Cumpetenze in Lingua (DCL).

Dunque ammentate l'arrestatu di u 13 di dicembre di u 2010 chi piglià in contu l'articulu 3, per u Britonnu è l'Occitanu. E micca per l'altri. In fattu ùn è ch'un c'è micca discriminazione.

Per faccila corta, avemu pigliatu cuntattu ùn sò quantu volte per dumandà sta scrizzione. Malgradu, ùn emu ancu una risposta ufficiale. Intantu, un'antra volta scriveremu à u Ministru, per specificà è incalcà e dumande nostre, cù à mezu, quessa, senza scurdacci di ramentà u bisognu di neguzià, in u futuru CPER cù u statu, n'ant'a l'immersione, cu u sottu è u sopra quantuque, l'Università è piazzata sopra è c'è tuttu stu sottu da à materna à cullà è chi ghjè une primura per noi nant'à pulitica linguistica è l'educazione.

Quessa per divvi che fargu u ponte per passà a à seconda parte di à questione n'ant'à l'insignamentu chi fargu puntu per puntu.

E sciffre di u Retturatu, l'avvemu avvutu fine nuvembre, dunque avvemu aspettatu due mesi, due mesi e mezzu, à vi dicu cusì.

Un sò micca abituati à dà i chiffrì : 11 000 sculari in u bislinguu o cusì dettu bislinguu, sia 44 per centu. Mancanu i percentuali di e scole materne (articulu prima di a cunvenzione 2016), percentuali à livellu (per ciculi). Si sente una certa dinamica inghjennata da u GPDPF dapoi u 2018 cù un criscimentu di l'abbilitazione per i maestsri, ma per avva aspitemu l'abbilitazione ùn ci hè nisunu obligu d'ingagiassi à insegnà in bislinguu

- Per u Cullegiu, simu da 29 à 20 per centu di bislinguu dichjarativu,

- A u Liceu, Circhemu sempre u bislinguu, av vi diccu franca è chjara. L'effettivi so passati da 18 à 16 per centu ; prima cunsequenza di sta riforma è da 18 à 15 in i scoli di prima.

Avvete vistu eri chi l'associu di l'insingnenti in lingua corsa annu riaghjtu, dicc'ottu mesi dopu à riforma, ma pè divvi chi c'è tuttu u travagliu à fà.

Vi ricordu quantuque chi un primu d'aprile simu andati in Parigi cù i Presidenti è una parte di l'esecutivu et di i cunsiglieri, pè dumanda à Blanquert di mettà à pena, diceraghju, di dinamica à ste dumande.

Enseignement bilingue :

Risponderaghju in francese. Interressente. L'affari sò in francese.

L'enseignement bilingue. Depuis deux rentrées, écoles maternelles immersives, est-ce que les résultats sont concluants ? Oui. Simplement, il n'y a aujourd'hui que 300 élèves aujourd'hui en immersion, dont 60 % pour la seule école d'A Ghisunaccia, je le précise quand même, car c'est important de le dire. Cela veut dire qu'aujourd'hui, il n'y a pas de dynamique ou de volonté du rectorat, d'impulser cette politique d'ouverture de classes immersives.

L'enseignement bilingue : là aussi, quand on parle d'enseignement bilingue, encore une fois, nous sommes dépendants du grand plan de

formation et surtout de la pression que nous mettons systématiquement dans les institutions.

Concernant le grand plan de formation, donc, nous y mettons 1,5 M€ nous demandons à ce qu'il soit dans la continuité, c'est-à-dire, qu'on ne l'arrête pas au bout des cinq ans, mais qu'il soit systématiquement reconduit et nous demandons, bien sûr, de le prolonger dans le secondaire, puisque vous le demandez, de la même manière. Pourquoi ? Parce le secondaire pâtit de cet enseignement bilingue qui, par contrecoup, nous fait arriver au lycée avec un vivier beaucoup plus restreint.

Donc, c'est important de vous dire que la dynamique du primaire, aujourd'hui, est bloquée par ce secondaire qui n'arrive pas à mettre en place ces filières bilingues.

Je continue rapidement pour vous dire que nous allons demander, par le biais du CAT, à ce qu'il y ait la mise en place d'un conseil académique en langue corse, pour justement servir de sas aux demandes que nous allons formuler à l'Etat.

Vous dire aussi qu'en première, la spécialité, on nous en annonçait 100 (une centaine d'inscriptions), nous n'en n'avons que 47, 47 sur 115 en France. C'est-à-dire que nous avons à peu près la moitié des inscriptions de spécialité. Donc, nous sommes le territoire qui a le plus résisté à cette réforme. Mais, en même temps, un'hè micca una lingua per tutti, ghjè a lingua per unepochi. Donc, c'est important de dire que cette réforme, aujourd'hui, nous contraint pratiquement à se méfier d'un enseignement qui pourrait être, et je pèse mes mots, communautariste, je dirais. Et c'est très dangereux. Donc, c'est à l'encontre de ce que nous défendons.

Simplement vous dire que nous allons vous transmettre, dès janvier, toutes les informations à tous les conseillers et, à l'initiative du Président de l'Exécutif, nous réunirons tous les présidents de groupes pour faire un état des lieux et pour faire des propositions pour l'année à venir.

Voilà, simplement, pour terminer et je m'arrêterai là, vous avez bien compris qu'au-delà de l'aspect scolaire et éducatif, nous sommes sur un statut éducatif qui n'existe pas. Donc, nous attendons bien sûr des signes forts et surtout nous attendons qu'il y ait, au-delà de ça, pour notre société, un statut de langue officielle.

Le Président TALAMONI

Merci.

La dernière question va être posée par Mme COGNETTI-TURCHINI. Vous avez la parole, chère collègue.

* **Question n° 2019/E4/120** posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » : **Politique sur le handicap en Corse**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président,

Récemment la presse s'est fait écho du cas d'un jeune garçon Florian PIETRI, c'est l'histoire d'un projet inclusif devenu réalité.

« Je suis né, j'ai été enfant, j'ai grandi autiste, je suis devenu un professionnel, je ne trouvais pas d'emploi ». Et Florian a pu créer son entreprise grâce à l'action militante de son père. Il est actuellement apprenti en pâtisserie au sein du CFA de Haute-Corse après avoir eu d'autres CAP.

L'insertion des jeunes handicapés est un sujet majeur. Des dispositifs d'accompagnement existaient mais n'ont pas été reconduits. Je pense notamment aux emplois tremplin handicap qui permettaient de soutenir les entreprises recrutant des personnels handicapés.

Sous votre mandature ces dispositifs de solidarité ont été supprimés pour ne pas être remplacés. Il serait pertinent de revoir l'ensemble de la politique liée au handicap, de l'aide au recrutement à l'aide à la création d'entreprise en passant par l'aide à l'insertion professionnelle et pour finir l'aide aux aidants.

Au-delà de l'aspect professionnel, ma question renvoie à deux questions que je vous avais précédemment posées à savoir celles sur les AVS et celle sur les aidants.

Pour que ces personnes en situation de handicap puissent s'épanouir, il faut aider les AVS afin que celles-ci puissent étudier dans les meilleures conditions.

À côté de cela, il faut également un vrai statut de l'aidant pour que les familles qui les accompagnent au quotidien ne s'épuisent pas sans retour, sachant que le Gouvernement a acté des mesures de soutien en faveur des aidants. C'est aussi le rôle de cette Assemblée de défendre cette question et d'agir.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, ma question est simple : comptez-vous revoir votre politique sur le handicap en Corse et soutenir à nouveau les initiatives dans ce domaine particulier qui touche tant de familles insulaires.

Je vous remercie. À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La réponse de Jean-Christophe ANGELINI. Vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère, ma chère Cathy,

Concernant donc ce sujet, délicat, et auquel le Conseil exécutif et la majorité en général s'attachent particulièrement, je veux vous dire ici que nous sommes effectivement sensibles aux dossiers en général, ainsi bien sûr qu'à chacun des cas et des situations humaines qu'ils recouvrent. Et nous avons effectivement été rendus attentifs au cas de Monsieur PIETRI dont la famille a un engagement connu dans le domaine de l'autisme et de sa prise en compte par les autorités publiques et, singulièrement, par la Collectivité de Corse, même s'il n'en est pas, comme vous le savez, dans le coeur de nos compétences, malheureusement.

Je veux vous renvoyer également, pour partie au moins, aux propos à la fois précis et circonstanciés de la conseillère exécutive en charge de ces questions, Lauda Guidicelli, lors de la dernière session, qui a eu l'occasion

notamment sur deux ou trois sujets que vous avez pu aborder, de répondre et d'argumenter de manière, encore une fois, très développée.

Continuer enfin, en vous disant, pour ce qui regarde plus particulièrement l'ADEC et les mesures de soutien auxquelles vous avez fait clairement référence, que si certaines mesures ont pu être supprimées et non remplacées en tant que telles, elles ont été, dans leur esprit, et même pour une large part, dans leur lettre dirons-nous, globalisées et remises en perspective à travers des plans plus globaux que je voudrais très brièvement vous citer.

Les plans de cohésion économique, sociale et solidaire -Cors'Eco-Solidaire 1 et 2 - respectivement approuvés par l'Assemblée de Corse en 2011 et en 2014, comportaient effectivement des mesures d'aides : Contrat Emploi Tremplin Handicap, puis Contrat Corse Handicap, qui ont été spécifiquement dédiées au retour à l'emploi des personnes handicapées. Leur objectif, vous l'avez rappelé, je n'y reviens pas.

Mon souhait a été donc de rationaliser et de simplifier plus fortement les dispositifs et mesures d'aides pour une meilleure lisibilité, ainsi que pour un accès facilité aux fonds publics, sans renoncer pour autant à l'objectif de première importance que vous appelez de vos vœux et auquel nous souscrivons, objectif dûment inscrit dans les grandes orientations de mise en oeuvre du SRDE2I approuvé en 2016.

Nous l'avons très brièvement focalisé sur trois polarités :

- SVILUPPU SUCIALE È SULIDARIU,
- U PATTU IMPIEGU,
- IMPRESA SI.

Notre Assemblée, votre Assemblée a approuvé, en 2017, le dispositif Cors'Eco-Solidaire 2 tel qu'adapté et donc u «Sviluppu Suciiale è Sulidariu » nouvellement mis en oeuvre

Il est vrai que nous procédons de manière plus systématique par le biais de l'appel à projet et non plus par l'application mécanique d'un certain nombre de mesures d'aides et je dois à la vérité de reconnaître que le présent appel à projets n'a pas suscité de questions particulières du handicap, ni d'engouement particulier. Nous en prenons acte et le relançons dès le mois de janvier ou de février, de manière collégiale.

Sur les mesures d'aides à l'emploi, le bureau de l'ADEC, pas plus tard qu'avant-hier, et sous le contrôle des conseillers qui étaient présents, a pu individualiser un montant de près de 30 000 €, 26 350 € exactement, pour le recrutement en CDI de 4 personnes bénéficiant d'une reconnaissance «travailleurs handicapés». De ce point de vue-là, on est donc dans un accompagnement qui lui, bien que global, et non adapté comme il pouvait l'être par le passé, n'en est pas moins efficace et continue de produire ses effets.

Idem pour ce qui est du dispositif IMPRESA SI, où l'on a, dans le cadre de l'investissement de soutien à l'entreprise, un certain nombre de résultats aussi, avec, je le rappelle, une bonification de 20 points au maximum sur l'intensité d'une aide, ce qui permettrait à des publics handicapés d'être bénéficiaires d'un taux d'interventions pouvant aller jusqu'à 50 %.

Donc, vous voyez bien que nous voulons continuer dans cette direction, que nous avons, sous le chapitre de l'aide à l'emploi, un certain nombre d'effets qui demeurent positifs, que sur la voie de l'appel à projets nous devons peut-être, par davantage d'informations et de publicité, obtenir davantage de retombées et, je l'espère, d'effets positifs.

Concernant enfin l'entreprise au sens des publics handicapés, les mesures, elles, continuent de produire un certain nombre d'effets, mais je vous invite, Madame la Conseillère, dans les plus brefs délais, à ce que l'on en parle de manière un peu plus précise et à ce que l'ADEC vous communique, y compris en matière d'observations, via Corsica Statistica, les évolutions les plus récentes.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif.

J'aurais besoin d'une secrétaire pour procéder à l'appel et comme les deux secrétaires habituelles... Christelle COMBETTE, puisque apparemment vous êtes la seule demeurant dans l'hémicycle. Donc, si vous voulez vous approcher pour procéder à l'appel, puisque Laura FURIOLI et Julia TIBERI ne sont pas dans l'hémicycle.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel des conseillers.

Le Président TALAMONI

Merci. Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

Ouverture de séance à 11 H 58.

Le Président TALAMONI

Care culleghe, cari cullegghi,

Nanzu di principià, vulerebbi chè no pensessimu insemi à un fattu novu chì ci face rivene in mente un epica passata : l'arrestazione di una decina di giovani corsi chì sò stati mandati da mare in là. Trè ci sò firmati. Certi, in Parigi, ci volenu fà viaghjà à a ritrosa è noi ùn vulemu micca, chì u nostru populu vole avanzà. A ripressione, mai ùn l'acciteremu, nè cum'è militanti, nè cum'è eletti di a Corsica.

Vogliu salutà dinù a liberazione di Carlu Santoni, u più anzianu prigiuneru puliticu. Sta liberazione ùn hè micca un regalù ma simu felice, dopu à 23 anni di prigiò ch'ellu possi festighjà Natale in famiglia. Vogliu salutà dinù u curagiu di a so mamma, a nostra amica Maria.

Infine, in un altru registru, saluteremu u nostru cullegu Petru Antone Tomasi, novu Duttore di l'Università di Corsica in dirittu publicu. Complimenti !

A terra scalda. Ùn la dicu micca eiu. A dicenu l'esperti internaziunali, i scintifichi di livellu mundiale. A dice u GIEC, gruppu d'esperti intergoverni nant'à l'evuluzione di u clima, in tutti i so raporti.

A dicenu l'esperti di u prugramma di e nazione unite per l'ambiente. Secondu à elli, l'anni 2009-2019 sò un decenniu persi in a lotta per cuntene u riscaldamentu sottu à a limita di 2 gradi.

Dicenu dinù chì l'impattu serà più forte in lu Mediterraniu.

A Corsica, ùn hè à l'agrottu. Disgraziatamente, a mundialisazione, u fenomenu di cunsumazione sprupusitata è u nostru modu di campà, sempre più citadinu, chì producenu assai frazu, chì cunsumeghjanu assai

energia, sò picciati ancu quì. Ognunu hà pussutu usservà un cambiamentu prugressivu è cuntinuu, un alterazione di u nostru ambiente. In lea cù sta pulluzione, pudemu custatà parecchi fenomeni liati à u cambiamentu climaticu. Basta à discutà cù l'agricultori per esempiu, basta à vede a timperatura st'ultimi ghjorni, basta à vede a frequenza di e timpeste è a so viulenza per dì chì l'urgenza hè reale !

Eppuru, ne simu cunvinti, ferma un pocu di speranza. Perchè dicenu dinù l'esperti chè no simu sempre attempu à agisce. Hè ciò chè no vulemu fà. Di sicuru, a nostra cullettività s'impegna digià in favore di a preservazione di l'ambiente. Pensu à i travaglii di tutti l'Uffizii è agenze in tutti i duminii, è soprattuttu quelli di l'ambiente, di l'energia, di l'urbanisimu, di l'agricultura o di l'acqua.

Per contu nostru, pensemu chì ci vole à andà più inlà dichjarendu u statu d'urgenza climatica è ecologica.

Perchè ? Prima, perchè a Corsica hà sempre sappiutu mubilizà si per difende l'ambiente, u soiu di sicuru ma dinù quellu di u Mediterraniu. Pensu, frà altru, à l'affare di e fanghe rosse in lu 1972, à a mubilizzazione popolare in lu 1960 contru à e prove nucleare in u massiciu di l'Argentella. Pensu dinù à l'azione clandestine chì anu impeditu a betunizzazione di u nostru liturale è quessa, ancu quelli ch'ùn sò naziunalisti a ricunnoscenu.

Secondu puntu, pensemu chì ognunu deve, à u so livellu, ancu puru mudestu, participà à a lotta mundiale contru à u riscaldamentu climaticu. Simu cunvinti chì, ogni populu, ch'ellu conti milioni di persone o ghjustu qualchì centinaia, deve participà à sta lotta. U statu d'urgenza climatica è ecologica hè statu dichjaratu, frà decine d'altri, da u Parlamentu auropeu, da l'Argentina, u Canada, l'Irlanda, a Spagna, Malta, I Baleari, da u Parlamentu talianu, u Parlamentu britannicu, a regione Nouvelle-Aquitaine... Parechje cità francese l'anu fatta dinù : Lille, Parigi, Reims, Brest... Vicinu vicinu à noi c'hè Nizza, Montpellier, ma ancu Arzachena o Mamoiada, duie cità di Sardegna !

Da i più maiò à i più chjuchi. E noi averemu da stà zitti di pettu à stu periculu chì s'avvicina un pocu di più ogni ghjornu ?

Per contu nostru, ùn la pudemu accittà è pensemu chì, cum'è eletti di a Corsica è cum'è citadini, avemu una respunsabilità.

Una respunsabilità ambientale è una respunsabilità suciale. Custruì una sucetà ecologica, rispettosa di u so ambiente ghjè dinù, di modu fundamentale, custruì un prugettu di ghjustizia suciale è di sulidarità. Ognunu a sà avà, sò i più debuli, i più poveri è i più chjuchi à pate di u scambiamentu climaticu è à risente u so impattu in a so vita cutidiana. L'ambiente è u suciale sò un paghju ch'ùn si pò spiccà, ch'ùn si deve spiccà. Infine, a lotta per u clima, ghjè dinù quella contru à i pupulisimi chì si nutriscenu di l'addisperu.

Ghjè veradimente un attu puliticu chè no feremu oghje. Una dichjarazione pulitica chì deve esse u primu passu versu una sola strategia, unitaria, quella di un pianu d'azione maiò è trasversale à tutte e cumpetenze di a nostra cullettività. A partesi d'oghje, duvimu fà un sforzu di mubilizzazione cum'è mai ùn l'avemu fatta. Duvimu truvà suluzione pulitiche è tenniche per cuntribuì di più à a lotta contru à u riscaldamentu climaticu. Sta dichjarazione, l'averete capita, ùn ripresenta micca una fine. Sta dichjarazione ghjè un mezu, ghjè un principiu.

À ringrazià vi.

M. le Président du Conseil Exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

D'abord, comme c'est l'usage avoir une pensée pour Mme Joëlle DECONSTANZA qui était une fonctionnaire de la Collectivité de Corse qui nous a quittés prématurément, une pensée pour elle et une pensée bien sûr pour sa famille qui est aujourd'hui dans la peine.

Egalement, Pauline SALLEMBIEN, que nous connaissions bien, qui a été une figure marquante de l'enseignement en Corse à Bastia, à l'université de Corse ensuite, qui a été une femme engagée, une femme de culture, une femme de conviction et une femme de passion.

Quelques mots, mais sans alourdir ou reprendre ce que vous avez dit et fort bien dit, ces derniers jours ont été l'occasion de vivre des événements qui pour les uns, nous renvoient à des moments extrêmement douloureux que nous ne voulons pas revivre, ni humainement, ni politiquement et pour les autres, nous obligent à mon avis à nous interroger sur le sens de la période charnière et historique que nous vivons.

Ce que nous ne voulons pas revivre, ce sont les interpellations massives. Nous nous sommes exprimés les uns et les autres, je n'y reviendrai pas. Je crois que la place de la jeunesse corse, elle est dans les universités, dans les centres de formation, dans les villages, dans les familles, dans le monde s'ils ont envie de bouger et de voir ailleurs ce qui se passe. La jeunesse corse, elle est éprise d'absolu et de liberté comme toutes les jeunes gens du monde et elle doit être respectée et valorisée dans ses aspirations.

Les interpellations des derniers jours ont été d'autant plus choquantes qu'elles se sont accompagnées de méthodes qui sont inacceptables partout et à fortiori dans cette île qui n'a que trop souffert de la justice spectacle ou des excès policiers. A cet égard, une motion a été déposée. Je rappelle que les uns et les autres, nous avons eu l'occasion d'exprimer publiquement notre désaccord, notre émotion et également d'interroger, ça a été mon cas, le ministre de l'intérieur, autorité hiérarchique et de tutelle, sur un certain nombre d'attitudes qui sont des attitudes choquantes qui méritent d'être expliquées, précisées et le cas échéant, sanctionnées.

Je dis ici, une fois encore, qu'il n'y a pas d'autres chemins pour la Corse que celui de la démocratie comme méthode et comme objectif, qu'il faut le dire avec force à toutes celles et tous ceux, et ils sont nombreux, qui sont révoltés par la politique de fermeture actuelle de l'Etat. Cette politique de fermeture actuelle n'est pas acceptable, elle doit changer et nous devons la faire changer uniquement par le chemin démocratique, tout en disant toujours et avec force que nous n'accepterons jamais les dérives répressives. Ça, c'est ce que nous ne voulons plus vivre.

Les événements auxquels je faisais référence, mais vous les avez évoqués, qui nous conduisent ou doivent nous conduire à nous interroger, c'est la libération de Charles SANTONI, après 24 ans d'emprisonnement. Moi, je ne connais pas personnellement Charles SANTONI. Comme beaucoup de militants nationalistes, je connais sa mère pour l'avoir vue, année après année, manifestation après manifestation, de prison en prison aussi, pour accompagner son fils dans ce long chemin.

Il ne s'agit pas ici de raviver les plaies, mais simplement de rappeler ce que nous avons vécu ensemble, collectivement. C'était en 1996 pour les faits, en 1999 pour la condamnation, contexte tragique, contexte fratricide de guerre, contexte de tension extrême au sein de la société corse,

contexte aussi de suspicion de bavures policières à l'époque avec une interpellation dans des conditions douteuses.

Je voudrais également livrer une réflexion tirée de mon expérience professionnelle, je n'ai pas connu ce dossier à titre professionnel, mais je me rappelle que nous en parlions et je me rappelle notamment qu'indépendamment des conditions de l'interpellation, puisqu'il y avait eu une discussion très sérieuse pour savoir si les policiers s'étaient identifiés en tant que tels au moment de l'interpellation, indépendamment de ce premier élément, je me rappelle du débat juridique qui avait eu lieu devant la cour d'assises spécialement composées, puisque Carlu SANTONI n'avait pas contesté avoir tiré sur ce qu'il pensait être, d'après ses explications, des agresseurs. Mais il avait été démontré notamment par la balistique, que ses balles n'avaient pas atteint les policiers et que le policier qui était mort avait été mortellement blessé par un tir tiré par la deuxième personne, M. ORSONI, qui était décédée.

Donc, cette circonstance faisait que normalement la peine n'aurait pas dû être celle-là. Carlu SANTONI avait été condamné en invoquant la notion de coaction qui fait que lorsque vous êtes dans une communauté d'action avec plusieurs personnes, vous êtes responsable du résultat atteint par l'action d'une de celle-là seulement.

Ce que je voulais évoquer comme souvenir, c'est un magistrat antiterroriste qui n'était pas particulièrement connu pour sa clémence, m'avait dit dans les couloirs du palais, c'est pour cela que je ne le citerai pas, mais simplement pour évoquer « cette condamnation est manifestement excessive et c'est un dégât collatéral d'une situation globalement très complexe ».

Alors voilà, il est passé 24 ans et comme le disait son avocat, 8 645 jours et 8 645 nuits, une génération, pratiquement une vie en prison.

Et moi, la question que je veux poser, nous poser, à nous qui sommes aujourd'hui les élus de la Corse, c'est : est-ce que nous sommes oui ou non déterminés à ce qu'il n'y ait plus de générations gâchées comme celle-là ? Au moment où des jeunes repartent en prison, sont incarcérés, au moment où nous savons que le seul chemin, c'est celui de la paix, du dialogue et de la démocratie, est-ce que ces événements qui viennent de se dérouler en quelques jours ne doivent pas nous conduire à réfléchir, nous le faisons déjà, véritablement à nous interroger et à nous renforcer dans notre détermination à dire que ce passé douloureux qui est le nôtre collectivement, nous ne

l'oublions pas, nous l'avons en tête, mais nous devons aussi tout faire pour qu'il ne ressuscite pas ? Le chemin pour ce pays, ça doit être celui de la paix, de l'émancipation et du bonheur.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Bien sûr, au nom de l'Assemblée, nous nous joignons aux paroles du Président du Conseil exécutif concernant les deuils qui ont frappé notre collectivité et plus largement la Corse.

Le premier rapport que nous allons examiner est le rapport n° 413. C'est le Président du Conseil exécutif qui va présenter ce rapport, je pense.

AMMINISTRATION GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

*** Rapport n° 413 : Mette l'etica è u rispettu di a deuntulugia à u core di l'azzione è di e pratiche di a Cullettività di Corsica : un esigenza cunforma à l'attesa di i citadini, di l'eletti è di l'agenti**

*** Rapport n° 413** : Placer l'éthique et le respect de la déontologie au cœur de l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse : une exigence conforme à l'attente des citoyens, des élus et des fonctionnaires

Le Président SIMEONI

L'exigence éthique et le respect de la déontologie sont des marqueurs forts de la vie démocratique, et donc des objectifs naturels pour toutes les entités de la sphère publique.

De façon générale, ces notions et leurs déclinaisons concrètes connaissent, depuis au moins une dizaine d'années, un renouveau particulier, particulièrement dans les collectivités territoriales, sous les effets combinés de l'accroissement des compétences qui leur sont reconnues et de l'aspiration générale à la transparence de la vie publique qui va, nous le savons toutes et tous, en se renforçant.

Plus que jamais, au plan global en Corse et ailleurs, le respect de l'éthique et de la déontologie, ainsi que des règles qui en découlent

constituent donc, pour les élus et les agents des collectivités territoriales, une boussole indispensable dans l'exercice de leurs fonctions, et une condition sine qua non, concernant les élus, de leur légitimité.

Dès leur accès aux responsabilités, le Conseil exécutif de Corse et l'ensemble de la majorité territoriale se sont engagés à inscrire au cœur de l'action de notre Collectivité les principes de démocratie et les exigences de transparence, de probité et d'impartialité.

Pour des raisons d'ordre général, celles que je viens d'évoquer, mais également du fait de l'aspiration démocratique forte qui traverse la société corse tout entière eu égard à son histoire collective ancienne et plus récente, il apparaît en effet essentiel que l'action de la Collectivité de Corse, celle des élus dans l'exercice de leur mandat comme celle des fonctionnaires et agents dans le cadre de leurs missions professionnelles, soit en permanence guidée et inspirée par les valeurs d'éthique et le respect de la déontologie.

C'est un objectif, ce n'est pas une posture moralisatrice. L'éthique, c'est un cheminement que l'on essaye de s'imposer d'abord à soi-même avant de délivrer ex cathedra pour les autres. Il ne s'agit pas ici de dire « nous, nous faisons bien tandis que les autres font moins bien », il est d'essayer d'identifier des règles, des procédures, des comportements qui soient source de confiance, confiance dans les élus, confiance dans les fonctionnaires, confiance dans l'institution qui représente, aujourd'hui, la Corse et les Corses.

Concernant la déontologie, elle est un guide exigeant de l'action publique, de la gestion des deniers publics et de l'intérêt général. Mais elle n'est pas seulement un ensemble d'obligations ou de règles à respecter, elle est aussi un moyen de structurer au quotidien l'action de la Collectivité de Corse, d'en sécuriser les contours au plan juridique, opérationnel et éthique.

C'est dans cette optique, et avant même que l'actualité conduise à réinterroger de façon plus forte encore ces exigences, que certaines actions ont d'ores et déjà été engagées par la CDC, le Conseil exécutif, l'Assemblée et ce, depuis plusieurs mois.

Citons à titre d'exemple :

- la charte de déontologie de l'achat public adoptée par le Conseil exécutif le 18 novembre 2018, qui fixe les règles d'action et de comportement de nos agents dans leurs relations avec nos prestataires et nos fournisseurs ;

- la charte de management, élaborée par un groupe de travail composé de cadres de notre administration, actuellement en cours de diffusion, qui regroupe les valeurs et les pratiques que veut promouvoir notre administration dans les rapports internes entre les fonctionnaires et les agents ;

- la charte de déontologie relative à la lutte contre les conflits d'intérêt et le risque de fraude dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020, accompagnée du dispositif du lanceur d'alerte, des plaintes et des réclamations dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020 d'avril 2019 ;

- les déclarations remplies par les membres du Conseil exécutif de Corse en matière de déclaration de patrimoine et de déclaration d'intérêts, conformément à la législation en vigueur ;

- l'arrêté délibéré en Conseil exécutif en date du 12 mars 2019 portant déclaration de non exercice de certaines attributions des conseillers exécutifs, afin de prévenir tout conflit d'intérêt dans l'exercice de notre mandat ;

- la tenue de formations à destination des élus de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse, consacrées notamment à la notion de conflit d'intérêt.

Je précise que c'est un cheminement permanent en essayant, y compris lorsque des cas se présentent et qu'ils ne sont pas prévus par les textes, d'adopter le comportement qui soit le plus conforme possible à ces principes et à ces exigences.

A titre d'exemple, j'ai moi-même, il y a quelques semaines, saisi à mon initiative et me concernant la haute autorité pour la transparence de la vie publique d'une demande d'avis sur une démarche qui avait été entreprise auprès de la Collectivité de Corse pour une personne avec laquelle j'ai des liens proches.

Dans le droit fil des engagements pris, la démarche ainsi entreprise doit être aujourd'hui amplifiée, à travers la mise en place d'outils et d'instances participant à la diffusion de la culture de la déontologie, conformément à tout un corpus législatif réglementaire, aussi bien issu du droit interne que du droit européen et international.

Droit interne, je rappelle la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Droit européen, je rappelle notamment les différents actes et délibérations du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne et du Parlement européen.

Droit international, la Convention des Nations unies contre la corruption.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, il me semble nécessaire que notre Collectivité se fixe comme objectif d'intégrer, dans ses processus de décision et ses principes d'action, les standards les plus élevés en matière d'exigence déontologique.

Dans cette optique, j'ai demandé à la direction générale des Services de réfléchir et de travailler à des propositions techniques.

Un groupe de travail a été mis en place le 9 octobre 2019, placé sous l'autorité du Directeur général des services et piloté par l'Inspectrice générale, Mme Catherine ISTRIA.

Ce groupe de travail est composé de représentants des cabinets du Président de l'Assemblée de Corse et du Président du Conseil exécutif, du secrétariat général du Conseil exécutif, du secrétariat général de l'Assemblée de Corse. Et je salue particulièrement les deux secrétaires généraux et leurs équipes, les deux secrétaires généraux parce que nous avons la chance d'avoir à travers Norbert PANCRAZI et Serge TOMI, deux fonctionnaires qui sont aussi les mémoires de cette institution, même s'ils ne paraissent pas si âgés que cela... Mais qui peuvent en tout cas utilement nous éclairer par rapport à l'histoire de cette institution et également par rapport aux principes déontologiques que porte au quotidien l'ensemble des fonctionnaires de la CDC.

Donc, les secrétariats généraux, la direction générale adjointe «Stratégie de l'innovation et de la transformation », parce que nous sommes dans une matière qui est mouvante, évolutive où nous devons faire preuve d'imagination, de réactivité, d'anticipation, mais également la mission placée auprès du DGS en charge du suivi et de la coordination des politiques publiques et des projets. Je précise que ce groupe de travail a vocation à

s'ouvrir à des membres d'autres directions, par exemple les affaires juridiques, la commande publique, le contrôle interne, les ressources humaines et formation, bien évidemment.

Je précise également que cette réflexion avait déjà été impulsée depuis plusieurs mois au sein des services de la Collectivité de Corse. Bien évidemment, cette initiative rejoint aujourd'hui un contexte d'ensemble particulier, marqué par la récente mobilisation de la société civile, avec de nombreuses voix qui s'élèvent avec une intensité forte, quelquefois inédite, pour dénoncer l'accroissement de dérives mafieuses ou prémafieuses, ou de dérives dans l'île.

A cet égard, je veux dire très clairement qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de répondre de façon ponctuelle et encore moins démagogique à un certain nombre de problèmes qui se posent à la société corse. Par exemple, l'exigence d'une transparence absolue peut quelquefois confiner à une forme de totalitarisme de l'instant. De la même façon, il n'est pas acceptable ou envisageable que nous hurlions avec les loups pour, par exemple, faire des procès d'intention, caricaturer, déformer ou violer la présomption d'innocence. Ce sont des principes qui sont des principes absolus partout, dans toutes les démocraties et nous avons à cœur de continuer à les faire respecter.

Pour autant, la situation dans toutes les démocraties, et particulièrement la situation en Corse nous impose d'être extrêmement attentifs, vigilants, impliqués en tant que citoyens, en tant qu'élus et en tant qu'institution.

Le présent rapport constitue une première contribution du Conseil exécutif de Corse au processus plus large qui a été engagé. Nous avons pris notamment l'initiative de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée de Corse. Pour que cette session extraordinaire de l'Assemblée de Corse ne soit pas seulement un moment d'expression de discours, mais également un moment de décision, nous avons décidé de nous doter d'un processus de très large consultation à l'occasion duquel l'Assemblée de Corse va permettre à toutes celles et tous ceux (citoyens, associations, institutions, corps constitués...) qui ont quelque chose à dire ou faire valoir de parler devant l'Assemblée de Corse et de parler devant le Conseil exécutif. Ce projet et ce rapport s'intègrent pleinement dans ce processus d'ensemble.

Ce que je vous propose aujourd'hui, c'est :

- D'acter avec force et solennité notre engagement commun, de mettre place des processus et des mécanismes qui visent à prévenir et à détecter au mieux les faits éventuels de corruption ou de dérives internes, et de façon plus positive, notre engagement commun et solennel de développer une action publique fondée sur les valeurs d'éthique, de déontologie, de transparence et de probité ;

- De me permettre de vous soumettre avant la fin du premier semestre 2020 un certain nombre de documents que le groupe de travail que je viens d'évoquer aurait pour vocation de préparer. Ces documents pourraient être, mais la liste n'est pas exhaustive, elle dépendra aussi de ce que décidera l'Assemblée de Corse, un projet de charte d'éthique et de déontologie, document de référence à destination des élus et des agents de la Collectivité de Corse ;

- Une proposition visant à instaurer les instances référentes en matière de déontologie dans notre Collectivité (référént déontologue, commission de déontologie) ;

- Une procédure visant à la protection des lanceurs d'alerte, conformément aux articles 6 et 16 de la loi Sapin II et au décret du 19 avril 2017 ;

- Un plan d'actions visant à la communication, l'information et la formation des élus et des agents en matière de déontologie ;

- Des modalités de suivi régulier, d'évaluation et d'actualisation des actions entreprises.

Par ailleurs, en complément de ces documents qui pourraient être élaborés et soumis au vote de l'Assemblée, je vous propose de dire que le groupe de travail précité œuvrera à l'élaboration de propositions visant à la mise en place des différents outils et instances, en tenant compte des échanges et débats tenus dans le cadre de la préparation de la session spéciale de l'Assemblée de Corse et d'autre part, en tenant compte, selon des modalités que l'Assemblée de Corse aura à fixer ou à préciser, de ce que disent ou de ce qu'attendent les élus de votre Assemblée. Il est évident que ce groupe de travail doit en permanence, et c'est le dernier point, rendre régulièrement compte aux élus de l'Assemblée de Corse, également s'inspirer de leurs

attentes et demandes, tout comme le groupe de travail aura vocation à associer les instances représentatives du personnel.

Il s'agit bien évidemment de faire adhérer de façon volontariste et partagée, non seulement l'ensemble des élus, mais également l'ensemble des agents et fonctionnaires à ce corpus global et à cette démarche d'ensemble.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je suis saisi de 2 amendements du groupe « Per l'avvene ». Vous pouvez les présenter, si vous voulez.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Effectivement, M. le Président, sur le principe, personne ne peut remettre en cause la consécration de principe, telle que l'éthique ou la déontologie dont vous faites état dans votre rapport, mais il faut tout de même garder à l'esprit que ce n'est pas un sujet facile et la puissance publique n'a pas forcément tous les leviers.

Les initiatives que vous évoquez dans votre rapport, notamment à la page 3, renvoient surtout à des adhésions de chartes nationales ou européennes qui n'ont pas forcément de valeur normative.

En revanche, sur ce rapport, nous apportons deux amendements.

Le premier qui est à la page 4 du rapport, à l'article premier de la délibération après les mots « faits de corruption », nous souhaiterions rajouter les mots « et d'extorsion » parce que le rapport semble se concentrer essentiellement sur des phénomènes de corruption où l'on imagine une collusion entre entreprises et élus mais dans un seul sens ascendant. Or, et c'est un sujet qui est certes peu évoqué, à l'exception de rares sujets dans les médias et de rares plaintes qui ont été faites, les phénomènes d'extorsion de fonds sont tout aussi néfastes et préoccupants.

Nous souhaitons, comme je vous l'ai dit, rajouter le mot « extorsion » après « corruption ». Ça, c'est pour le premier amendement.

Le deuxième amendement, au paragraphe 4 de la page 2 de votre rapport, vous vous laissez aller à une envolée lyrique et présomptueuse du même type que celle de la fameuse « maison de cristal » dans laquelle vous présentez votre majorité comme attachée à la démocratie, aux valeurs d'éthique et à la déontologie. Mais, M. le Président, je ne pense pas que vous soyez les seuls élus vertueux. La vertu que vous revendiquez vaut bien la nôtre. Figurez-vous que dans l'opposition aussi, nous nous honorons d'une certaine moralité.

Je vous propose donc de rectifier votre rapport et de jouer collectif avec le deuxième amendement qui consisterait donc à associer l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse aux élus de l'Exécutif.

Excusez-moi, M. le Président, j'avais un dernier point qui ne fait pas partie des amendements. Dans votre rapport, on s'interroge aussi sur l'élaboration que vous proposez d'une procédure qui est liée aux articles 6 et 16 de la loi SAPIN et qui renvoie la protection des personnes (employés, organisations, lanceurs d'alerte) qui font des signalements justement aux autorités. Nous sommes un petit peu étonnés parce que vous ne nous avez pas habitués forcément à ce genre de procédure que nous pourrions appeler plus concrètement une procédure de délation.

Voilà c'était juste un étonnement de notre part. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Donc, il y a un amendement en 2 parties. S'agissant de l'amendement page 2, « l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif » tient. Je pense que c'est de bon aloi et en ce qui me concerne, je suis tout à fait sur cette position.

Sur le premier amendement « et d'extorsion », je ne sais pas si nous sommes dans le bon cadre. Il faut en discuter parce que sauf à imaginer que les élus ou les fonctionnaires se livreraient à des pratiques d'extorsion, il s'agirait donc de pratiques qui sont extérieures au pouvoir de notre Collectivité. C'est plutôt une interrogation de ma part. Je vais interroger le

Président du Conseil exécutif sur ce qu'il pense de ces deux parties d'amendement et ensuite, peut-être une discussion générale, en tout cas les groupes qui le souhaitent pourront intervenir.

Le Président SIMEONI

Je réponds tout de suite.

Rapidement sur les trois remarques :

Première remarque, il ne s'agit pas d'être présomptueux, je ne pouvais pas dans la présentation d'un rapport que j'ai rédigé, parler pour vous. Vous avez dit même « vous avez été trop présomptueux en parlant de maison de cristal », etc. Je me suis contenté de rappeler les engagements que nous avons pris. Mais je vous le dis encore une fois publiquement et très volontiers, je ne considère pas que nous avons le monopole de ces engagements et je suis heureux que nous mettions, y compris dans le corps du rapport et ailleurs, que nous sommes ensemble sur cette vision qui est partagée. Pas de problèmes, au contraire, je n'y vois que des avantages. Ça, c'est le premier point.

Deuxièmement, sur la notion de corruption, que les choses soient claires. Le rapport et la délibération faisaient référence aux faits de corruption, tout simplement parce que c'est l'item qui est visé par beaucoup de textes de loi. Il ne s'agit pas pour moi en reprenant cet item, de laisser penser que les élus et notamment les élus corses sont plus susceptibles que d'autres d'être concernés par la corruption. Je le dis très clairement. Je pense que la très grande majorité, pour ne pas la quasi-totalité des élus corses, et jusqu'à preuve du contraire, sont des gens honnêtes et intègres. Je le dis là aussi très publiquement.

Maintenant, je pense qu'on peut peut-être aller vers quelque chose de plus général parce que « notre engagement commun de mettre en place des procédures et mécanismes visant à prévenir et détecter les faits de corruption », on peut mettre « les faits d'extorsion, de pression et de manquement à la règle de droit », ça ne me gêne pas qu'on balaie l'ensemble du spectre de ce qu'on considère être inquiétant pour la société. Mais ensuite, à nous nous de l'intégrer dans nos procédures. Il me semble que c'est une affirmation de principe qui ne pose pas de problèmes puisque c'est un engagement commun.

Le Président TALAMONI

Simplement, c'est le mot « extorsion » et la notion d'extorsion parce qu'en fait, « corruption » si ça existe, ça peut concerner effectivement un fonctionnaire ou bien un élu. Nous sommes donc concernés directement puisque c'est notre Collectivité qui est en cause.

S'agissant de l'extorsion, il me semble qu'on fait plutôt référence à des pratiques qui sont extérieures à la Collectivité, des pratiques dont seraient victimes certaines sociétés, certaines entreprises et dont seraient coupables des éléments, nous l'espérons, extérieurs à notre Collectivité, je l'espère en tout cas. Il me semble qu'on n'est pas tout à fait dans le bon cadre, mais peut-être que je me trompe.

Le Président du Conseil exécutif est plongé dans une réflexion profonde semble-t-il...

Le Président SIMEONI

C'est trop d'honneur !

Je pense que ce n'est pas forcément des faits qui seraient générés à l'intérieur de la Collectivité. Il me semble que ce qui est proposé par l'amendement, c'est : des procédures qui permettent de détecter tous les faits qui viennent porter atteinte au caractère irréprochable de l'action publique », c'est-à-dire que ça soit des faits de corruption, des faits de pression ou tout manquement à la règle. Je pense qu'on va trouver une rédaction qui permette de ...

Le Président TALAMONI

Extorsion, c'est extérieur à l'action publique, me semble-t-il.

Le Président SIMEONI

Oui, justement, qui peut venir en parasiter le cours, c'est ça l'idée. Je pense qu'on va trouver une formule.

Le Président TALAMONI

Je pense qu'il faut être à ce moment-là beaucoup plus précis, de ne pas laisser sous-entendre des choses qui seraient pour le coup plus que préoccupantes.

Le Président SIMEONI

On peut réfléchir à une formulation, mais je n'ai pas d'opposition de principe. A mon avis, il faut trouver une autre formulation.

Le troisième point, sur les lanceurs d'alerte, il y a aujourd'hui, des lanceurs d'alerte et leur statut est reconnu par la loi. On sait aussi qu'ils doivent être protégés dans un certain nombre de cas. Je pense effectivement, mais c'est un peu comme à chaque fois, il peut y avoir des dénonciations de faits qui sont des faits avérés par des lanceurs d'alerte et il faut organiser la protection des lanceurs d'alerte, c'est un objectif qui est vertueux. Après, il peut y avoir des mises en cause qui sont infondées, diffamatoires, qui relèvent quelquefois y compris de la délation. Ça, ce sont des comportements que, pour ma part et je pense pour notre part, nous n'entendons pas cautionner, ni encourager.

On est dans une matière qui est difficile. La loi pose un principe de protection des lanceurs d'alerte. Précisément, notre réflexion commune, ça va être de dire comment on intègre ce principe dans notre corpus juridique interne à la Collectivité de Corse et comment on fait le départ entre la protection du lanceur d'alerte d'un côté et de l'autre, le refus de cautionner la délation ? C'est un chemin qui est difficile, mais c'est précisément parce qu'il est difficile qu'il faut qu'on essaye de le baliser ensemble.

Le Président TALAMONI

Jean-François CASALTA avait demandé la parole, il l'a.

M. Jean-François CASALTA

Merci, M. le Président.

Sur la proposition et l'amendement qui a été évoqué par notre collègue Christelle COMBETTE, soit on est large comme le soulignait le Président du Conseil exécutif dans la formulation et je pense que c'est plutôt sage, soit on est extrêmement précis. Si on doit être extrêmement précis, on ne peut pas limiter les infractions qui pourraient nous être reprochées en quelque sorte, ou qu'on pourrait imaginer à la seule corruption. Je rappelle quand même ici que ni les élus, ni les fonctionnaires ne bénéficient d'immunité, qu'ils n'ont pas de privilèges de juridiction et si on doit commencer à rajouter des infractions, il faut en faire toute une liste, on peut penser à la concussion,

il y en a bien d'autres, ou à l'association de malfaiteurs. Comme vous le disiez, M. le Président, ce sont des infractions qui présentent un certain caractère d'extériorité avec ce qu'on essaye ici de cadrer et de protéger. Ça, c'est le premier point.

Pour ma part, et pour le groupe « PNC », je pense qu'il faut une formule qui soit suffisamment large pour faire comprendre que toutes les pratiques qui peuvent être contraires à la règle ou à la loi doivent être évidemment sanctionnées. Ça, c'est la première des choses.

La seconde chose sur les lanceurs d'alerte n'est pas la question me semble-t-il, ni du côté du Président du Conseil exécutif, ni pour nous, de nous livrer à la moindre délation, c'est bien le contraire. Mais justement, c'est la protection de l'élu ou la protection du fonctionnaire qui verrait quelque chose d'anormal se passer dans le cadre de son exercice professionnel et qui doit être protégé quand il voudrait, par exemple, le dénoncer à la justice, c'est parfaitement son droit, à la justice ou à la presse.

Il n'est pas question ici de vouloir, encore une fois, encourager des pratiques que nous ne saurions cautionner, mais justement de protéger ces personnes qui, bien souvent, sont montrées au doigt et à l'index au plan national et international. On se souvient et on a en tête des cas célèbres comme le cas de Julien ASSANGE.

Je vous remercie.

Le Président SIMEONI

Je propose peut-être une formule générique, alors ? Plutôt que d'énumérer, c'est un peu stigmatisant, les comportements, on met : « les processus et mécanismes qui visent à prévenir et détecter les faits ou comportements portant atteinte à la règle de droit » ? Comme ça, on est générique et derrière, on est plus positifs et « à développer une action publique fondée sur les valeurs d'éthique, de déontologie, de transparence et de probité ».

Le Président TALAMONI

Bien. Je pense que là, on s'approche de quelque chose d'acceptable des deux côtés de l'hémicycle. Oui ? Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Ce n'est pas seulement parce que l'hypoglycémie nous guette que nous allons céder.

J'ai bien compris que le terme d'extorsion suscitait un certain nombre de gênes. Donc, on ne va pas se crisper sur ce sujet et on va adhérer à une globalisation encore plus large de la sémantique. «Corruption», ça disait les choses. «Manquement grave au principe de légalité», c'est un peu fourretout, mais ça permet d'intégrer notre pensée qui elle était bien précise et à laquelle nous souhaitions préciser les choses, parce qu'il y a ce que Maître CASALTA appelle «l'extériorité des choses» puisqu'il est d'usage ces derniers temps de parler de porosité, la frontière entre l'extériorité des choses et ce qui se passe ou ce qui pourrait se passer dans l'hémicycle relève de quelque chose d'assez impalpable.

Les choses sont dites. Nous nous rallions à cette heure à une formule globalisante. Mais il me semble qu'un certain nombre de choses dans l'avenir, dans des débats qui auront lieu dans cet hémicycle, mériteront d'être nommées et dites.

Le Président TALAMONI

Tout à fait, il faut nommer et dire. Après, je pense aussi qu'il faut être très précis et il ne faut pas laisser entendre plus que ce que nous voulons dire parce que, quand même, aujourd'hui il y a développement d'un discours antiparlementariste de façon générale. Ça ne concerne pas spécialement la Corse, c'est beaucoup plus général. Et il ne faudrait pas alimenter ce discours en laissant entendre qu'il se passe des choses, à la Collectivité de Corse ou ailleurs... Encore une fois, je crois que cela a été dit, d'ailleurs à travers votre amendement, tous les élus de la Collectivité de Corse, Exécutif et Assemblée, sont pour la probité et pour donner des garanties de probité.

Je pense qu'après, il faut être aussi précis dans nos propos de manière à ne pas alimenter nous-mêmes certaines suspicions. Lorsque l'on parle effectivement de corruption, on peut évidemment imaginer que la corruption peut toucher, en général c'est comme ça que ça se passe, des élus. Donc, corruption passive, généralement. Mais lorsque l'on parle d'extorsion, on ne pourrait quand même pas laisser imaginer qu'ici, dans cet hémicycle, il y a des personnes qui se livrent à l'extorsion. Je pense que c'est pour cela

qu'il faut être précis. La formulation initiale me paraissait glissante. Après, je ne dis pas que j'ai raison, ce sont des problèmes compliqués.

Jean-François CASALTA et Hyacinthe VANNI.

M. Jean-François CASALTA

Je crois qu'on ne s'est pas compris. Le mot, ni « extorsion », ni aucun mot ne nous gêne, ce n'est pas ça du tout. C'est que si on doit être précis, il faut lister tous les articles du code pénal, tous, parce qu'on peut parler du vol, du recel, de la concussion. C'est pour ça qu'à vouloir être trop précis, on pourrait écarter certaines infractions qui, finalement, pourraient laisser quelques suspicions et quelques doutes dans l'opinion publique. C'est justement ce que nous ne voulons pas faire.

M. Hyacinthe VANNI

J'adhère à 100 %, bien entendu. Après, j'entends beaucoup de choses. Moi, je suis très attaché à la présomption d'innocence aussi. Ce n'est pas parce qu'un lanceur d'alerte mettrait quelqu'un à l'index, qu'il serait coupable. Donc, attention, lanceurs d'alerte ou on peut les appeler autrement. Attention ! Je pense qu'on est tous des élus, on se connaît tous, on est tous des élus intègres, tous avec la même passion, tous avec la même détermination. Il n'y a pas les bons et les mauvais. Je vous le répète, je suis très attaché à la présomption d'innocence. Ce n'est pas parce qu'on raconterait sur les réseaux sociaux, aujourd'hui, puisque c'est à la mode, un certain nombre de choses avec un faux compte, qu'on est lanceur d'alerte. On connaît les dégâts que ça fait, derrière des élus, il y a des pères de famille, il y a un certain nombre de personnes auxquelles il faut aussi faire attention. Je voulais quand même le préciser.

Le Président TALAMONI

Je crois que chacun aura bien compris ce qui vient d'être dit. Nous sommes tous attentifs à ce qui se dit et ce qui s'écrit, y compris sur les réseaux sociaux. C'est vrai que ce que vient de dire notre collègue VANNI est aussi important, comme il était important, et je rends hommage au groupe « Per l'avvene », d'étendre à l'ensemble des élus de notre Collectivité ce souci de rigueur et de probité. Je souscris vraiment, et j'applaudis, à cette partie de l'amendement.

Le Président SIMEONI

Juste un mot. Je pense qu'on est d'accord tous sur le fond, mais je pense qu'il faut être très prudent.

J'entends que le groupe « Per l'avvene » serait prêt à se rallier à la formulation, mais je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'édulcorer le propos, ça a été dit. S'il peut être interpréter dans la formulation que j'ai proposée, que je ne veux pas citer les choses, je ne veux pas que ce soit pensé ou dit.

Ce qu'on avait dit à un moment donné, on a visé la corruption et on s'est dit « mais, il n'y a pas que ces éléments-là », premièrement. Deuxièmement, qu'il ne fallait pas être dans une logique, en gros, de bashing, etc.

Maintenant, si vous voulez qu'on dise « la corruption ou tout autre comportement constitutif d'un manquement à la règle de droit », ça ne me gêne pas, comme ça, au moins, le mot, il y ait. D'accord ? Et il y en a d'autres.

Je rappelle que dans le terme de « corruption » juridiquement on inclut et le législateur inclut l'atteinte à la probité, le trafic d'influence, la concussion, le détournement de fonds publics, le favoritisme, la prise illégale d'intérêts. Donc, il n'y a pas mal d'incriminations qui sont incluses dans le concept de corruption. Mais, si le fait de le faire disparaître peut être interprété, y compris à l'extérieur de cet hémicycle, comme une volonté de notre part de ne pas nommer les choses, je pense qu'il vaut mieux citer la corruption et tous les autres faits de nature à constituer des manquements à la règle de droit, comme ça au moins on voit qu'on n'est pas dans un débat où on veut esquiver les problèmes.

Le Président TALAMONI

Je pense qu'il est peut-être préférable de dire les choses ainsi, de façon c'est vrai à ne pas laisser supposer que nous voulons éviter certains mots, et en même temps de ne pas laisser dans l'ombre d'autres infractions qui peuvent être commises par un élu dans l'exercice de ses fonctions, et ce n'est pas spécialement l'extorsion, je parle sous le contrôle de mes confrères, ce n'est pas spécialement l'extorsion. Mais en revanche, il y a d'autres délits

qui peuvent être commis, et qui le sont parfois, dans tous les pays du monde par des élus dans l'exercice de leur fonction.

Alors, ce qui vient d'être proposé par le Président du Conseil exécutif, c'est un équilibre qui convient ?

Le Président SIMEONI

On mettrait « d'acter avec force et solennité... », (on aurait intégré le premier amendement puisque « tous les élus de l'Assemblée de Corse »), et on mettrait donc : « d'acter avec force et solennité notre engagement commun de mettre en place des processus et mécanismes visant à prévenir, et détecter les faits de corruption ou tous autres faits et comportements constitutifs de manquement à la règle de droit, et à développer une action publique fondée sur les valeurs d'éthique, de déontologie, de transparence et de probité ».

Ça peut constituer un bon point d'équilibre ? Ok, merci.

Le Président TALAMONI

Nous allons mettre ce sous-amendement aux voix, puis l'amendement ainsi sous-amendé et puis ensuite le rapport du Président du Conseil exécutif.

Donc, je mets aux voix le **sous-amendement** proposé par le Président du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui et contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets aux **l'amendement ainsi sous-amendé**.

Qui est pour ? Qui et contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

(Brouhaha)

Comme c'était le même amendement, on peut considérer qu'il a été adopté. Vous avez mentionné « amendement n°1 » c'était l'ensemble, donc

nous pouvons considérer qu'il a été adopté, d'autant qu'il n'a pas du tout fait l'objet de la moindre contestation.

Je mets aux voix le **rapport ainsi sous-amendé**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹

C'est une bonne chose d'avoir l'unanimité dans ce genre de démarche.

Je rappelle aux présidents de groupes que nous nous retrouvons pour une conférence des présidents à mon cabinet.

Pour les autres, rendez-vous : commission de développement : 14 h 30 ; commission de la culture : 14 h 30 ; commission des finances : 16 h et nous disons que nous nous retrouvons dans l'hémicycle à 15 h ; et enfin la commission d'appel d'offres à 14 h.

Nous nous retrouvons à 15 heures dans l'hémicycle et tout de suite, conférence des présidents. Merci.

La séance suspendue à 12 h 50 est reprise à 16 h 10.

Le Président TALAMONI

Veillez regagnez vos sièges, la séance est reprise. Nous espérons avoir le quorum.

SUCIALE – SALUTE / SOCIAL - SANTE

* **Raportu nu 395 : Cunvinzioni di rimborsu di l'atti medicali trà a Cascia primaria d'assicuranza malatia è a Cullittività di Corsica.**

* **Rapport n° 395 : Convention de remboursement des actes médicaux entre les Caisses Primaires d'Assurance Maladie et la Collectivité de Corse.**

¹ Délibération N° 19/451 AC

C'est Lauda GUIDICELLI qui va présenter ce rapport. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie.

Afin de permettre le remboursement des actes réalisés par la protection maternelle et infantile et les centres de planification et d'éducation familiale, il est proposé de conclure un accord entre les caisses primaires d'assurance maladie et la Collectivité de Corse afin de permettre une participation financière de l'assurance maladie selon le code de la santé publique.

Cette convention va donc identifier les bénéficiaires concernés, détailler les prestations qui seront prises en charge dans le cadre des remboursements, les modalités de facturation, ainsi que les procédures de contrôle.

Je vous en remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²

Rapport suivant:

² Délibération N° 19/452 AC

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET
TRANSPORTS**

* **Raportu n^u 390** : **Cunvenzione di finanziamentu in quantu à l'asestu di u crucivia trà a RT 10 è a Stretta comunale di U Suale nantu à a cumuna di Sorbu È Ocagnanu.**

* **Rapport n^o 390** : Convention de financement relative à l'aménagement du carrefour RT 10 - Chemin communal de Suale sur la commune de Sorbu È Ocagnanu.

Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Il s'agit de soumettre à votre approbation l'aménagement d'un carrefour entre la RT 10 et une route communale de Sorbu Ocagnanu.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des différents aménagements qui ont déjà été entrepris sur ce tronçon de la plaine orientale, qui est très fréquenté, de plus en plus fréquenté, et donc de fait très accidentogène.

Dans le cadre du règlement que nous avons adopté ensemble pour que le cofinancement de ces de travaux, le montant total prévisionnel s'élève à 255 000 € hors taxes et la Collectivité de Corse participera pour un montant de 235 000 €, et une participation de la commune pour un montant de 20 000 €.

Il y a bien sûr une demande qui était très importante de la part de la commune depuis janvier 2015, et donc aujourd'hui ça nous permet d'aboutir à la réalisation de ce projet d'aménagement qui est, à notre sens, évidemment très, très important et urgent également. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

D'accord, un avis de la commission des finances, oral également, en principe c'est Anne TOMANSI, elle n'est pas là, le Président n'est pas là non plus, mais je crois que c'est un avis favorable.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Non.

Donc, je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³

Le rapport suivant :

*** Rapport n° 394 : Cunvinzioni di finanziamentu rilativa à l'assestu di una traversa di San Gavinu di Carbini - Anziana RD 268.**

Rapport n° 394 : Convention de financement relative à l'aménagement en traverse de San Gavinu di Carbini - Ancienne RD 268.

Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Donc toujours dans la lignée de ces travaux et de ces conventions de financement avec les différentes communes, concernant l'aménagement des traverses de communes.

Donc, cette convention concerne l'ex-route départementale 268 qui assure la desserte de l'Alta-Rocca. La chaussée, concernant la traversée de San Gavinu, comme vous l'avez dit, est une chaussée très dégradée, la gestion

³ Délibération N° 19/453 AC

des eaux pluviales nécessite également d'être ponctuellement modernisée, la réfection du réseau d'eau potable a été réalisée par la commune.

Et donc, le montant de l'opération pour cet aménagement qui vous est proposé est de 977 700 € hors taxes, avec une participation pour la Collectivité de 802 000 € et pour la commune de San Gavinu, 175 000 €, toujours dans le cadre de la convention que nous avons adoptée ensemble au mois de juillet.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport écrit de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

M. le Président, merci.

M. CECCOLI a souhaité se voir confirmer que les travaux de réalisation de trottoirs étaient bien soumis à un plafonnement.

M. MORVAN, a répondu par l'affirmative précisant que les travaux de réalisation de trottoirs répondaient à des normes standards dans le choix des matériaux ; tout autre choix de matériaux incombant à la charge exclusive de la commune.

Toutefois, dans le cas de prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, comme cela se produit dans certains cas, il est considéré que les communes doivent répondre à une contrainte imposée, ce qui justifie une répartition financière différente.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances ; je crois avoir compris qu'il était positif.

Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Président, un petit avis, je suis bien sûr favorable à ce rapport, mais je constate que depuis 30 ans, ce n'est pas votre majorité qui est en cause, on ne met aucun arbre sur toutes les traversées que l'on aménage. Je l'ai vécu à Corte, j'ai essayé de refaire, c'est très difficile après, et tout le monde dit que pour lutter contre le réchauffement climatique, en reverdissant on fait baisser de 4 degrés la température dans une ville.

Alors, est-ce que l'on ne pourrait pas peut-être envisager de mettre quelques arbres quand on aménage les traversées de villes ou de villages ?

Le Président TALAMONI

C'est une très bonne idée, la réponse de l'Exécutif.

Mme Vanina BORROMEI

Alors, deux réflexions :

Sur l'aménagement paysagé, initialement c'est quand même à la charge des communes, et je précise aussi qu'il y avait une réflexion qui avait été menée quand il y avait eu les difficultés concernant la Xylella, concernant l'aménagement paysagé. Mais c'est vrai que de plus en plus aujourd'hui, nous prenons en compte cet aménagement avec les communes dans le cadre...

Le Président TALAMONI

S'il-vous-plaît, est-ce que vous voulez écouter la Conseillère exécutive plutôt que de bavarder entre vous, parce que ça fait du bruit ? Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Donc effectivement, on se rejoint, mais c'est vrai qu'il y avait des mesures très contraignantes qui avaient été prises, mais aujourd'hui je pense que l'évolution est favorable, on se tourne de plus en plus vers la pépinière pour pouvoir avoir des espèces protégées et je pense que c'est une évolution qui va dans le bon sens et sur laquelle nous nous rejoignons tous.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁴

Rapport suivant :

* **Rapport n^u 407 : Mudifica di u muntante di l'operazione « Sparinata di a crucivia di a Gravona ».**

* **Rapport n^o 407 : Modification du montant de l'opération « Dénivellement du carrefour de la Gravona ».**

Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Un rapport que nous avons validé ensemble il y a quelques mois concernant l'aménagement du giratoire de la Gravona. Je pense qu'il est inutile de vous rappeler l'importance de ce projet, de ce giratoire avec le flux quotidien qui dessert la ville d'Aiacciu.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation publique fin octobre 2018. Le maître d'ouvrage a présenté l'aménagement du giratoire qui est une dénivellation de ce carrefour.

Alors, l'idée était de savoir si le passage devait se faire en aérien ou en souterrain. Aujourd'hui, après les différentes études et après bien sûr la concertation, il est apparu qu'il était bien plus opportun de faire un passage souterrain pour cet aménagement. Cela va donc entraîner un surcoût de l'opération, en tout cas du prévisionnel. Il y aura également une voie de déviation qui était prévu, qui avait été demandée, concernant l'aménagement de ce carrefour.

⁴ Délibération N° 19/454 AC

Donc aujourd'hui, c'est un projet qui est vraiment très avancé. Je rappelle qu'il n'y a pas de difficultés concernant les emprises qui relèvent de la collectivité.

Donc, l'estimation initiale était de 13 M€ H.T., et aujourd'hui nous avons proposés de la réévaluer à un montant de 15 M€ H.T., toujours en estimation, bien sûr, de travaux. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, il y a un rapport écrit de la commission du développement, vous avez la parole.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président. En lien avec les inondations régulières du tunnel de Bastia, Mme NIVAGGIONI a souhaité se voir confirmer que tout risque d'inondation était écarté dans la présente opération.

M. MORVAN, a précisé que la courbe de Campo dell'Oro remplissait le rôle de digue en protégeant l'aéroport d'éventuelles inondations, tout risque d'aggravation étant écarté, à la fois sur la zone aéroportuaire et les zones adjacentes concernées par l'opération, sur la base des différentes analyses hydrauliques qui ont été réalisées.

Mme CASALTA a relevé l'impérieuse nécessité d'avancer sur ce chantier au regard des fortes attentes de la population en matière de fluidité de la circulation et, notamment, les usagers des secteurs du Prunelli et de la Rive-Sud.

Aussi, elle a souhaité connaître la date de démarrage des travaux.

Sur la question, M. MORVAN a précisé que le DCE, désormais clos sur la partie technique, permettait d'envisager une consultation dès janvier 2020 et un démarrage des travaux en septembre/octobre 2020.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un rapport positif de la commission des finances.

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁵

Rapport suivant :

*** Raportu n° 391 : Complementu à a pulitica tariffaria di e rete di trasporti di a Cullettività di Corsica - Serviziu marittimu di Vignola/Ghjirulatu.**

*** Rapport n° 391 : Complément à la politique tarifaire des réseaux de transports de la Collectivité de Corse - Desserte maritime de Vignola/Ghjjirulatu.**

Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Il s'agit aujourd'hui de vous présenter le complément de la politique tarifaire concernant la desserte maritime de Vignola - Ghjjirulatu.

Je vous rappelle le contexte, avec la loi NOTRe, 9 lignes de transport routier, dites annuelles, et une ligne maritime qui relie le site de Vignola (commune de Osani) à la presqu'île de Ghjjirulatu, l'ensemble de ces circuits était exploité dans le cadre de marchés à bons de commande.

Il y a eu une délibération que nous avons prise ensemble en octobre 2018 pour la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire sur les réseaux d'autocars et de trains gérés par notre Collectivité. Les gammes tarifaires qui s'y appliquent sont de type zonal, monomodal et intermodal.

⁵ Délibération N° 19/455 AC

Cette politique tarifaire ne s'appliquait pas, à notre sens, à l'exploitation de la liaison maritime entre Vignola et Ghjirulatu qui bénéficie, je vous le rappelle, de fréquences spécifiques liées principalement à la particularité de la desserte, les usagers qui résident sur la presqu'île, ne bénéficiant pas d'un accès par la voie terrestre.

Donc, nous vous proposons une politique tarifaire plus appropriée par rapport à celle que nous avons validée en octobre 2018, avec un abonnement annuel pour les résidents permanents et une participation moins importante en fonction des personnes supplémentaires qui appartiennent au même foyer, avec également une carte avec 10 passages et une gratuité pour les enfants de moins de 8 ans qui seraient accompagnés, bien sûr d'un adulte. Je vous demande donc de bien vouloir valider cette nouvelle proposition.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un rapport de la commission des finances dont je vais vous lire les conclusions :

La commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation du groupe « Andà per Dumane ».

Il y a également un avis oral de la commission développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la commission de développement, M. le Président, sur ce rapport avec une non-participation des groupes « per l'Avvenne » et « Andà per Dumane ».

Le Président TALAMONI

Merci. S'il n'y a pas de demandes de prises de parole, je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁶

⁶ Délibération N° 19/456 AC

Rapport suivant :

* **Rapport n° 401** : **Trasporti sculari - Rinnuvillamentu di i cunvinzioni di diligazioni di trasportu sculari in Pumonti è mudifica di u Rigulamentu Tarritoriali di i Trasporti Sculari.**

* **Rapport n° 401** : Transports scolaires - Renouvellement des conventions de délégation de transport scolaire dans le Pumonti et modification du règlement territorial des transports scolaires.

Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Ce rapport a pour objet de vous proposer la modification du règlement territorial des transports scolaires que nous avons validé ensemble en 2018, avec deux modifications principales : le renouvellement des conventions de délégations de compétence en matière de transport aux autorités organisatrices de transport de second rang, ce que l'on appelle les conventions AO2, et la prise en charge de 100 % de la dépense subventionnable lorsqu'une ligne de transport scolaire destinée aux internes est assurée par un établissement d'enseignement public dans le cadre d'une délégation de compétence.

Egalement un point très important et qui était attendu, il y avait une forte demande, elle était là-aussi plus que justifiée : la modification du régime des allocations de transport versées aux élèves internes désormais intégrées dans le dispositif de gratuité des déplacements sur le réseau ferré de la Corse.

C'était un point, je crois, qui était vraiment essentiel et aujourd'hui nous sommes heureux de l'intégrer.

Donc, je vous demande d'approuver ces trois modifications qui viendront désormais s'intégrer, si vous en êtes d'accord, au règlement des transports scolaires.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président. L'avis est favorable.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la commission du développement avec une absence du groupe « Andà per Dumane ».

Le Président TALAMONI

Merci, il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁷

Rapport suivant :

*** Rapport n° 421 : Mudifica n° 5 à a convenzione di spluttazione di i sirvizii è gestione di a reta ferruviariu di a cullettività di Corsica.**

*** Rapport n° 421 : Avenant n° 5 à la convention d'exploitation de services et de gestion du réseau ferroviaire de la Collectivité de Corse.**

En préalable, il nous faut valider le délai abrégé après explication du Conseil exécutif sur la demande de délai abrégé. Donc, pouvez-vous nous dire la raison de la demande de délai abrégé, s'il-vous-plaît ?

Mme Vanina BORROMEI

Oui, M le Président, c'est un rapport que nous avons eu tardivement de la part des chemins de fer de la Corse, mais à juste titre puisqu'il s'agissait pour eux de pouvoir arrêter les comptes le plus tard possible et pouvoir faire

⁷ Délibération N° 19/457 AC

une évaluation de l'année pour nous permettre d'intégrer ensuite cet avenant que nous passons systématiquement à la dernière session de l'année. Voilà.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets le délai abrégé aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté. (Abstention : le groupe « Andà per Dumane »)

Un point d'ordre, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, quasiment à chaque session on a à intervenir sur ces fameux délais abrégés et sur ces commissions qui se réunissent, je dirai, les jours de session. J'ai entendu la Présidente de ma commission expliquer qu'il était dorénavant hors de question qu'il y ait une quelconque réunion de commission les jours de session et que les choses devaient changer.

Je vais parler aussi comme un ancien combattant, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais je veux le redire, entre 2010 et 2015, je reconnais qu'il y avait des fonctionnements qui sont moins performants qu'aujourd'hui, je vous l'ai déjà dit, que vous avez améliorés. Malgré tout, sur ce sujet précis, et je me dis que si ça avait été le cas par le passé beaucoup dans la majorité territoriale auraient crié au scandale, aujourd'hui ce n'est pas exceptionnel, c'est systématique, c'est-à-dire à chaque session de l'Assemblée de Corse. D'ailleurs j'invite la commission permanente, je n'ai pas la chance d'y siéger, à valider le principe qu'il y a deux commissions qui se réunissent, une le mercredi avant les sessions et une autre commission qui se réunira pour ce que vous avez perverti dans le code général des collectivités territoriales, parce qu'en réalité ce délai abrégé est fait pour une catastrophe qui nous obligerait à réagir, à agir et à réagir. La réalité c'est que vous avez là perverti le code général des collectivités territoriales pour vous servir d'une facilité de fonctionnement qui ne va pas d'ailleurs dans le sens du bon fonctionnement de la Collectivité de Corse parce qu'aujourd'hui, tout simplement, il n'est pas acceptable que nous ayons des amendements et des rapports importants à traiter en 10 h, la veille.

Donc, je le dis encore une fois, mais je pense... C'est vrai Jean, tu as raison, j'ai peut-être un ton qui est trop fort, mais sincèrement je trouve que ce qui relèverait de l'exceptionnel ne l'est plus. Ça fait déjà quatre ou cinq sessions que ça se produit et donc aujourd'hui, je voudrais gentiment dire que ce n'est pas normal et pas acceptable pour un fonctionnement démocratique d'une institution. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. La notion de perversion est peut-être quelque peu excessive, vous me l'accorderez. En ce qui me concerne, j'ai insisté sur le fait que le délai abrégé devait toujours être justifié par écrit par le Conseil exécutif. En l'espèce, il y a eu une explication qui vient d'être donnée et qui me paraît recevable, je ne suis pas suspect à cet égard d'indulgence pour le Conseil exécutif, parce que sur cette question des délais abrégés, je suis intervenu à plusieurs reprises de façon, je crois, assez ferme, il y a cependant des délais abrégés qui sont recevables.

Et, je peux vous rejoindre, non pas en parlant de perversion, mais je peux vous rejoindre sur le point que vous avez évoqué, à savoir que le nombre de délais abrégés par session est un petit peu excessif et il faudra demander au Conseil exécutif de faire un effort à cet égard.

S'agissant des commissions, je crois qu'il appartient aux présidentes et présidents de commissions de veiller à mettre bon ordre, de façon à ce que le déroulé des sessions se passe le mieux possible.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pardon Président, premièrement je retire le mot perversion qui est sûrement excessif, ça c'est le premier point.

Le deuxième point, j'aimerais là, par contre, insister davantage pour défendre la position des présidents de commissions, c'est le fait qu'en commission on n'est pas les techniciens, je ne parle même pas de l'Exécutif, parce que là je ferai amende honorable, je me souviens de 2010 et 2015, où les Conseillers exécutifs étaient absents, donc je ne vais pas aujourd'hui faire la leçon sur ce que j'ai connu, qui ne fonctionnait pas mieux par le passé. Mais il y avait au moins les services, là on se retrouve souvent dans des commissions où même plus les services ne sont présents. Je pense que là, il faut que l'Exécutif soit davantage vigilant. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Je pense que l'Exécutif a bien entendu vos réclamations. Le Président du Conseil exécutif voudrait y répondre en deux mots.

Le Président SIMEONI

Sur le principe, je reconnais tout à fait le bien-fondé des remarques et je vous ai dit qu'il y avait une volonté d'améliorer les choses. Je dois quand même faire, puisque quelque part il y a la critique à la fois de l'Exécutif et des services qui travaillent sous notre autorité, je dois donc, à partir du moment où vous élevez un certain nombre de remarques et de critiques, pour partie fondées, pour d'autres infondées, répondre, y compris pour les services.

Alors d'abord vous dire que lors de la dernière session le secrétariat général de l'Assemblée de Corse a exprimé publiquement un certain nombre de difficultés dont nous avons pris acte et j'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec eux, je voudrais vous dire que ces difficultés sont également rencontrées par le secrétariat général du Conseil exécutif de Corse.

Je voudrais vous dire puisque l'occasion m'en ai donnée, qu'on a une institution qui a profondément évolué et qu'on essaye, je dirai, de répondre aussi efficacement que possible à la nouvelle donne, aux nouvelles contraintes, aux nouvelles exigences.

Aujourd'hui, le volume de travail du Conseil exécutif de Corse a doublé ou triplé par rapport à ce qu'il était avant. Par contre, les effectifs du secrétariat général du Conseil exécutif de Corse, eux n'ont pas changé ou très peu, ou à la marge. Donc là, il y a une vraie difficulté. Premièrement.

Deuxièmement, il faut que vous ayez en tête, et ce n'est pas une façon de chercher des excuses, c'est que pour que le délai de 15 jours soit respecté, et il faut le respecter, ça veut dire qu'il faut que les rapports rentrent, parce qu'on a aussi des contraintes informatiques, vous le savez, il faut que les rapports rentrent très en amont, c'est-à-dire qu'il y a un vrai travail d'anticipation et il y a un certain nombre d'impondérables qui surgissent, c'est vrai de façon systématique, au dernier moment, et qui conduisent quand même à avoir des rapports qui sont présentés au visa de l'urgence.

Mais si on fait le ratio, et j'ai là le document, notamment du tableau récapitulatif des lettres de saisine qui m'a été communiqué par le secrétaire général du Conseil exécutif, Norbert PANCRAZI, vous verrez que la plupart des rapports sont rentrés dans le circuit jusqu'à 31 jours avant la session, 31 jours, 24 jours, 16 jours, 15 jours, etc.

Donc, de ce côté-là, il y a vraiment un travail remarquable qui est fait.

Troisième et dernier point, lorsque nous sommes dans le cadre de l'urgence, ça a été demandé par le Président de l'Assemblée de Corse, et c'est normal, et c'est appliqué, nous justifions systématiquement par écrit des raisons qui ont conduit à être dans le cadre de l'urgence.

L'exemple a été donné par Vanina, donc je ne conteste pas l'exemple on est d'accord, il y en a quelques autres comme ça, tout à l'heure on aura un autre exemple, on a pris une décision, il faut faire vite. Voilà !

Dernier mot, je pense, sauf erreur, et ça peut toujours arriver, que les Conseillers exécutifs, chaque fois qu'il y a un dossier important, tiennent à être présents en personne pour l'expliquer et le défendre devant les commissions, et je sais que c'est quasi systématiquement le cas de la part des services qui sont toujours là, après s'il y a quelques erreurs, c'est de notre faute et pas de la leur. Mais vraiment, qu'on ne laisse pas penser, mais ce n'était pas votre intention, je le sais, que les services ne sont pas totalement impliqués parce qu'ils le sont aussi bien du côté du secrétariat général de l'Assemblée que du secrétariat du Conseil exécutif, que l'administration générale de la Collectivité de Corse et les agences et offices, mais je sais que vous le savez.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, nous allons demander à la Conseillère exécutive en charge du dossier de présenter ce rapport. Vous avez la parole, donc après l'adoption du délai abrégé, puisque nous avons voté pour le délai abrégé avec un certain nombre de non-participations et d'abstentions, mais le délai abrégé a été retenu par notre Assemblée.

Donc, vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Donc, vous l'avez dit : un avenant à la convention d'exploitation des services de gestion du réseau ferroviaire de la Collectivité de Corse. C'est un avenant que nous votons régulièrement à cette période qui intègre cette année les observations de l'audit financier, organisationnel et technique que la Collectivité de Corse a diligenté auprès de des Chemins de Fer de la Corse ; il s'agit de modifier les seuils de calcul d'intéressement du Délégué et de prise en charge du déficit par la Collectivité de Corse. Donc très clairement, cet avenant permettra, comme tous les ans, aux Chemins de fer de rétrocéder, s'il y avait excédent, celui-ci à la Collectivité de Corse.

Et donc, c'est l'avenant n° 5, l'année dernière, à cette période, nous l'avons donc fait par l'intermédiaire de l'avenant n° 4. Merci M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Je mets donc aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁸

Rapport suivant :

**RAPPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

*** Dichjarazione d'urgenza climatica è ecologica / Déclaration d'urgence climatique et écologique.**

* Déclaration d'urgence climatique et écologique

Le Président TALAMONI

C'est un rapport que j'ai déposé et qui concerne l'urgence climatique et écologique.

Pendant trop longtemps, beaucoup ont cru que l'accumulation de richesses ne se heurterait jamais à la finitude de la terre. Le néolibéralisme s'est d'ailleurs fondé sur ce postulat.

Nous sommes pourtant, depuis fort longtemps, entrés dans l'anthropocène et la marque des activités humaines devient de plus en plus profonde sur notre planète.

Le futur de l'humanité est désormais incertain, l'épuisement des ressources, la surexploitation des énergies fossiles a entraîné des conséquences considérables et le processus de réchauffement climatique, inquiète aujourd'hui à l'échelle planétaire les peuples et parfois leurs responsables... Pas toujours...

Chaque année, le jour du dépassement avance dans le calendrier. Cette année, en 2019, au 29 juillet, l'humanité avait déjà consommé les ressources que la nature peut renouveler en une année, tous les ans ce jour s'avance dans le calendrier.

Nous vivons donc actuellement « à crédit » jusqu'à la fin de l'année, en quelque sorte.

⁸ Délibération N° 19/458 AC

Les indices du réchauffement sont déjà largement perceptibles, nous pouvons le constater nous-mêmes directement, ce n'est plus une chose abstraite et tout particulièrement en Méditerranée, ce que confirme d'ailleurs les scientifiques.

Nous nous approchons de la limite au-delà de laquelle il sera impossible de contenir le réchauffement ; le temps présent est donc, nous le pensons, nous le disons, le temps de l'action.

Déclarer l'urgence climatique et écologique, comme nous le demandons à l'Assemblée aujourd'hui, est un acte important et aussi un acte élémentaire compte tenu de la situation.

Durant des décennies, l'écologie a été considérée un peu comme une lubie d'urbains, mais aujourd'hui nous savons que ce sont les populations les plus modestes qui sont frappées, qui sont aujourd'hui le plus en difficulté face à ce réchauffement climatique.

Nous savons que l'action de la Corse ne pourra pas, évidemment, à elle seule réduire de façon significative la production de gaz à effet de serre. Mais nous savons aussi que c'est au niveau local que la solution pourra être trouvée.

Jérémy RIFKIN, qui est un expert international en matière de prospective, affirmait récemment que « le new deal vert ne pourra se réaliser qu'au niveau local ».

L'échec de la COP 25, ces dernières heures, confirme que l'on ne peut faire confiance aux Etats pour régler seuls ce problème ou même pour le traiter.

Alors, aujourd'hui nous demandons à notre Assemblée de s'engager solennellement à son niveau, dans une voie volontariste, en déclarant l'urgence climatique et écologique, en engageant une concertation large et en définissant dans les mois à venir la doctrine de la Collectivité de Corse sur cette question.

Déclarer l'urgence climatique et écologique, c'est affirmer qu'il est possible d'agir sur le futur du climat à travers un changement profond de notre mode de vie, et donc en adaptant de façon globale, de façon transversale

nos politiques publiques aux nécessités de l'heure en contribuant à contenir le réchauffement climatique.

C'est donc quelque chose d'important que nous pouvons faire, déclarer solennellement l'urgence climatique et écologique, engager cette réflexion, définir notre doctrine collective, adresser à l'extérieur le message de la Corse, ça n'est pas très original parce que beaucoup d'autres l'ont fait, je le disais ce matin dans mon discours d'ouverture, beaucoup d'autres l'ont fait, des pays, des régions d'Europe, des villes, parfois très proches, en Sardaigne par exemple.

Donc il, nous faut aujourd'hui affirmer de façon forte, que nous sommes conscients du problème et que nous avons décidé d'agir pour tenter de le traiter, avec modestie certes, en ayant conscience de ce que nous représentons, mais également avec la volonté forte de contribuer à une solution possible, car elle est encore possible et peut-être pour pas très longtemps.

Voilà, je vous remercie. Donc, ce rapport vous l'avez devant les yeux, c'est une délibération, elle a été examinée en commission du développement il y a quelques minutes. Il y a, je crois, un certain nombre d'amendements, deux amendements qui vous ont été distribués, ils émanent de la commission.

Alors, ces amendements :

« À la page 2 du projet de délibération, après le dixième « Considérant », ajouter : « CONSIDERANT les travaux et initiatives d'ores et déjà engagées ou prises par le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse ».

À la page 2 du projet de délibération, au deuxième paragraphe de l'article 2, ajouter après « le Président de l'Assemblée de Corse » : « dans le cadre de leurs prérogatives respectives, »...

Voilà ce sont des amendements de forme, nous pouvons dire.

Alors, il y avait initialement un rapport d'une centaine de pages, qui vous avait été adressé et qui continuera à être diffusé dans les jours à venir. C'est un rapport qui engage la présidence de l'Assemblée de Corse, c'est la

contribution de la présidence de l'Assemblée de Corse au débat à venir, c'est ainsi d'ailleurs que le rapport avait été présenté.

Dans la première mouture de la délibération, il était demandé à l'Assemblée de prendre acte du dépôt de ce rapport, il n'était pas du tout demandé à l'Assemblée de valider le rapport, ou de l'adopter, mais de prendre acte d'une contribution de la Présidence de l'Assemblée de Corse. Mais devant, je dirai, un certain nombre de malentendus qui s'étaient exprimés sur les bancs de l'opposition et parfois de la majorité, j'ai décidé de séparer les deux démarches de manière à ce qu'il n'y ait plus la moindre ambiguïté. Le rapport évidemment demeure et c'est la contribution provisoire de la Présidence de l'Assemblée de Corse au débat à venir.

La délibération aujourd'hui est celle que vous avez devant les yeux et elle consiste à déclarer l'urgence climatique et écologique.

Voilà la situation telle qu'elle se présente à cette heure.

Donc la parole est à qui la demande et après quoi nous voterons sur les amendements et puis sur le rapport.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Un point de forme. Il y avait une motion de renvoi qui du reste compte tenu de ce que vous avez précisé tombe, puisque même s'il s'agissait de prendre acte, en même temps qu'on reprenait acte, on prenait acte d'un certain nombre de propositions que nous ne partageons pas dans votre analyse, mais ça fera partie du débat.

Prendre acte d'une urgence écologique et climatique, ça n'appelle presque aucun débat, sauf qu'à ce stade et à ce rythme, peut-être serait-il opportun, M. le Président, de se poser la question d'autres urgences.

Les collapsologues aujourd'hui, qui sont les premiers à mettre en évidence l'urgence climatique, modèrent leurs propos en affirmant que la première des urgences aujourd'hui universelles, n'est pas l'urgence climatique, c'est l'urgence démographique parce qu'à 1 % de croissance mondiale, en 2050 nous ne serons plus 7,5 milliards, mais 10 milliards et quand les 3,5 milliards qui arrivent vont vouloir consommer comme les 7,5 milliards, on ne passe plus. Je pense que cette urgence-là est plus prégnante.

Donc, à vouloir faire de cette tribune, encore une fois, une tribune de portée universelle, pour ne pas dire onusienne, pour entrer dans ce jeu, et je l'entends, on ne peut que partager le constat qu'il y a urgence écologique, mais peut-être un jour faudra-t-il se poser les problématiques des urgences sociales et démographiques.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, lorsque vous dites que ça n'appelle aucun débat et que c'est tout à fait évident, ça ne l'est pas tellement puisqu'au Parlement européen, il y a eu quand même, je crois, 200 voix qui se sont exprimées contre. Donc, je veux dire, il y a peut-être, y compris dans cette Assemblée, des collègues qui ne partagent pas ce point de vue. Donc ça n'est pas si évident que ça.

M. Jean-Martin MONDOLONI

J'ai voulu aller dans votre sens. Si j'ai bien compris, ce n'est pas aujourd'hui que va s'engager le débat. C'est bien de cela dont il s'agit ?

Le Président TALAMONI

Non, mais je réponds à ce que vous venez de dire. Donc, sur les collapsologues, je crois qu'ils vont encore plus loin que ce que vous avez dit, puisque les collapsologues disent que de toute façon c'est fini. Donc, ils ne parlent même plus d'urgence, ils disent : de toute façon, c'est trop tard.

D'autres scientifiques, et c'est sur leurs conclusions que nous nous basons, disent qu'il n'est pas trop tard, mais qu'il sera bientôt trop tard.

Enfin, sur l'utilité pour une Assemblée comme la nôtre, non seulement de déclarer l'urgence climatique et écologique, mais également de travailler à la définition d'une doctrine précise, eh bien, c'est ce que l'on fait et c'est ce qu'ont fait y compris de simples régions françaises, comme la Nouvelle-Aquitaine, et elles sont particulièrement en avance ces collectivités sur le travail que nous sommes en train de réaliser, ce qui est quand même un comble.

Donc, je crois qu'il est aujourd'hui temps, bien entendu, dans le prolongement de ce qui a déjà été fait, notamment par les agences et offices, il

est temps de se doter d'une politique globale et non plus sectorielle, d'une politique transversale et c'est ce qui vous est proposé.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui, Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Je n'avais pas forcément vocation à intervenir, si ce n'est pour rappeler ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire en commission, à savoir que vous avez raison Président, il y a aujourd'hui, y compris au sein du Parlement national, bon nombre de députés qui ont mis sur la table cette question et qui, et là je rejoins Jean-Martin MONDOLONI, fait consensus aujourd'hui, sur l'urgence climatique et écologique, même s'il y a quand même quelques voix qui s'inscrivent en faux.

Moi j'aimerais quand même rebondir sur deux choses, et j'interviens parce qu'en réalité je ne savais pas à quel moment j'allais pouvoir glisser ce qui m'a fait sortir de mes gongs hier lors d'une réunion qui a été organisée à Pianottoli-Caldarello. Vous allez me dire pourquoi parler de Pianottoli-Caldarello dans ce sujet ? Alors, je vais vous dire, je partage votre sentiment sur le fait qu'aujourd'hui peut-être que les Etats sont incapables d'apporter la bonne réponse et qu'il y a des enjeux locaux qui sont considérables.

Je vais vous dire pourquoi je suis furieux de ce que j'ai entendu hier à Pianottoli, et là encore, comme ça vous savez que j'en ai pris l'habitude, je vais m'en prendre à la Collectivité de Corse et à son Exécutif, et puis je vais m'en prendre à l'Etat, au moins vous voyez comme quoi ça a du bon, je vais vous dire pourquoi ?

Hier, la Préfecture maritime est venue nous présenter son arrêté concernant l'herbier de posidonies de Corse, pour nous dire que l'Etat avait donc pris la décision, de façon quasi unilatérale, d'interdire aux bateaux de plus de 24 mètres de pouvoir aujourd'hui mouiller dans l'herbier de posidonies de Corse. Concrètement, et c'est lié, vous voyez, on va toucher du doigt, ça veut dire qu'aujourd'hui... En Corse on a décidé, beaucoup ont décidé que fini la maison secondaire, dont acte, on arrête la maison

secondaire. Aujourd'hui fini les bateaux de plus de 24 mètres, on les écarte de 300 mètres de la bande.

Moi je veux bien tout cela, je vous dis ça pourquoi ? Pourquoi je suis furieux ? Je suis furieux parce que, comme pour l'application de la loi « littoral » votée en 86, il y avait deux volets dans cette loi : il y avait le volet protection et le volet développement. Et, à chaque fois, on choisit l'un au détriment de l'autre.

Depuis 6 ou 7 ans, y compris sous l'ancienne majorité, la question a été mise sur la table, de l'atteinte à l'herbier de posidonies. Je suis de ceux, comme beaucoup j'imagine ici, dans cet hémicycle, qui ont pris conscience qu'il fallait protéger ce bien qui d'ailleurs dépasse l'enjeu de la Méditerranée, et qu'il fallait interdire sûrement le fait de jeter des ancrs dans cet herbier.

Sauf qu'on dit depuis le départ, et je m'adresse plus précisément au Président de l'Office de l'environnement et au Président de l'ADEC de Corse, ça fait 7 ans qu'on nous dit : il faut, face à cette interdiction, anticiper et prévoir des coffres, des moyens de mouillage pour pouvoir faire en sorte que l'on ne perde pas cet manne importante pour la Corse qu'est le nautisme, mais qu'on imagine l'interdiction avec son corolaire qui est la solution de substitution.

Or, hier la préfecture maritime, en accord avec la Collectivité de Corse, a pris la décision unilatérale d'interdire partout en Corse aux bateaux de plus de 24 mètres de jeter dans l'herbier de posidonies, dont acte. Je ne vais pas ici me rouler par terre, je vous dis simplement qu'à force d'interdire de façon unilatérale, à force de ne voir l'écologie qu'à travers l'écologie punitive, eh bien, peut-être qu'on est en train de se tirer une balle dans le pied.

Et que je crois qu'il aurait été intéressant que nous soyons précurseurs au sein de cette Collectivité de Corse pour faire la démonstration qu'il peut y avoir au niveau écologique, au niveau environnemental, une vraie ambition à protéger pour les générations futures ce genre de choses. Mais imaginez aussi des cercles vertueux qui permettent de ne pas tuer une économie qui pourrait en Corse se développer.

Je vous donne ce petit exemple, parce que oui, Président, vous avez eu raison de mettre sur la table cette question de l'urgence écologique et environnementale et qu'elle doit se régler au niveau local, mais moi j'interpelle aujourd'hui les autorités de l'Etat, j'interpelle l'autorité territoriale

de Corse pour dire que l'exemple d'hier est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Merci.

Le Président TALAMONI

Que l'écologie ne doive pas être uniquement une écologie punitive, je pense que sur cette idée-là, un certain nombre d'entre nous sont prêts à vous suivre. Donc, Fabienne GIOVANNINI, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci, M. le Président.

Effectivement, les Etats traînent les pieds et ne sont pas du tout efficace depuis maintenant plusieurs décennies, face à cette problématique du réchauffement climatique, alors qu'il faut adopter des mesures fortes.

C'est pourquoi, les grandes villes d'une part, les régions d'autre part, ont essayé de prendre des initiatives aussi de leur côté, et il faut savoir que les grandes villes concentrent à elles seules, 70 % de la population mondiale à l'horizon 2050. Donc, cela démontre bien qu'ils sont concernés au premier chef, non seulement par le phénomène et par ses conséquences, mais aussi dans l'action possible qu'elles peuvent déployer. Je veux pour preuve, par exemple, l'action que déploie la ville de San-Francisco ou d'autres grandes villes qui font énormément d'effort.

Alors, notre Assemblée a déjà pris des résolutions, des débats sur ce thème. Dès 2015, notre majorité a pris l'initiative au sein de l'Exécutif d'une mise en synergie dans les différentes agences et offices, et ce travail a d'ailleurs porté le Président du Conseil exécutif à intervenir au sein même de la commission des îles de la CRPM sur des questions comme ça, fortes, ou même notre collègue Nanette MAUPERTUIS qui siège dans les différentes instances européennes.

Notre Assemblée a aussi adopté un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, a adopté un PADDUC, lequel SRCAE a décliné aussi la programmation pluriannuelle de l'énergie et a notamment quatre orientations spécifiques sur ces problématiques.

Je veux les rappeler quand même, parce qu'elles me semblent importantes : améliorer la prise en compte des risques naturels dans

l'aménagement du territoire et anticiper leur évolution dans un contexte de changement climatique (incendies, inondations, érosion des sols liée aux épisodes pluvieux, érosion côtière, submersion marine); protéger les populations face à l'amplification des risques sanitaires liés aux changements climatiques, période de chaleur, pollution de l'air, maladie à vecteur allergène, etc. ; prendre en compte les risques de réduction et de dégradation de la ressource en eau dus aux changements climatiques en anticipant les conflits d'usage, tenir compte des besoins des milieux aquatiques ; préserver la capacité d'adaptation des espèces et des écosystèmes.

Donc, on voit bien que notre Assemblée travaille sur l'ensemble de ces dossiers et sur la question de l'eau notamment, le Président de l'office hydraulique est amené régulièrement à faire aussi des propositions, au niveau agricole, etc.

Je voulais rappeler aussi qu'en 2016, notre Assemblée avait adopté à l'unanimité un rapport sur une charte territoriale de gouvernance sur le climat de la Méditerranée et des orientations pour animer la démarche territoriale d'adaptation aux changements climatiques.

Cet engagement méditerranéen était décliné en 9 articles, ce sont donc des contributions au débat qui pèsent, et je suppose, mais l'Exécutif aura à s'exprimer, bien évidemment, que tout ce travail qui avait été d'ailleurs confié au CEAC, si je ne m'abuse, M. le Président de l'AUE, qui s'est d'ailleurs réuni il me semble à plusieurs reprises à ce sujet, doit déboucher, si je ne m'abuse, sur des assises ou enfin des travaux qui impliqueront notre Assemblée.

Donc, notre groupe ne peut-être que d'accord pour une telle résolution. Je voudrais simplement rappeler quand même une chose, c'est que la commission développement économique s'est réunie et a proposé deux amendements. Mais en fait elle en a proposé trois, mais ça n'a pas été repris, Mme la Présidente, alors que nous ajoutions un considérant justement sur le fameux rapport que je viens d'évoquer et la fameuse délibération unanime qui me semble importante puisqu'elle fait référence au travail que nous, région corse, pouvons aussi déployer au sein de toutes les régions méditerranéennes, par la signature de cette fameuse charte de gouvernance climat des territoires de la Méditerranée.

Donc, je pense que si on peut ajouter, puisque c'était l'accord, c'était le vote unanime aussi de la commission, si on peut ajouter ce considérant, ça me semble important.

Et bien sûr, notre groupe votera cette résolution.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Je suis tout à fait d'accord avec votre initiative, parce que c'est vrai que c'est au niveau local que la lutte contre le changement climatique est la plus efficace.

Et, je vous appuierai, mais avec un bémol, en pensant qu'on a déjà voté des résolutions importantes en ce sens qui sont restées souvent sans effet. Je répète, et je n'aime pas prendre toujours mon exemple, j'ai été Président de l'Office de l'environnement, j'ai fait voter un agenda 21, qui peut-être est dépassé maintenant, et qui prévoyait entre autre une éco-administration à mettre en place ici, on ne l'a jamais mise en place, par exemple. C'est tout ce que je voulais dire.

Et, je voudrais répondre à Jean-Charles, là je ne suis pas du tout d'accord avec ses propos, quand il dit que la protection environnementale est antinomique avec le développement économique, c'est tout à fait faux. C'est ce que tu as dit !

On vit l'effet réserve à Bonifacio, la protection des Lavezzi a fait augmenter la fréquentation touristique de manière incroyable et une ancre d'un bateau de 24 mètres fait des dégâts extraordinaires dans l'herbier de posidonies, sachant que l'herbier de posidonies ce n'est pas rien du tout, ça protège le littoral et surtout la biodiversité. Et, je pense que c'est une bonne décision qui a été prise par l'Etat et l'office de l'environnement. C'est tout ce que j'avais à dire, M. le Président.

Le Président TALAMONI

M. CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président.

Je pense que vous avez eu l'intelligence de scinder, comme vous l'avez fait, la contribution et bien sûr cette proposition, et je pense que ça permettra d'arriver, me semble-t-il, même si dans certains pays tout le monde n'est pas convaincu de la chose, en Corse je serais surpris que l'immense majorité des gens ne le soit pas. On va le voir tout à l'heure.

En tout cas, tout simplement la contribution, vous venez de le dire, elle ne peut qu'intégrer un débat de vaste ampleur et un travail sans doute, je l'espère, de grande qualité, mais un travail très important parce que les connexions sont très importantes avec l'ensemble de ce qui est prégnant pour la Corse et son développement.

Concernant la proposition, bien évidemment on le voit tous les jours, on voit l'évolution qui est la nôtre, on le voit d'autant plus que nous sommes une île et que nous sommes soumis à, par exemple, des problèmes qui nous sont propres comme la montée des eaux : on a une part de notre littoral aujourd'hui qui n'est que quelques dizaines de centimètres au-dessus du niveau de la mer, et on peut très bien imaginer ce que pourrait devenir une bonne partie du territoire corse en cas de hausse continue des températures, comme elles sont annoncées.

Donc, bien évidemment favorable.

Un point aussi pour considérer que des auditions sans doute vont être faites avec les gens de la société civile, que ce soit la partie économique, la partie sociétale, la partie associative, avec là aussi, je l'espère, des contributions parce que c'est un sujet qui nous touche tous.

Bâtir, on le demande souvent, un projet d'avenir qui intègrerait dès à présent ces grands enjeux, c'est bien sûr quelque chose que l'on espère tous.

Un point un peu plus négatif, il va falloir aussi sans doute, une fois ces phases d'expertises mises en place et de propositions élaborées, trouver des moyens. Des moyens dans la période actuelle, c'est quand même relativement difficile et ce sont des enjeux extrêmement importants.

Donc, en tout cas pour ce qui est de cette proposition, bien évidemment, elle s'inscrit dans le droit fil de ce que nous défendons.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pierre, soit je n'ai pas été très précis, mais ça me donne l'occasion encore de rebondir sur un point. Je n'ai pas dit que j'étais contre le principe d'empêcher les bateaux de 24 mètres de jeter leur ancre, j'ai au contraire expliqué que j'y étais favorable. Je dis simplement qu'il y a une alternative, et ça me permet de compléter, il y a une alternative au jet d'ancre, c'est la mise en place de ce que l'on appelle des coffres.

Petite parenthèse, quand même, je me permets de le dire, le représentant local qui, à ma connaissance, est un membre de Femu a Corsica, de la Fédération française des industries nautiques, est 100 % en accord avec ce que je vous propose aujourd'hui, parce qu'il ne s'agit pas de dire qu'il faut laisser jeter l'ancre, il s'agit aujourd'hui d'avoir en face une solution qui soit écologique. Et elle existe. Aujourd'hui il y a des coffres qui permettent même de recevoir de la biodiversité et qu'on pourrait faire mettre.

Ce que je dis, c'est qu'il faudrait qu'on ait l'ambition collective d'avoir une concordance d'actions entre la préservation et le développement économique.

Voilà ce qui me paraît être important de dire. Je suis pour cette mesure, mais aujourd'hui si vous voulez, excusez-moi, c'est une rhétorique un peu de La République en Marche, mais pour marcher il faut deux jambes et les deux jambes, c'est le développement économique et la protection de l'environnement. Les deux ne sont pas antinomiques, mais doivent fonctionner ensemble, sinon on boite.

Le Président TALAMONI

C'est le fameux « en même temps ». Donc, Petr'Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président de nous proposer cette résolution et ce débat.

Je dirai finalement en synthèse, pour reprendre les termes d'un chef d'Etat, mais aussi d'un chef spirituel, qu'il s'agit de sauvegarder la maison commune, pour le dire avec les mots du Pape François, notre maison commune en tant que Corse et puis la maison Terre.

Ce n'est pas simplement une position philosophique, ce n'est pas simplement une position politique, c'est une position qui est aussi motivée par la science, par la rationalité, par les comptes rendus de plus en plus anxiogènes et de plus en plus alarmistes des scientifiques, de ceux du GIEC, même si elle est parfois contestée, de ce jour du dépassement auquel vous avez fait référence.

Je vais être bref. Il y a des choses qui sont faites en matière d'écologie, d'environnement, tous les jours, dans ce pays, par cette Collectivité, par d'autres, qui vont dans le bon sens. Nous nous sommes nous-mêmes, les uns et les autres, et je parle au titre de notre groupe, singulièrement puisque j'en ai la charge, exprimés dans un certain nombre de secteurs, dans des directions et avec des orientations qui alimentent le débat en matière de transition écologique, énergétique et de cette sauvegarde de notre maison commune.

Je crois que ce projet de résolution intervient aussi dans un moment politique particulier et il donne un signal au moins à double détente et à double dimension.

Il y a d'abord un signal interne à la société corse. La bataille des idées n'a pas été gagnée partout sur ce sujet et vous l'avez rappelé. Je crois que l'unanimité qui, manifestement, si j'en crois les propos de mes collègues des différents groupes, devait prévaloir, je crois que cela conforterait aussi l'action qui est la nôtre et une certaine évolution et une certaine accélération en ce domaine dans les années à venir, y compris en termes de politique publique et y compris en termes d'efforts d'investissement. François-Xavier CECCOLI parlait à un moment donné de ces questions aussi tout à fait pratiques et financières. Je crois qu'un des éléments clé de ce green new deal qui est proposé ailleurs, c'est aussi le volontarisme financier et un investissement fort des collectivités publiques. Je crois que si politiquement il

y a un consensus, cet effort-là sera mieux compris, y compris par nos concitoyens.

Je crois qu'il y a un message interne et s'il y a cette unanimité qui prévaut, eh bien la bataille des idées aura été gagnée au moins dans notre pays. Je crois que c'est important de le dire.

Et puis, il y a un message externe, vous l'avez dit, peut-être modeste eu égard aux enjeux mondiaux, eu égard à la taille et à la part de nos émissions de gaz à effet de serre, de notre impact sur l'environnement, mais je voudrais quand même...

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît ! Il faudrait peut-être quand même que nous puissions continuer cette réunion de l'Assemblée de Corse dans de bonnes conditions. On bavarde... Si ça ne vous paraît pas un sujet important, quel sujet serait important ? Vous avez la parole ?

M. Petr'Antone TOMASI

Je voudrais quand même revenir sur ce qui s'est passé il y a quelques jours à la COP 25, vous l'avez évoqué, les différents médias, les différents responsables politiques l'ont considéré comme un échec, mais je crois qu'il faut quand même relever que lors de cette 25^{ème} réunion de la Conférence des Nations-Unies sur le climat, l'espoir est venu des petits Etats et notamment des petits Etats insulaires qui, les premiers, ont choisi de rehausser leurs engagements en faveur de l'écologie et du climat et qui, les premiers, ont choisi d'accélérer l'effort et de produire l'effort.

En ce sens-là et dans ce contexte politique international, il est important aussi qu'en tant que petite nation insulaire de Méditerranée, la Corse s'exprime et la Corse donne un signal favorable face à ces orientations politiques et face à ce débat qui est aujourd'hui un débat mondial qui nous engage tous pour les générations actuelles et pour les générations de demain.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Il y a une demande de prise de parole d'Anne-Laure SANTUCCI. Elle a la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, Président, un peu dans la lignée de ce que vient de dire Petr'Antone, je pense que vous l'avez précisé dans l'introduction de votre document extrêmement important, c'est l'agir local.

Effectivement, il y a une urgence, tout le monde est d'accord là-dessus sauf peut-être Donald TRUMP, mais bon, on comprend pourquoi aussi... Pas seulement, mais enfin, ce genre de personnage... Il y a une urgence et ce qui est intéressant, ce que disent les scientifiques et ce que vous avez dit dans votre rapport, c'est qu'on peut changer la donne, et Petr'Antone vient de le dire, les petits donnent l'exemple, parce qu'il y a l'agir local qui est important.

Je pense qu'aujourd'hui, justement, vous avez donné un autre aspect des choses, un autre élément qui à mon avis est aussi essentiel, c'est la transversalité dans l'action politique.

Aujourd'hui, je pense que le rôle de la Corse avec les compétences que l'on a aujourd'hui, et l'Office de l'environnement qui est le fer de lance au niveau de l'environnement, je pense que notre rôle, c'est d'être vraiment le fer de lance de cette politique de protection de l'environnement au sein de la Méditerranée et même de rayonner au-delà.

Dans l'exemple que vous venez de dire, les ressources halieutiques et le trait de côte que nous allons voir tout à l'heure, je pense qu'être fer de lance de l'environnement, ce n'est pas être contre le développement économique parce qu'il faut aussi qu'on arrive à définir les termes. Qu'est-ce que c'est la protection et qu'est-ce que c'est le développement ? Qu'est-ce que c'est le développement économique ? Quel développement économique ?

Je rejoins M. GHIONGA tout à l'heure et je trouve que justement, ce décret que vient de sortir le préfet maritime, c'est un excellent décret, c'est un excellent outil parce qu'enfin, grâce également aux scientifiques qui nous expliquent, nous savons et nous le voyons dans le décret, ce sont des scientifiques, ce ne sont pas des hommes politiques qui ont des idées comme

ça, qu'aujourd'hui les bateaux de plus de 24 mètres ont un impact extrêmement négatif sur la posidonie.

Nous savons aussi, grâce aux scientifiques, aujourd'hui, que les études internationales montrent que la posidonie capture trois fois plus de carbone que la forêt tropicale ou que la forêt tempérée.

Nous savons aussi aujourd'hui que le recouvrement de l'aire de posidonie en Méditerranée, il reste 0,3 % en Occitanie, 33 % en Provence et 66 % des posidonies sont en Corse. Donc, je pense que c'est vraiment essentiel. C'est essentiel, bien entendu, il faut des outils. Par exemple, sur le parc marin, nous sommes en train de travailler, nous avons mis en place une commission halieutique et une commission pour l'organisation des mouillages. L'office de l'environnement sera fer de lance là aussi et la Collectivité financera.

Nous sommes en train de construire un plan, c'est important et c'est aussi du développement économique. Je pense que c'est le développement économique que nous, majorité de Corse, nous voulons aujourd'hui. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Oui, Jean-François CASALTA.

M. Jean-François CASALTA

Un mot très rapide pour m'inscrire dans le droit fil de ce que vient de dire ma collègue Anne-Laure SANTUCCI.

Tant qu'on opposera développement économique et protection de l'environnement, on aura tout faux. Et même le « en même temps » que vous avez souligné, M. le Président, à propos de la déclaration de Jean-Charles ORSUCCI, n'est pas suffisant. Il faut comprendre, et en Corse notamment, que c'est la protection de notre patrimoine, la protection de notre environnement qui doit être la source du développement économique que nous voulons, un développement économique à modu nostru. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. François SARGENTINI pour l'Exécutif et ensuite Jean BIANCUCCI.

M. François SARGENTINI

Merci, M. le Président.

Votre rapport pose une problématique qui, je le pense, va agiter pas mal d'assemblées dans de nombreux pays dans les années à venir et à travers des débats passionnés, il n'y a qu'à voir déjà le débat que nous avons au niveau de la nôtre. On voit très bien que c'est une question de fond et il est normal que cette question soit posée à travers ce rapport au niveau de notre Assemblée.

Ce que je voudrais rajouter aussi, c'est que ces questions, elles sont déjà prises en compte au niveau du travail que fait aujourd'hui l'Exécutif de Corse. Je pense à l'AUE sur les questions énergétiques, à l'office hydraulique et Xavier LUCIANI sur la question de la gestion de l'eau qui est un point extrêmement important, je pense à Lionel MORTINI sur l'agriculture de demain et là aussi, nous avons un travail extrêmement important à faire qui est, je dirai, à l'instruction sur lequel nous avons commencé à travailler.

Bien sûr l'Office de l'environnement, ça a déjà été dit, nous sommes de par nos compétences, chef de file sur cette question. Et pas plus tard que tout à l'heure, je présenterai un rapport sur le trait de côte qui a trait directement à cette question et où l'on voit les marques les plus visibles déjà sur ce que seront les questions d'évolution climatique qui sont en cours et des risques encourus par notre territoire. Ce sera une des questions que nous aborderons tout à l'heure.

Je voudrais aussi en même temps répondre à Jean-Charles. Je crois que tu n'es pas allé au bout de ce que nous avons discuté, nous, avec les affaires maritimes. Effectivement, nous avons eu une réunion, l'Office de l'environnement, avec les affaires maritimes pour traiter cette question.

La première expérience au niveau de la Corse, c'est vrai qu'elle aura lieu dans ta région, dans le cadre de la réserve des Bouches de Bonifacio. Et effectivement, rentrer j'aujourd'hui dans une phase de protection de l'herbier de posidonie, Anne-Laure vient de le préciser, l'importance de cette herbier qui est aujourd'hui fortement attaqué. Nous avons une responsabilité écrasante dans ce domaine et nous sommes aujourd'hui obligés de passer à une étape supérieure dans le cadre de la protection. Si on ne le faisait pas, on irait vers des dégâts irréparables.

Mais tu n'as pas tout dit parce que j'espère qu'on t'a montré toutes les cartes et tout le projet ! J'espère qu'on te l'a montré ! Parce que nous avons bien veillé justement à conserver cet équilibre entre développement économique et protection. C'est une constante, je le répète systématiquement chaque fois et à juste raison. M. CASALTA, lors de son intervention, l'a bien souligné, nous ne sommes pas ici pour opposer la protection et le développement. Nous sommes ici pour concilier les deux parce que nous avons besoin dans notre pays de développement. Mais ce développement, aujourd'hui, nous ne pouvons plus le laisser faire tel qu'il s'est fait jusqu'à aujourd'hui de manière anarchique, sans qu'on rentre dans une forme d'organisation et peut-être même, il faut le dire entre nous, une forme de contraintes qui s'imposeront uniquement dans le cadre de la protection.

Mais si tu as bien regardé les cartes, effectivement, les bateaux au-dessus des 24 mètres ne pourront plus mouiller dans le cadre de l'herbier de posidonie à cause des dégâts. Mais à côté, nous avons prévu plusieurs zones où effectivement ces bateaux de 24 mètres pourront venir et mouiller tranquillement dans la périphérie de la ville de Bonifacio. Donc, nous avons concilié les deux : la protection et en même temps nous avons pris en compte la situation économique qu'il y a aujourd'hui autour de Bonifacio, parce que pour nous, il est hors de question de ne pas la prendre en compte.

Donc, regarde bien le projet sur lequel nous avons travaillé. Le projet sur lequel nous avons travaillé ne va impacter en rien le développement économique de la zone de Bonifacio. Par contre, ce qui va impacter, c'est une protection maximum sur l'herbier de posidonie. Je pense que là il y a un consensus général au niveau des scientifiques et des différents avis que nous avons pu prendre.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif. Jean BIANCUCCI a demandé la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Voyez, c'est un sujet qui est partagé à la fois par l'ensemble des sensibilités de l'Assemblée et puis à l'Exécutif, nous n'avons pas attendu ce jour pour parler de l'urgence climatique. Nous avons eu même, pour tout vous dire, plusieurs séances d'échanges avec toutes les agences et offices concernés : l'Office hydraulique, l'Office de l'environnement, l'Agence de

l'urbanisme, le Président de l'Exécutif et puis si on réfléchit bien, l'ensemble des offices et agences concernés.

Nous avons donc eu de nombreux échanges et je peux dire que l'urgence est déclarée depuis un moment. Pourquoi ? François l'a dit, il y a eu un certain nombre de dossiers que l'Exécutif vous a proposés et pas uniquement en matière de protection de l'environnement, parce que même si c'est un chapitre important, il y a aussi d'autres dossiers et il n'y a pas très longtemps, notamment le dossier de l'énergie, mais aussi un dossier que Xavier LUCIANI défend à longueur de séance qui est celui de la problématique de l'eau. Tous ces dossiers sont immédiatement reliés à la situation d'aujourd'hui.

Déclarer l'urgence climatique à ce stade, pourquoi pas, mais je pense que tous ceux qui sont ici avaient conscience qu'on était sur un problème d'une difficulté et d'une complexité forte, et que l'urgence était auto déclarée. Ça, c'est la première chose.

Deuxième chose, il y eu a aussi des outils, Fabienne en a parlé, des délibérations qui ont été prises et des moyens que l'on peut mettre en œuvre. La problématique aujourd'hui, c'est quoi ? C'est l'adaptation au changement climatique parce que, bien entendu, on ne va pas dire qu'on va s'opposer, on n'a même plus les moyens de le faire, on est dans quelque chose qui est planétaire et donc il faut anticiper.

Anticiper en matière de végétaux. On a un outil actuellement qui est la pépinière de Castelluccio. Il faut engager une réflexion dans ce domaine-là. Nous avons aussi à l'université des moyens de recherche pour que nous puissions aller plus loin.

La problématique de l'eau, l'Office hydraulique, vous le savez, vous propose à longueur de séances des propositions qui permettent à la fois de rendre ce service aux agriculteurs et aux usagers dans la desserte en eau, mais de prévoir aussi en matière de réserve.

Et puis, il y a aussi l'Office de l'environnement qui, vous le savez, fait un travail remarquable ; le Parc régional... Je pense qu'on a un certain nombre de moyens engagés dans l'évolution climatique et les moyens que l'on pourrait parfaire pour que l'on puisse, qu'on le veuille ou non, accompagner ces changements climatiques.

Je pense qu'il faut continuer à travailler. Et puis, au sein du Conseil exécutif, on a imaginé, le Président de l'Exécutif l'a proposé, qu'il y ait des assises qui nous permettront d'échanger, non seulement sur le constat parce que le constat, c'est une chose, mais on en fait des constats et on continuera à en faire. Je pense qu'il faut être dans l'adaptation des moyens, dans la mise en œuvre d'une stratégie. Il faut que véritablement à côté de tous les moyens qu'on peut mettre en œuvre, les uns et les autres, chacun dans notre champ de compétences, il faut que tout cela soit coordonné. Le résultat de ces assises pourrait nous permettre de parfaire cette démarche vertueuse.

Dans un premier temps, je vais faire une proposition, M. le Président, pour positiver sur ce débat. Je vous propose, étant donné que l'on préside le conseil de l'énergie, de l'air et du climat (CEAC), d'organiser la prochaine séance du conseil sur la problématique climatique. Nous aurons donc la possibilité d'avoir une première approche avec des spécialistes, avec tous ceux qui ont anticipé sur cette problématique climatique et nous aurons peut-être la possibilité d'avoir des résolutions, en tout cas d'imaginer que l'on puisse parfaire cet accompagnement des évolutions climatiques. Cela est vrai en Corse, mais cela est vrai plus largement en Méditerranée.

Cela mérite une réflexion dans la mesure où il faudra sans doute élargir la capacité des uns et des autres à apporter des solutions. Nous pouvons avoir des contributions à la fois européennes, françaises, méditerranéennes et je pense qu'il ne faut pas s'en priver tant le problème est complexe.

Nous aurons ces étapes pour le conseil, je l'espère, dans le premier trimestre de l'année 2020 ou le deuxième trimestre, parce que c'est vrai que le premier trimestre est particulièrement chargé. Il reste au Président de l'Exécutif et à l'Exécutif de décider de la date de ces assises.

Nous continuons à rester attentifs, vigilants sur tous les dossiers qui sont en cours pour qu'il y ait un engagement fort dans ce domaine.

Le Président TALAMONI

Xavier LUCIANI.

M. Xavier LUCIANI

Vous avez remarqué qu'on est en polyphonie, on parle à trois voix, ce qui n'est pas plus mal, ça permet d'avoir un certain nombre d'approches à la fois de l'Office de l'environnement, de l'AUE et de l'Office hydraulique sur la question.

J'y ajouterai un quatrième complément de route, c'est le Comité de bassin. Je vous rappelle que l'Assemblée de Corse en octobre 2018 a voté le fameux plan d'adaptation au changement climatique (PBACC) qui, avec 57 mesures abordait aussi la question, et je l'ai dit à Jean-Charles, « littoral ». Il y avait notamment dans les préconisations, un certain nombre de directives, en tous les cas de conseils qui ont donné, région par région, notamment sur la partie qui concerne les aires marines protégées et aussi une mesure qui s'appelle « organiser les mouillages pour supprimer les ancrages dans les herbiers de posidonie d'ici 2027 ». Ce n'est pas prétentieux puisque il y a encore un peu de temps.

Ce plan de bassin a été voté à l'unanimité et tu l'as voté avec nous, je le dis aussi à Pierre GHIONGA qui le jour disait même qu'on n'était pas assez nombreux pour en parler et que c'était un document très important. C'est quand même un document qui est révolutionnaire dans la mesure où il prend en compte aujourd'hui la réalité du changement climatique et l'impact sur la Méditerranée, et sur une île qui est quand même un univers fermé, notamment en termes de ressources et de moyens à mettre à disposition.

Je voudrais quand même vous donner quelques chiffres parce que je crois que si les gens ne suivent pas les travaux du GIEC, ils ne se rendront pas compte de ce qui se passe aujourd'hui dans ce pays en termes de température et de prévisions.

Je vais vous donner quelques points qui viennent d'un rapport qui a été réalisé en septembre 2017 « impact du changement climatique dans le domaine de l'eau », mais qui impactait notamment les autres domaines. L'élévation des températures atmosphériques s'est amplifiée dans la seconde moitié du XXème siècle. Les projections pour le XXIème siècle s'accordent vers une augmentation généralisée des températures. Elle serait plus marquée en été où elle pourrait atteindre entre 1,5 et 3,5 degrés selon les raisons temporaires de la projection. Je ne sais pas si vous vous imaginez ce que ça veut dire 3 degrés, notamment ça va diminuer les précipitations enneigeuses, ça c'est réglé, les étayages, je n'en parle même pas, et les sécheresses

agricoles seront plus intenses, plus fréquentes, plus sévères et plus longues. Ça, c'est la Corse dans peut-être 10 à 15 ans. C'était l'une des premières conclusions de cette étude qui est menée, je le rappelle, par l'Agence de l'eau, par l'université de Corse, par la DREAL, les services de l'Etat, les offices et agences qui y participent, etc.

Sur la question de la mer, même chose, impact sur les écosystèmes marins. Selon le GIEC, la Méditerranée est identifiée comme une zone qui sera fortement impactée par le changement climatique. Il y a plusieurs scénarii bien sûr dans les projections. En gros, on sait que l'élévation du niveau de la mer va augmenter la salinité de l'eau de mer et aussi l'augmentation de la température. On va se retrouver avec des réchauffements en moyenne entre 0,7 et 2,6 en surface et entre 0,4 et 1 degré à 600 mètres de profondeur. Je ne sais pas si vous vous imaginez ce que cela veut dire. Cela veut dire qu'en gros, on va augmenter salinité à peu près de 0,48 à 0,89 gramme/litre, ce qui est pratiquement l'équivalent bientôt de la mer morte. Je ne sais pas si vous voyez où se trouve la Mer morte, mais en Palestine. En gros, ça veut dire que la Méditerranée va avoir un réchauffement d'à peu près 1 degré à l'horizon 30 ans.

Je peux prendre encore quelques-uns comme ça en m'amusant.

Sur les herbiers de posidonie, le niveau de la Méditerranée monte et donc là, on dit que l'élévation va être comprise entre 0,3 et 0,5 mètres à l'horizon 2100. Je pense qu'on sera même un peu plus haut. Ça veut dire qu'en gros, on a aujourd'hui en ligne de mire tout un système qui est à revoir. Sachant que les herbiers de posidonie sont en quelque sorte une réserve, y compris écologique pour nous en termes d'oxygène, etc., mais c'est pour vous dire qu'il y a un grand problème qui va se poser aussi, et je pense qu'il faut le poser aujourd'hui. Les réflexions continuent puisqu'il y aura une réunion en janvier sur le SDAGE, où on parlera des pollutions marines, etc. Le vrai problème aujourd'hui pour nous, ça va être un problème de gouvernance. Aujourd'hui, il faut que les îles de la Méditerranée, et je rejoins ce que disait Jean sur le fait qu'à un moment donné, il y a une complémentarité de la réflexion et dans l'action, je parle de la Sardaigne, mais là je me tourne vers le Président, avec la conférence des îles, il y forcément aujourd'hui, une réflexion à engager au niveau de la conférence des îles sur l'impact du changement climatique en Méditerranée, parce que nous sommes une zone des plus impactées dans le monde, puisqu'on est une zone intermédiaire autour du 45^{ème} parallèle. Donc, c'est important de vous le dire.

Dernier petit point, cette gouvernance-là, elle doit évoluer. On ne peut plus être assujettis ? Et je le dis de manière très claire à « la République en marche », à un ministère. Je crois qu'aujourd'hui, c'est la Corse et les îles autour qui doivent prendre en main une grande partie des compétences et de l'action en la matière.

Je dirai une phrase parce que vous allez la retrouver dans mes vœux de l'année 2020, j'ai pris une phrase de quelqu'un de très connu qui s'appelle Riccardo PETRELLA, que notre ami Jean-Baptiste CALENDINI connaît bien, qui disait : « l'omu è a sucietà ùn anu più a libertà di sceglie. Ùn li ferma chè una scelta sola : adattà si o smarisce ».

Le Président TALAMONI

C'est l'Exécutif qui s'exprime.

Exceptionnellement... Mais c'est la procédure habituelle, Cher collègue ! Vous vous en êtes rendu compte quand même depuis quelques années ? Vous avez la parole, exceptionnellement.

M. Pierre POLI

Deux mots pour aller dans votre sens, bien entendu, pour dire qu'aujourd'hui, le réchauffement climatique, il impacte la Méditerranée de plein fouet, il impacte la Corse. On est en train d'annoncer pour la nuit de samedi une nouvelle tempête et donc, il y a une alerte rouge, apparemment.

Ce que je veux dire, c'est qu'aujourd'hui, on se doit, d'après moi, d'avoir un impact fort sur les nouvelles constructions, sur l'urbanisme, sur l'implantation de ces nouvelles constructions.

Impacter aussi, on s'en est rendu compte lors de la dernière tempête d'il y a quelques jours, qu'il y a beaucoup de Corses qui sont restés sans électricité pendant plusieurs jours. Donc, on doit aller vers l'enfouissement le plus rapide possible des lignes électriques. Jojo PUCCI est là présent et il peut en témoigner, c'est une volonté du syndicat de l'énergie aussi bien de la Corse-du-Sud que de la Haute-Corse. Ça aussi, c'est très important.

Ce phénomène va impacter l'agriculture, il faut en être conscients, va impacter la pêche. Donc, je pense qu'on va être obligés là-dessus d'être très vigilants.

Juste pour terminer, je suis plus inquiet pour les pêcheurs et les agriculteurs que pour les bateaux de 24 mètres.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Le Président du Conseil exécutif a demandé la parole.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je pense que tout a été dit, aussi bien sur les rangs des groupes de l'Assemblée de Corse que dans l'expression diverse mais convergente des conseillères et conseillers exécutifs.

Ce que je note, comme tout un chacun, c'est qu'au-delà de quelques divergences à la marge, nous sommes d'accord sur l'essentiel. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, aussi bien l'Assemblée que le Conseil exécutif de Corse se sont déjà préoccupés de cette question à travers des travaux, des rapports de commissions, des rapports du Conseil exécutif de Corse et que la nécessité aussi à la fois de renforcer qualitativement et de travailler de façon transversale a déjà été perçue.

Aujourd'hui, elle s'exprime sous une forme solennelle à votre initiative, M. le Président de l'Assemblée de Corse et vous avez rappelé que c'est important que les institutions actent cette urgence écologique et climatique. Ça a été fait par un certain nombre de parlements. Aujourd'hui, c'est l'Assemblée de Corse qui va le faire et bien évidemment, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Ce que je voudrais dire, c'est que sur le chemin que nous allons essayer de construire ensemble, qui vise à l'efficacité bien sûr, il y avait une prise de conscience encore plus forte au lendemain de la tempête Adrian, l'année dernière en octobre 2018, puisque c'était un événement sans précédent. Nous nous sommes dit collectivement que cette question du réchauffement climatique va véritablement nous imposer de revisiter l'ensemble des politiques publiques.

Dans cet esprit-là, le Conseil exécutif de Corse a renforcé son travail en transversalité dans tous les domaines. Nous avons aussi envisagé des assises autour de cette question, une initiative climat en quelque sorte ; climat et évolution des politiques publiques. Il ne s'agissait pas d'être simplement dans un constat, il s'agissait également d'en tirer les conséquences.

Aujourd'hui, la délibération prévoit que nous engagions une large consultation. L'important, c'est que nous trouvions la forme ou les formes qui seront le mieux adaptées pour que chacune de nos deux institutions, au sein de l'institution globale, c'est-à-dire l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif dans le cadre de leurs prérogatives respectives, s'impliquent pleinement dans cette question.

A mon avis l'objectif, c'est quoi ?

Premièrement, c'est, comme nous le faisons aujourd'hui, d'acter l'urgence.

Deuxièmement, c'est d'impliquer non seulement l'ensemble de notre institution, mais l'ensemble des acteurs. C'est ce que nous allons essayer de faire puisque, effectivement, les initiatives locales sont en la matière les plus efficaces. On a, nous, dans tous les domaines, des institutions ou des acteurs, y compris dans la société civile, qui sont très impliqués dans cette question.

Troisième idée, ça a été dit par Saveriu notamment, nous sommes une île et nous sommes une île de Méditerranée en Europe. L'idée, c'est une ambition raisonnable, c'est de dire et de montrer ensemble que la Corse se positionne comme un acteur volontariste, fort, fédérateur avec les autres îles et territoires de Méditerranée, autour de cette question essentielle. Ensuite de le décliner et c'est le dernier point.

Nos politiques publiques en la matière commencent à émerger, y compris de façon forte. Tout à l'heure, on va voir un rapport qui est présenté par François SARGENTINI, sur la question de la lutte contre l'érosion du littoral et la prise en compte de la modification du trait de côte. Dans le domaine des transports, qu'il s'agisse de l'Office des transports ou de Air Corsica, par exemple, qui se positionne ou qui veut se positionner comme une compagnie aérienne écoresponsable, exemplaire en la matière. Le travail de l'AUE, ça a été dit, le travail de Lionel MORTINI, le travail de l'ADEC, le

travail de l'Office hydraulique, le travail de l'Assemblée de Corse. La question, c'est comment on fait converger tout cela et comment on le synthétise dans une doctrine d'ensemble qui sera la nôtre à la fois celle de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif et donc, de la Collectivité de Corse. C'est le travail qui nous attend et je suis certain que nous le mèneront à bien ensemble.

Le Président TALAMONI

Merci, M le Président du Conseil exécutif.

Il y a deux amendements. Le premier amendement qui a été proposé et également cet amendement concernant le visa de la délibération du 14 décembre 2016.

S'agissant du visa, je mets aux voix l'amendement de Fabienne GIOVANNINI, enfin de la commission. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le deuxième amendement de la commission que vous avez devant les yeux. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le deuxième amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets à présent aux voix le **rapport ainsi amendé**. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'Assemblée de Corse vient d'adopter à l'unanimité la déclaration d'urgence climatique et écologique.⁹

Je vous remercie.

(Applaudissements).

⁹ Délibération N° 19/459 AC

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

*** Raportu n° 389 : Mudificazioni di i tarifficazioni chè sò
appiigati da a rigia di « A Casa di Roccapina »**

*** Rapport n° 389 : Modification des tarifications applicables par la
régie d' « A Casa di Roccapina »**

M. Jean BIANCUCCI

Raportu 389, mudificazioni di a tarifficazioni di « A casa di
Roccapina ».

Cunisciti forsi « A casa di Roccapina », hè un locu d'intarpretazioni
è di scupartu, d'osservazioni è appartene sicuru à u cunservatoriu di u litturali.
Ma hè a Cullettività chè gestisci issu locu.

Prupone una visita di u locu, un parcorsu detu « u caminu di l'oriu »
à l'alargu ancu Roccapina. À l'istrettu di sicuru u tavoni appartu à u publicu
diversu, ghjovani, vechji, ghjenti di quì è ghjenti di fora, ci sò ancu
intervenenti colpu par colpu.

C'hè una attività à u pianu cummerciale, soprattuttu a vendita di
libri. S'impone dinò una necessità d'alargà un publicu di « tours operators » è
dunqua di mudificà i cundizioni di fatturazioni.

Un aristatu di u 18-01-182 di u Prisidenti di l'Esecutivu di u 3 aprili
2018. Ci voli à spiccà i ricetti fatti diritamenti sopr'à locu è i ricetti fatti dopu
a fattura par via di una banca.

Vi hè prupostu di permetta una offra grattisi di visiti è di prodotti di
a butteca, quandu a CTC vendi diritamenti è pruponi diritamenti, di pudè
piglià in contu u costu di i dispiazzamenti di i parsoni chè suventi intervenani,
di essa in favori à a pruposta di i prezzi di prodotti. Avete a pruposta in
appiciu di mudificà l'articulu 4 par distingua i ricetti incasciati sopr'à locu è
l'altri à 60 ghjorni, è dinò par via di una banca annant' à prisentazioni di
fatturi.

Eccu. Vi ringraziu.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Je ne pense pas, M. le Président sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Et pourtant !...

Mme Julie GUISEPPI

Donc, c'est un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Ah ! C'est un avis favorable. Merci. Je n'en attendais pas moins de vous.

Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi ò sgiò Presidente. L'avisu era à favore.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁰

Rapport suivant n° 392. Vous avez la parole.

¹⁰ Délibération N° 19/460 AC

*** Raportu n^u 392 : Attribuzioni di una garanzia d'imprestito di 50 % à a « Société Française des Habitations Economiques » pà a custruzzioni di 36 alloghji situati à u Finuseddu in Aiacciu**

*** Rapport n^o 392 : Attribution d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à la « Société Française des Habitations Economiques » pour la construction de 36 logements situés Lieu-dit Finuseddu à Aiacciu**

M. Jean BIANCUCCI

Come vo l'avete detta, ò Sgiò Presidenti, concerna una garanzia d'imprestitu pè 36 alloghji ind'a cità d'Aiacciu, à u locu dettu Finuseddu.

Hè un cartularu abituale chè no avemi à vutà è vali pà a nostra Cullettività è d'altri cullettività chì ancu i cumuni è l'interco sò cuncernati pà a garanzia d'imprestitu.

Ci vole à garantiscia 50 % pà una somma di 2 257 500 €. C'hè un imprestitu chì hè statu fattu n^u 92 323 è permetti di caccia i dispositivi è cunsigne 6 linea d'imprestitu. I pudeti vedi in appicciu. Eccù.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. C'hè un avisu di a cummissiona di u sviluppu.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avisu favurevule, o Sgiò Presidente.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Oui. Vous avez la parole.

Mme Anne-Marie PIERI

Je voulais vous poser une petite question, M. le Président.

Je voulais savoir, dans le cadre de cette caution que vous allez porter, est-ce que vous avez bien vérifié, parce que je suppose c'est une vente à l'état futur d'achèvement ? Je suppose que vous cautionnez... C'est une VEFA, c'est ça ? Est-ce que vous avez vérifié, et là c'est un peu le technicien qui parle, si le promoteur avait une garantie de bonne fin, une GFA, une garantie financière d'achèvement, s'il avait un compte centralisateur et un dommage ouvrage ?

M. Jean BIANCUCCI

Bien entendu, c'est une question à laquelle on aurait pu répondre plus directement en commission, parce que cela demande une validation technique. Je vais me retourner vers les services pour savoir si on a cette information au moment où on parle. Si on ne l'a pas, on vous la donne tout à l'heure.

Mme Anne-Marie PIERI

C'est un principe de précaution. Merci.

Mme Stéphanie GRIMALDI

Juste pour dire au Président que je m'absente de l'hémicycle puisque je suis administrateur de la SFHE et qu'en effet, Jean, la SFHE a bien toutes les garanties que demande Maître PIERI, il n'y a pas de soucis puisqu'ils font de la promotion de partout à Aix-en-Provence et sur tout le sud de la France.

Le Président TALAMONI

Le procès-verbal mentionnera que vous êtes sortie de l'hémicycle. Parfait.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Non.

Je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. (Mme Stéphanie GRIMALDI absente)¹¹

Le rapport suivant est le rapport n° 422.

*** Raportu n° 422 : Attribuzione di una garanzia d'imprestito à l'Offiziu Publicu di l'Abitatu per l'acquistu in VEFA di 30 Alloghji in Furiani**

*** Rapport n° 422** : Attribution d'une garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat CC pour l'acquisition en VEFA de 30 logements à Furiani

Il y a un délai abrégé, pourquoi, M. le Président ?

M. Jean BIANCUCCI

On est en fin d'année et donc, il y a des réajustements qui sont faits et il s'agit d'une urgence, c'est-à-dire qu'on est tenu de répondre dans des délais qui sont assez courts. Nous n'avons pas pu faire autrement que le présenter avec un délai abrégé.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Président, juste pour vous signaler que je sors de l'hémicycle.

Le Président TALAMONI

Le secrétariat général en prend bonne note.

Sur le délai abrégé, après les explications du conseiller exécutif en charge du rapport, je mets le délai abrégé aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu. (Vote contre du groupe « Per l'avvene » ; Mme Fabienne GIOVANNINI absente)

Vous avez la parole, M. le conseiller exécutif pour présenter votre rapport.

¹¹ Délibération N° 19/461 AC

M. Jean BIANCUCCI

Pour être clair et précis, parce que je n'ai pas la même numérotation sous les yeux.

Le Président TALAMONI

C'est le numéro 422.

M. Jean BIANCUCCI

Attribuzione di una garanzia d'imprestito à l'offiziu publicu di l'abitatu per l'acquistu in VEFA di 30 Alloghji in Furiani

Le Président TALAMONI

Ghjè u listessu raportu ma ùn n'hè micca u listessu numaru ?

M. Jean BIANCUCCI

No, ma iè, hè u numaru di l'esecutivu. Ùn hè micca un problema, hè listessa. S'agisce, cume ùn aghju micca da ripeta ciò ch'aghju dettu ananza, di l'attribuzione di una garanzia d'imprestito à l'Ufficiu publicu di l'alloghju pè l'acquistu in VEFA di 30 alloghji in Furiani.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. C'hè un avisu di a cummissione di finanze.

Mme Anne TOMASI

Un avisu favurevule, ò Sgiò Presidente.

Le Président TALAMONI

Quale chì vole piglià a parolla ? Nimu. Dunque, aghju da mette u raportu à i voti.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. (Mme Fabienne GIOVANNINI absente)¹²

Rapport suivant n° 420 avec un délai abrégé. M. le conseiller exécutif, quelle est la raison de ce délai abrégé.

*** Rapportu n° 420 : Riaccunamentu di linee d'imprestu garantiti pè l'anzianu cunsigliu dipartimentale di u Pumontu**

*** Rapport n° 420** : Réaménagement de lignes de prêts garantis par l'ex. Conseil Départemental de la Corse-du-Sud

M. Jean BIANCUCCI

Dunque hè listessa argumentazione chì nanzu. Semu ubligati à intarvena pà ciò chì cuncerna l'ingaghjamenti di i dipartamenti. Vi prupunimu dunqua d'esaminà su raportu.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. Aghju da mette dunque u cumportu à u votu.

Qui est pour le délai abrégé ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu. (Contre le groupe « per l'avvene »).

Vous avez la parole pour présenter votre rapport, M. le conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Avete pigliatu cunnuscenza d'issu raportu. In u quadru di a riforma di u settore HLM dopu à u votu di a lege ELAN, s'agisce di dui linee d'imprestitu n° 113-1716 – 502-8939.

A somma hè di 3 066 150,57 €.

¹² Délibération N° 19/462 AC

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avisu favurevule, ò Sgiò Presidente.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. Il n'y a pas de demandes de prises de parole. Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹³

Rapport n° 423.

*** Raportu n° 423 : Riaccunamentu di linee d'imprestu garantiti pè l'anzianu cunsigliu dipartimentale di u Cismonte**

*** Rapport n° 423 : Réaménagement de lignes de prêts garantis par l'ex. Conseil Départemental de la Haute-Corse.**

Avete a parolla.

M. Jean BIANCUCCI

Dunqua avete capitu chì si pone u listessu problema anantu à u cunsigliu di Cismonti. Addutemi di sicura a listessa pusizione. U raportu hè più ca consequenti. Ci sò tutti i rinsignamenti.

Concerna tre linee d'impresti pà una somma di 1 559 410,16 €. Hè a listessa interpretazione ch'annanzu cuncernandu u settore HLM, è u prughjetu è a lege ELAN. Eccu.

¹³ Délibération N° 19/464 AC

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avisu favurevule.

Le Président TALAMONI

Je vous remercie. Il n'y a pas de demandes de prises de parole et je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁴

Nous passons à l'environnement. Il faudrait Xavier LUCIANI ou François SARGENTINI.

La séance est suspendue 2 minutes le temps qu'ils arrivent.

La séance est suspendue à 17 h 58 et reprise à 18 h 01.

AMBIENTE /ENVIRONNEMENT

* **Raportu n^u 409** : Erusioni di u litoral : difinizioni di l'orientazioni maiò è metudulugia par l'elaborazioni di una strategia tarritorialia Corsa di gistioni intigrata di u tracciatu di costa

* **Rapport n^o 409** : Erosion du littoral : définition des grandes orientations et méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie territoriale corse de gestion intégrée du trait de Côte

Le Président TALAMONI

¹⁴ Délibération N° 19/463 AC

Vous avez la parole. On va peut-être attendre que les collègues s'installent, parce que sinon vous allez être dérangé pendant votre intervention.

S'il-vous-plaît, ceux qui sont en train de bavarder, merci d'écouter religieusement la parole du conseiller exécutif.

M. François SARGENTINI

Ecoutez-moi religieusement ! Merci, M. le Président.

Ce rapport qui a trait, sans jeu de mots, au trait de côte et qui rentrent pleinement dans le cadre du débat que nous venons d'avoir, je vais vous le présenter le plus rapidement possible.

La problématique de l'érosion de nos côtes devient aujourd'hui préoccupante, comme en atteste les derniers événements tempétueux que la Corse a connus. Le contexte mondial de changement climatique intervient comme un catalyseur avec des tempêtes de plus en plus fréquentes et d'une intensité plus violente.

Le nombre de questions orales posées au sein de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse (mars 2009, juin 2010, octobre 2011, avril 2015 et octobre 2019) attestent de l'inquiétude et de la préoccupation de nos élus et ne peuvent rester sans réponse.

Le linéaire côtier Corse apparaît comme une priorité en termes de développement durable et présente un intérêt économique majeur car il participe de manière importante à la forte attractivité de notre territoire. Sur le plan environnemental, il abrite une grande richesse faunistique et floristique principalement dans les zones humides, les étangs côtiers et les espaces dunaires.

Depuis de nombreuses années, un Réseau d'Observation du Littoral porté par l'Office de l'Environnement de la Corse a été mis en œuvre et nous renseigne sur l'évolution de nos côtes ainsi que sur la compréhension et l'analyse des phénomènes d'érosion côtière.

Au-delà des constats et des observations scientifiques, il est urgent et primordial d'envisager aujourd'hui une gouvernance dans ce domaine afin

de prendre des décisions qui engageront les porteurs de projets sur le moyen et le long terme.

Un vif mécontentement avait été exprimé dans les années 2010. En effet, l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière, des associations et plus largement des exploitants et des propriétaires d'établissements balnéaires mais aussi des habitants de la frange côtière ont manifesté leur inquiétude à plusieurs reprises.

Des démarches avaient été engagées en 2014 par le Préfet de la Haute-Corse et le Conseil exécutif de Corse pour créer plusieurs syndicats mixtes à l'échelle de la Plaine Orientale qui est la zone la plus impactée de Corse. In fine, la proposition retenue avait été de créer un seul syndicat mixte, mais cette initiative n'a jamais vu le jour.

L'objet de ce rapport, étayé par le document présenté en annexe, va nous permettre d'agir dans ce domaine en coordonnant une démarche et en associant tous les acteurs du territoire.

En définissant les grandes orientations et en proposant une méthodologie pour l'élaboration d'une Stratégie Territoriale de Gestion Intégrée du Trait de Côte, nous structurons une démarche pour répondre à une attente forte du territoire afin de remédier aux initiatives qui ont avorté. Nous préparons aussi l'avenir pour pouvoir être opérationnel et ainsi prétendre aux dispositifs d'aides dans le cadre des orientations du prochain PO FEDER mais également du CPER et d'aides possibles en provenance de l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan de bassin.

Les données acquises lors de ces 20 dernières années constituent un support indispensable pour pouvoir présenter une démarche territoriale.

Le rapport fourni par l'OEC est le résultat d'une mission qui lui a été confiée pour proposer des grandes orientations et une méthode afin de :

- Mettre en place une stratégie territoriale
- Décliner cette stratégie à l'échelle locale
- Mettre en place une ingénierie technique et financière.

Pour cela, des grands principes et des recommandations de gestion liés à la spécificité de notre territoire sont préconisés en fonction de la hiérarchisation des différents enjeux.

Des recommandations sont faites en fonction des typologies d'espaces littoraux et des modes de gestion qui pourront être recommandés ou compatibles pour ces espaces.

Ce travail préfigure notre Stratégie Territoriale qui sera le support des actions qui seront menées localement à une échelle compatible avec cette problématique, puis mises en œuvre dans la concertation au niveau des stratégies locales.

En fonction des missions dévolues à tous les acteurs institutionnels, nous proposons que l'OEC joue un rôle majeur pour mener à bien ses différentes missions, tant sur le plan de la coordination que de l'accompagnement en termes d'ingénierie technique et administrative.

Il s'agit de la rédaction des cahiers des charges, de l'organisation du phasage territorial des opérations et d'un rôle de coordination et d'interface entre les maîtres d'œuvres et les porteurs de projet, mais également d'un point de vue territorial avec les administrations concernées (instructions administrative et technique) garantissant le bon déroulement opérationnel.

L'ensemble de la démarche requiert la constitution d'un comité de pilotage et d'un groupe de travail pour confronter les analyses techniques et structurer les cahiers des charges des actions et le montage financier. Ceci permettra de garantir la transition vers la phase locale en y intégrant également un conseil aux collectivités qui porteront les projets.

Nous proposons que les moyens nécessaires pour effectuer ces missions soient mis à disposition du service « Eau et Risques Naturels » de l'OEC par l'attribution d'un poste d'ingénieur dans le domaine des risques.

Sur un plan technique et chronologique, les missions à accomplir prochainement sont les suivantes :

- Cartographie des zones côtières avec les 3 typologies définies.
- Actualisation du diagnostic concernant les évolutions du trait de côte.
- Amélioration des connaissances sur les falaises rocheuses côtières pour détermination d'éventuelles menaces sur les enjeux (voies de circulation, infrastructures, bâtiments).
- Détermination du trait de côte de référence.

Dans un second temps, la cartographie sera précisée en fonction de la détermination de l'aléa pour cibler pour chacune des trois typologies les secteurs prioritaires et pouvoir ainsi décliner les différents axes de la Stratégie Territoriale auprès des collectivités (EPCI, communes) pour amorcer les stratégies locales. Il sera extrêmement important que ces actions soient finalisées pour garantir une prise en charge dans le cadre du prochain PO FEDER.

Les diverses propositions opérationnelles qui émergeront devront permettre à chacun de contribuer à la mise en œuvre de solutions pérennes, afin de traiter de manière efficace et coordonnée cette problématique tout en respectant le rôle et les obligations assignées à l'ensemble des acteurs.

Je vous prie d'en délibérer.

Voilà, j'ai essayé de faire rapidement, M. le Président, puisque nous avons déjà eu une grande part du débat.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la commission du développement. Julie GUISEPPI a la parole.

Mme Julie GUISEPPI

Mme Laura FURIOLI a souligné la qualité du rapport présenté et salué le choix de stratégie territoriale retenu.

Afin de compléter le rapport, elle a fait part du souhait de son groupe de déposer un amendement dont l'objectif vise à associer, sur les axes 1 et 7, la Commission ad hoc de l'Assemblée de Corse sur les activités économiques du littoral.

Après avoir donné lecture de l'amendement, dont le contenu est repris ci-après, Mme Laura FURIOLI a précisé, en réponse à Mme NIVAGGIONI qui soulignait la durée de vie limitée à 6 mois des commissions ad hoc, que la commission concernée avait fait l'objet d'un renouvellement en septembre dernier.

La commission a émis un avis favorable sur l'amendement déposé par Mme FURIOLI au nom du groupe « Corsica libera » et également un avis favorable sur le rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Pas d'autres avis de commissions. Mme MARIOTTI a la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président.

C'est un sujet extrêmement important qui n'est pas nouveau. L'intitulé du rapport est très ambitieux, mais prouve effectivement qu'il y a une urgence à agir.

L'évolution du trait de côte, les risques d'érosion et la submersion marine qui est peu mentionnée dans le rapport, sont indissociables. Vous avez raison de l'avoir précisé, M. le Président de l'Office de l'environnement, je me tourne vers mon collègue Tony POLI, puisqu'en 2014, nous étions tous les deux à la réunion à Venzolasca qui était organisée par le préfet ROUSSEAU et qui avait le mérite de réunir les élus de la Plaine orientale et les professionnels.

Il avait été question de mettre en place un mode de gouvernance via des syndicats mixtes. On s'est vite rendu compte que le sujet était complexe. Pourquoi il était complexe ? Tout d'abord parce qu'il fallait éviter que chaque commune ne prenne des décisions limitées à sa propre plage, parce que chaque décision individuelle pouvait avoir des impacts et des dommages collatéraux très importants, et on l'a vu.

Donc, on est au moins tous tombé d'accord sur le fait qu'il fallait même aller au-delà de l'intercommunalité, mais travailler à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire, vous en avez parlé.

Et, je me souviens qu'avec mon collègue Tony POLI, nous avons été interviewés à l'époque et nous étions satisfaits que le sujet soit enfin abordé, mais nous avons émis quelques doutes sur le timing et surtout sur la capacité de passer de la théorie à la pratique, c'est extrêmement compliqué.

En 2016, même combat, nous étions aussi tous les deux conviés à une grand-messe à la préfecture de la Haute-Corse, à laquelle participait le Président SIMEONI et Mme SIMONPIETRI qui, à l'époque, était Présidente de l'Office de l'environnement, et il avait effectivement été demandé, à défaut d'être acté, que ce soit à l'époque la CTC qui chapote un petit peu, qui coordonne toutes les actions à l'échelle régionale pour éviter que des décisions malheureuses soient prises à l'échelle locale.

Donc M. SARGENTINI, c'est un rapport de bonne facture. Alors, sans vouloir contrarier certains de mes collègues qui vont encore s'extasier sur le côté merveilleux et révolutionnaire du rapport, vous vous inspirez, c'est tout à fait normal - je ne citerai pas de nom M. BIANCUCCI - mais c'est tout à fait normal, vous vous inspirez sur les études sérieuses qui ont été faites entre autre par le BRGM, qui va d'ailleurs lancer en 2020 une autre étude prospective sur l'évolution du trait de côte de 2040 à 2100. Et sur un énième rapport, le rapport de la mission parlementaire qui a été effectué par un député le député BUCHOU, qui avait fait également escale en Corse.

Donc tout cela est un sujet, j'allais dire... Les enjeux sont connus, les aléas aujourd'hui sont connus, sont détaillés et d'ailleurs dans ce rapport, je dirai les deux-tiers du rapport, en tout cas la première partie est consacrée à toutes les solutions, dures ou souples, qui pourraient être mises en place.

Alors, on parle de gestion des dunes, effectivement les maires qui ont des communes du littoral concerné par le phénomène d'érosion sont un peu habitués à ce type de concept, les autres peut-être pas, mais on parle de rechargement, de drainage, de bypassing, un certain nombre de choses. Mais vous l'avez dit, la réussite du plan dépendra surtout des mesures qui seront prises à l'échelle globale de la Corse, parce qu'il faudra éviter que chacun dégaine dans son coin sur des solutions très courtermistes et souvent très chères.

Alors, il manque selon nous, mais je pense que le rapport sera vraisemblablement enrichi, un certain nombre de données qui n'y sont pas. On ne parle pas de la problématique des fleuves, chez nous la problématique des fleuves, le Golo en particulier, et de la gestion et de la continuité sédimentaire, elle n'est pas abordée dans le rapport. Or, l'apport naturel de sable par les fleuves se fait difficilement en ce moment, souvent parce que la main de l'homme est intervenue de façon malencontreuse et elle entraîne nécessairement et régulièrement des frais annuels de réensablement, c'est un

peu, comment dirais-je, mettre des rustines sur des pneus crevés. Donc, ça coûte de l'argent et ce ne sont pas des solutions pérennes. Là, il va falloir faire avec les contraintes de la GEMAPI qui, effectivement sont extrêmement compliquées pour nous.

L'autre problématique qu'il faudra aborder quand même, puisque l'on parle de sauvegarder des espaces agricoles, c'est l'avancée du biseau salé qui à terme risque de polluer les nappes phréatiques et de remettre en cause tout ce qui est agriculture et approvisionnement en eau potable.

Il faudra aussi travailler sur la submersion marine puisque d'ailleurs sur ce sujet il y a un axe que vous reprenez et qui insiste sur le fait que les élus et la population doivent être régulièrement informés. Sachez que les élus en train d'élaborer leur document d'urbanisme sont au fait, non seulement des risques de submersion, mais également des PPRI. Donc, ça c'est important.

Il y a aussi un sujet qui très difficile, je vous l'accorde, c'est le sujet compliqué : faut-il ou pas instaurer un recul stratégique ? Ça c'est extrêmement difficile. Certains disent oui ; d'autres, entre autre les activités économiques, disent non parce que c'est extrêmement coûteux, parce que d'abord il y a des contraintes urbanistiques. Repositionner un hôtel à 500 mètres, ce n'est pas positionner l'hôtel sur la plage. Donc ça, c'est un sujet très politique, un sujet qui a trait à l'aménagement du territoire, mais où il faudra peut-être, un jour ou l'autre, l'appréhender dans son ensemble.

On un recul, une bande des 100 mètres à 200, est-ce qu'il faut la décaler ? Parce que je crois que tous les élus ici présents, nous l'avons constaté aujourd'hui, le changement climatique, la submersion, les fleuves qui débordent, on l'a constaté au quotidien.

Alors bien entendu on est d'accord, il faut protéger les plages, les dunes, les cordons lagunaires et il est de notre responsabilité dans cette Assemblée de prendre ce sujet au sérieux.

Alors, j'allais dire, la partie qui nous semble très intéressante pour nous, c'est la seconde partie où vous déclinez les 8 axes de travail dont les plus importants pour nous sont indéniablement la gouvernance. Donc là, il va falloir agir vite, alors je sais que c'est un sujet très complexe, mais il va falloir agir très vite car rien ne serait plus décevant que des effets d'annonces sur ce sujet où il y a énormément d'attente des élus, des socioprofessionnels et de la population.

Il faudra également hiérarchiser les projets, ce n'est pas facile, je reconnais que c'est extrêmement ambitieux, il faut passer par là, mais c'est un sujet compliqué que hiérarchiser les projets. Il faut aussi que toutes les communautés de communes soient au même niveau d'information et de gestion, soient toutes dans les starting-blocks avec la même connaissance du sujet. Et évidemment, on compte sur vous pour le portage financier parce que c'est un budget qui peut déraiper très rapidement.

En revanche, la connaissance des aléas et enjeux, nous pensons qu'elle est maîtrisée aujourd'hui, tout comme la prise, je vous disais, de conscience du risque par les communes du littoral avec les PPRI et les plans communaux de sauvegarde qui aujourd'hui deviennent quand même une obligation. Donc, c'est en train d'être mis à place.

La surveillance et l'alerte... Après je ne vous cacherais pas que c'est un sujet complexe et on ne sait pas où sont les domaines de compétences, alors les com-com, je pense, sont compétentes de par la submersion marine qui quelque part à un lien avec l'érosion.

Après pour nous, la surveillance et l'alerte, elles sont déjà plus ou moins bien mises en place par l'Etat, tout comme la gestion du DPM qui est l'axe 8. Donc là, je vous avouerai qu'il faudra un peu de précision.

Donc, nous vous rejoignons sur le fait qu'il faut gérer ce problème au plus vite, que la CDC est tout à fait pertinente pour jouer ce rôle de coordinateur, mais vous le savez c'est un sujet qui est politique et qui très, comment dirai-je, très sensible parce qu'il faudra peut-être avoir le courage de dire qu'avec les risques de submersion marine désormais constatés, qu'avec les vagues de plus en plus hautes, qu'avec les tempêtes toujours plus nombreuses et soudaines, il y a des palliatifs qui pourront sauver certainement l'économie à court et moyen termes, mais on sera peut-être amené dans cet hémicycle à prendre ou à réfléchir sur des décisions peut-être beaucoup plus drastiques si on s'accorde à dire qu'il faudra effectivement procéder, un jour ou l'autre, probablement à un recul stratégique d'un certain nombre d'activités.

Donc, nous voterons ce rapport, bien évidemment, mais je vous le rappelle, il y a une très forte attente sur le sujet et il ne faudra pas décevoir tous les acteurs. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Anne-Laure SANTUCCI avait demandé la parole et elle l'a.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Président. Donc, un petit peu comme Marie-Thé, dire d'abord que le document est de grande qualité, très technique, très complet et rédigé avec clarté et très intéressant pour nos futurs travaux et nos futures décisions.

Je voulais simplement faire des propositions, peut-être à une incitation un peu plus importante à intégrer sur le travail de la protection des herbiers justement.

Alors, comment ? En essayant de proposer un lien entre la stratégie déjà définie et une stratégie qui tendrait à diminuer les impacts sur l'écosystème. Je pense, bien entendu, à la gestion du mouillage dont nous avons parlé précédemment, et je pense aussi aux STEP parce que ce sont des éléments importants dans la pollution aujourd'hui.

Donc, l'écosystème joue un rôle important, cet écosystème des herbiers de posidonies, qui joue un rôle important dans la dynamique du littoral, important aussi bien quand elles sont vivantes au large sur l'atténuation de la houle et on sait qu'elles piègent les sédiments, et lorsqu'elles sont mortes, sur la protection des plages avec les herbiers en hiver.

Essayer de réfléchir aussi, parce que je ne l'ai pas vu, mais je n'ai peut-être pas bien lu, M. le Président de l'Office de l'environnement, sur « accentuer une politique plus forte le mode de gestion à mettre en œuvre et à ne pas mettre en œuvre », peut-être aller un peu plus loin dans la définition.

Et enfin, c'est un amendement que nous portons au nom du groupe, mettre dans les instances de gouvernance et le Parc naturel marin et la Chambre des territoires, mais on le présentera tout à l'heure dans l'amendement.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Donc, c'est Paola MOSCA qui est inscrite à la suite.

Mme Paola MOSCA

Merci. M. le Président de l'Office de l'environnement, ce rapport répond à une attente forte de notre territoire, car la lutte contre l'érosion du littoral constitue pour nous une priorité immédiate.

Le linéaire côtier en Corse présente un intérêt économique majeur car il participe de manière importante à la forte attractivité de notre territoire et apparaît comme une priorité en termes de développement durable.

La gestion intégrée et durable de la frange côtière devra revoir profondément la prise en compte des trois piliers du développement durable : économie, social, environnement, sans oublier la dimension culturelle.

Nous le savons, mais il est important de les préciser, la gestion du domaine public maritime est essentiellement de la compétence de l'Etat et individuellement de celle des riverains au titre de la loi du 16 septembre 1807. Cependant, au niveau local, les différents acteurs impactés par ce phénomène se trouvent confrontés à un manque de lisibilité concernant les responsabilités de chacun en matière de décision, de maîtrise d'ouvrage et de financement.

Les modalités de la gestion du trait de côte ont jusqu'à présent été considérées de façon très circonscrite, comme des questions d'aménagement technique ponctuel. Ce problème est actuellement traité avec les moyens du bord par des communes ou des professionnels impactés, en général en posant des sacs de sables pour consolider la plage.

A court terme, ces moyens sauvent des saisons touristiques, mais n'offrent aucune garantie sur le long terme pour la préservation de l'environnement. Ces actions ne traitent que les effets et représentent des investissements lourds, souvent très coûteux et difficilement supportables pour les seules communes et les entreprises concernées.

Les phénomènes d'érosion en Corse, et plus particulièrement sur la Plaine Orientale, ainsi que l'évolution du trait de côte, constituent donc des sujets de préoccupation majeurs. Ce phénomène qui met en relation des

problématiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de gestion des écosystèmes côtiers, de prévention des risques, de politique foncière ou de gestion du domaine public maritime, est un fait éminemment politique car il engage, par les aménagements que nous réalisons aujourd'hui sur le littoral, les générations futures.

L'importance de cette question aurait dû amener à la création d'un syndicat mixte associant tous les acteurs. Cependant, comme vous le précisez dans votre rapport, force est de constater qu'à ce jour aucune structure ni syndicat n'a été mis en place et les problématiques demeurent, accentuées par des phénomènes météorologiques extrêmement violents.

Face à l'inertie de l'Etat, notre Collectivité a choisi de s'investir pleinement et d'agir en faveur de la protection des zones côtières.

L'élaboration d'une stratégie territoriale de gestion intégrée du trait de côte doit être pensée dans le respect de la philosophie et des grandes orientations du PADDUC avec un objectif central de protection de l'environnement. Je le répète, cette stratégie répond à une attente forte du territoire et vous montrez aujourd'hui que nous pouvons y répondre de manière tout aussi forte.

Pour finir, j'ajouterai que notre réponse ne pourra être pleinement efficace que si elle est accompagnée de moyens financiers conséquents, notamment des fonds européens à la hauteur des enjeux de ce phénomène.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci. Laura FURIOLI, avait demandé la parole, donc, elle la prend.

Mme Laura FURIOLI

Je vous remercie.

M. le Conseiller exécutif, quelques mots pour saluer le travail qui a été réalisé, la précision et la pertinence de ce rapport qui propose un diagnostic et une méthodologie de prise en compte de la problématique du recul du trait côtier.

Comme vous le soulignez dans le rapport à de nombreuses reprises, notre Assemblée s'est saisie de ce problème qui revêt plusieurs enjeux. Trois enjeux principaux, même si d'autres peuvent émerger dans la problématique, impactent de nombreux domaines : un enjeu environnemental, un enjeu sociétal et un enjeu économique.

Sur l'enjeu environnemental, je ne m'éterniserai pas, je pense que le constat est partagé et que personne dans cette Assemblée ne niera l'évidence du changement climatique qui s'opère au niveau de notre planète et dans laquelle la Corse est fortement impactée. Impactée car située en Méditerranée où même si pour l'instant nous n'avons pas les mêmes problématiques que certaines îles connaissent déjà de cet impact, nous savons que notre bassin est l'un des premiers impactés dans le monde. Aussi, même si certains phénomènes sont naturels, on ne peut pas nier le fait qu'ils sont aggravés par ce changement. J'en veux pour preuve les tempêtes récurrentes que nous subissons.

Ensuite un enjeu sociétal, en effet vous le relevez à juste titre dans votre rapport, la problématique du trait de côte doit surtout être analysée par le prisme de l'occupation des sols. Je dois dire que quand on sait que 98 communes sont concernées par la loi du 3 janvier 1986, loi dite « loi littoral » et que cela représente 3 660 m², soit environ 40 % de la superficie de l'île et 80 % de la population de la Corse, on ne peut que souligner la pertinence de cette analyse ; pertinence dans la mesure où nous avons que le recul du trait de côte questionne notre modèle d'occupation et demande une redéfinition de celui-ci.

Cela demandera donc une adaptation de notre part à cette donnée et un travail de concertation avec tous les acteurs au niveau local pour définir une stratégie que vous proposerez.

Enfin l'enjeu économique, l'enjeu économique qui questionne notre modèle et appelle une adaptation, il apparaît évident que dans les années à venir nous aurons un long travail de redéfinition de ce modèle en prenant en compte les acteurs de la vie économique et le poids de l'économie du littoral dans notre société. Aussi, nous n'épargnerons pas la nécessité de calculer le coût d'une telle redéfinition sur l'économie de notre pays et le coût de l'impact du changement climatique sur notre pays.

M. le Conseiller exécutif, ce rapport qui pose un diagnostic précis et une méthodologie de travail, répond donc parfaitement aux enjeux et à la problématique que rencontrent notre pays et sa population.

Je salue de nouveau votre travail et la volonté de notre Assemblée de se saisir de cette problématique du recul du trait de côte dans une logique transversale avec une stratégie coordonnée.

Je vous présenterai tout à l'heure un amendement qui est un amendement purement technique car nous souhaitons que la commission ad hoc chargée de travailler sur les activités du littoral puisse être associée aux travaux à venir.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue. Donc, Antoine POLI a demandé la parole.

M. Antoine POLI

Merci Président. Juste un petit mot pour remercier le Président de l'Office de l'environnement et les services pour la qualité de ce rapport.

Donc, je rejoins totalement l'intervention de Marie-Thé MARIOTTI et en partie également celle de Paola MOSCA où l'Etat, je dois dire, nous a abandonnés dans ce domaine parce que nous avons fait une réunion avec le Préfet il y a déjà plus de 6 ans, pratiquement 6 ans, et c'est vrai que les socioprofessionnels ainsi que les élus du territoire étaient en attente et sont toujours en attente. Et, je voudrais féliciter la majorité et le Président de l'Office de l'environnement pour avoir pris en compte les demandes du territoire.

Il faudrait se rapprocher également, je pense, de la Chambre des territoires car une commission a été mise en place sous la présidence de Marie-Thérèse OLIVESI, la maire de San-Nicolao. Donc, il y a un travail qui est fait également au niveau de la Chambre des territoires dans ce domaine.

Le Président TALAMONI

Merci, donc M. CECCOLI.

M. François-Xavier CECCOLI

Oui alors, bien évidemment la qualité du document, mais ce qui est terrible dans toutes ces histoires, c'est que le diagnostic est excellent, l'analyse des risques est magnifique, les costumes de Donald CARDWELL, mais le problème dans tout cela c'est que... M. le Président c'était une boutade, je suis conscient du travail qui a été fait. Moi là où je suis désespéré, c'est que point de solution à l'horizon, on va les lister, on va reparler des bypass qui ne verront pas le jour en Corse, on va oublier peut-être les EPI qui vont se trouver confronter à des problèmes administratifs sans fin, et j'en parlerai, avec là-aussi l'empilement des responsabilités, ou plutôt le désempilement des responsabilités qui fait que tout le monde est responsable et personne à la fin. Des évolutions règlementaires au niveau de l'Etat qui n'ont rien simplifié, la fameuse GEMAPI, je n'ai pas du tout l'impression que ça ait amélioré les choses.

On a enlevé aux communes le peu de compétences qu'elles avaient, on les a transférées aux intercommunalités qui étaient déjà débordées par des sujets comme, on ne pas y revenir, les déchets, l'assainissement, la desserte en eau potable et à la fin, peu de solutions vraiment envisageables sérieusement.

On parle du retrait, je vous laisse imaginer le retrait en Corse avec les problèmes de titre de propriété, du fait que nous soyons prégnants concernant le terrain, on va dire aux voisins : écoute, un t'inchietta, on va reculer et toi tu te mettras sur la parcelle d'à côté, je pense que ça va se passer sans problème et tout le monde va acquiescer...

Ce que je veux vous dire, c'est que je pense que le constat est fait. Une de mes collègues était là quand le fameux député s'est arrêté, il est passé par la Costa Verde dans son tour de France, j'avais à lui présenter un territoire avec quelques maisons, des habitants chî sò qui dipoi 70 anni, où l'avancée inexorable de la mer fait que ces résidents se trouvent aujourd'hui quasiment les pieds dans l'eau.

Et, je lui ai dit : mais alors, finalement, que peut-on faire ? Vous êtes le Président de la commission ad hoc, que peut-on imaginer ?

« Ah, vous savez, il y a un aspect inéluctable », m'a-t-il répondu, « dans l'avancée de la mer ». Ça ne m'a empêché de lui rétorquer qu'en Vendée, par exemple, on avait vu des solutions comme la protection de certains hôtels, au demeurant sans doute qui étaient là depuis beaucoup moins

longtemps che certa ghjente chì so custì dipoi des générations. Le bypass aussi, ça existe là-bas, mais ici on peut difficilement l'envisager.

Donc, moi je crois que les gens chez nous sont très inquiets parce qu'on ne sent pas poindre une issue avant que finalement l'érosion ait joué son rôle et peut-être réglé le problème d'une autre manière. Mais vraiment, je suis inquiet.

Et, le pire dans tout cela, c'est que je n'ai même pas abordé le problème financier qui n'est pas toujours le problème le plus important. Parfois le problème réglementaire vient de lui-même empêcher toutes recherches d'une solution financière.

Donc, peut-être qu'il y a une vision globale, mais il va falloir aussi réfléchir sur des notions d'urgence. Il ne s'agit absolument pas, comprenez-moi M. le Président, de permettre ou de construire dans des endroits qui seraient soumis à des problèmes, je parle d'essayer de sauvegarder le plus longtemps possible des habitations, souvent principales, qui sont là depuis des générations.

Donc, peut-être aussi réfléchir à des solutions où l'enjeu temporel est un peu plus à l'échelle humaine, pour ne pas se lancer dans une solution globale sur la Corse qui verrait, encore une fois, les problèmes être réglés.

Donc, sans renier, encore une fois, la qualité de vos travaux, je suis un peu plus inquiet sur le remède qui devra être apporté dans un délai raisonnable, avant la mort du patient.

Le Président TALAMONI

Merci pour ces perspectives optimistes... Donc, si tout le monde s'est exprimé, le Conseil exécutif va répondre, peut-être essayer de vous remonter le moral. Mais d'abord, nous avons des amendements.

On va présenter les amendements et ensuite l'Exécutif va répondre sur tout, y compris sur les amendements.

L'amendement n° 1 du groupe « Corsica Libera », qui le présente ? Vous avez la parole.

Mme Laura FURIOLI

Je vous remercie, M. le Président.

Donc, un amendement qui a pour objectif d'associer, tant sur l'axe 1 « mise en place de la gouvernance », que sur l'axe 7 « Portage, animation et coordination des projets » la Commission ad hoc sur les activités économiques du littoral.

Donc, la proposition est de modifier à la page 25, à la fin du paragraphe « Axe 1 : Mise en place de la gouvernance », remplacer le mot « et » entre les mots l'O.E.H.C » et « l'agence foncière » par le caractère « , ».

Supprimer le caractère « . » à la fin du paragraphe.

Ajouter à la fin du paragraphe « et la Commission ad hoc sur les activités économiques du littoral de l'Assemblée de Corse ».

À la page 27 au paragraphe « Axe 7 : Portage, animation et coordination des projets », remplacer la phrase : « Il sera composé de la CdC, de l'État, du B.R.G.M, du Conservatoire du Littoral, ainsi que des communes et/ou groupements de communes du secteur concerné. », par la phrase : « Il sera composé de la CdC, de l'État, du B.R.G.M, du Conservatoire du Littoral, des communes et/ou groupements de communes du secteur concerné ainsi que de la commission ad hoc sur les activités économiques du littoral de l'Assemblée de Corse ».

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Donc il y a un amendement n° 2 de « Femu a Corsica », donc c'est vous qui le présentez.

Mme Paula MOSCA

Il s'agit d'associer également le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et la Chambre des territoires et sa commission « protection du littoral et du milieu marin » à la gouvernance et au comité technique.

Donc la proposition d'amendement : à la page 25, à la fin de l'Axe 1 - Mise en place de la gouvernance : « ajouter la phrase : « Le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate, la Chambre des territoires et sa Commission « protection du littoral et du milieu marin » pourraient également être associées à cette coordination, selon des modalités qui resteraient à définir. »

À la page 27 - Axe 7 : Portage, animation et coordination des projets, après « il sera composé de la CdC » : ajouter: « du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate, de la Chambre des territoires ». Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la parole à François SARGENTINI pour répondre notamment aux amendements.

M. François SARGENTINI

Sur les amendements, d'accord pour les deux, mais je dois dire que la Chambre des territoires est déjà associée aux travaux et la commission de la chambre des territoires a travaillé sur le rapport, donc il n'y a pas de problème de ce côté-là.

Le Président TALAMONI

Très bien, vous avez la parole pour clore la discussion générale.

M. François SARGENTINI

On va clore rapidement. Donc, pour ce qui est d'Anne-Laure, de Paula MOSCA et de Laura FURIOLI, au nom de la majorité, bien sûr, je les remercie pour leurs interventions et pour leur soutien.

Mme MARIOTTI, je dois vous préciser que nous faisons un travail commun Office/BRGM, nous travaillons vraiment de manière coordonnée sur cette question et je crois que tout se passe très bien. C'est un sujet très politique, vous le dites, il va falloir prendre des engagements, des responsabilités.

Pour ce qui est des fleuves, vous en avez parlé. Mais pour avoir traité cette question, lorsque j'étais à l'ODARC et y compris au niveau de

l'Office de l'environnement, puisque les deux offices ont eu à traiter cette question, c'est vrai que le traitement de cette question se fait dans le cadre du transfert de la GEMAPI au niveau des EPCI, et c'est vrai que là nous rencontrons quelques difficultés qui sont très lourdes, notamment dans certains endroits, je pense à Golu, je pense à la basse vallée du Taravo où effectivement nous avons eu pas mal de dégâts et pas mal de problèmes, ce problème-là demeure.

Pour en terminer, Mme MARIOTTI, vous avez parlé du recul stratégique : c'est vrai que le recul stratégique c'est quelque chose qui aujourd'hui est envisagé, mais la réponse ne pourra nous être donnée que par le suivi que nous sommes en train de mettre en place et on verra en fonction des évolutions. Mais s'il y a, je dirai, des choses inéluctables qui se passent et des destructions inéluctables qui se passent au niveau de nos côtes, je pense que le recul stratégique, qu'on le veuille ou non, il s'imposera. La lutte contre les éléments, c'est quelque chose qu'on peut mener, mais on ne peut pas mener de manière désordonnée et engloutir des fonds sans fin. Je crois que c'est quelque chose, à ce niveau-là, qui n'est pas possible, donc il faudra prendre en compte cette question.

Mais c'est l'observation que nous mettons en place, puisqu'aujourd'hui il y a des caméras qui sont disposées, je pense que vous avez les plans, il y en a déjà qui sont disposées sur la Côte Orientale, au niveau du Cap et au niveau de la côte, je crois du côté de Calvi, et à partir de ces suivis, on verra les décisions qui s'imposent.

M. POLI, et je le remercie pour son intervention, qui s'est soucié, lui-aussi pour que cette question soit prise en compte par la commission de Mme OLIVESI, mais c'est fait, le rapport est passé devant la commission de Mme OLIVESI pas plus tard qu'il y a 3 ou 4 jours, je ne me rappelle plus quand exactement, mais il est passé et il est traité en même temps au niveau de la Chambre des territoires.

M. CICCOLI, vous êtes intervenu avec des doutes, et je vous comprends, parce que le sujet est lourd et ça demande des engagements extrêmement importants. Mais quand même, ce rapport et une fois que l'on aura structuré les projets, Mme MARIOTTI l'a soulevé, c'est vrai que l'on ne peut pas pointer uniquement un endroit sur la côte où il y a des dégâts, il va falloir regarder côté nord, côté sud ou côté est et côté ouest, selon l'endroit où on sera.

Mais à partir du moment où on touche un endroit de la côte, où on règle le problème à un endroit, ça impacte obligatoirement, que ce soit en amont ou en aval, ça impacte obligatoirement.

Donc, il va falloir une stratégie d'ensemble qui pourrait être menée par une EPCI, voire deux, voire même trois EPCI peut-être. Donc, ça être la construction d'un projet qui doit être porté, et c'est pour ça que nous proposons aussi d'engager une partie d'ingénierie auprès des porteurs de projets, mais ce rapport va nous donner aussi un accès à des fonds importants à travers le PO FEDER, voire du PETR, à ce moment-là nous pourrions dégager des sommes assez conséquentes parce que ça va demander des engagements assez conséquents.

Pour en terminer, je dois dire que cette question, au niveau de l'Office de l'environnement, aujourd'hui ce n'est plus une question qui est traitée simplement comme ça, au niveau des rapports, nous sommes en train de renforcer le pôle qui suit cette question du trait de côte, nous sommes en train de le renforcer parce que, dans le cadre de la politique générale de notre office et de notre Collectivité, et avec les évolutions qui se produisent aujourd'hui au niveau mondial, cette question ne peut plus être laissée de côté, elle doit être prise pleinement en compte au niveau des politiques futures et c'est ce que nous sommes en train de faire.

Je vous remercie tous pour vos interventions.

Je pense que M. le Président du Conseil exécutif veut peut-être ajouter un mot ? Non, très bien.

Le Président TALAMONI

Merci, nous allons mettre aux voix d'abord les 2 amendements qui bénéficient du soutien de l'Exécutif.

L'amendement n° 1, déposé par le groupe « Corsica Libera ».

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté.

Je mets aux voix l'amendement n° 2 du groupe « Femu a Corsica ».

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁵

Merci, pour cette adoption unanime.

Rapport suivant :

*** Rapport n° 398 : Tariffi di i laboratorii d'analisi Cismonte è Pumonti di a Cullittività di Corsica pà u 2020.**

*** Rapport n° 398 : Tarifs des laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonti de la Collectivité de Corse pour 2020.**

Vous avez la parole, M. BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Dunque, s'agisce di a tarifficazione di i laboratorii. A sapeti chi sò strumenti maiò incu parsunali cumpetenti, materia di prevenzione sanitaria, pruponeni ancu a furmazioni, u cunsigliu è l'infurmazione. Mà ci voli un adattazione permanenti di puntu à l'evoluzioni di reguli. I laboratorii interveneni dinò à a dumanda di u Statu, a direzione in carica di a prutezzione di e popolazione, l'agenzia di a saluta, u serviziu SATESE di l'uffiziu idrolicu, i cameri d'agricultura.

A tarifficazione hè oramai a listessa par u Pumonti, cume par u Cismonti.

Vi si dumanda d'essa in favore à a tarifficazione pruposta chì figura in appiciu, d'essa d'accunsentu pà una riduzione annant'à l'analisi fatte fori di marcatu di cuntrolu sanitariu pà u laboratori di Pumonti, d'accunsenta una riduzione di 30 % in casa di ziffra di cuntratu, di dè se a tarifficazione di a sottu delegazione cunvene.

¹⁵ Délibération N° 19/465 AC

Eccu, aghju fattu u giru, aveti tutti i rinsegnamenti annant'à u raportu è in appiciu.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Donc, avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

À favore, O Sgiò Presidente.

Le Président TALAMONI

Pas de demandes de prises de parole? Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁶

Rapport suivant :

*** Raportu n^u 406 : Laboratorii d'analisi Cismonte è Pumonti di a Cullettività Territoriale di Corsica - Aiutu à l'allevu in Corsica - Partecipazione aiutu à l'analisi in quantu à a salute animale 2020.**

*** Rapport n^o 406 : Laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonti de la Collectivité de Corse - Aide à l'élevage en Corse - Participation aide aux analyses en santé animale 2020.**

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

A ringrazià vi. Hè à pocu pressu listessu raportu, annant'à a tarifficazione ch'hè pruposta in appiciu pà l'animali chjuchi, dunque à pigliati in contu d'una certa manera ; pà l'animali maiò di un'altra manera. Aveti i sciffri pricisi di 150 566 pà a prima pruposta, pà l'animali maiò : 29 478, eccu ! Eppo aveti i rinsignamenti annant'à u raportu.

¹⁶ Délibération N° 19/466 AC

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. C'hè un raportu di a cummizzione di u sviluppu. Dunque a parolla à Julie GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président.

Mme CASALTA a souhaité connaître les raisons expliquant des subventionnements différents selon le type de cheptels (50% à destination des bovins contre 100 % pour les caprins/ovins).

Ce en quoi il lui a été indiqué que les raisons étaient historiques, précisant que les cheptels ovins/caprins faisaient l'objet d'aides beaucoup moins importantes comparés à la filière bovine.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a également un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avisu in favore, O Sgiò Presidente.

Le Président TALAMONI

Très bien, il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Oui, M. GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

O Sgiò Presidente, avia postu a quistione annu annant'à a creazione di un solu laboratoriu. M'avianu dettu chì c'era un studiu fattu è simu sempre à dui laboratorii. Vulia sapè s'ella hè sempre in balu a quistione o s'emu da stà cusì, incu dui laboratorii.

Le Président TALAMONI

A risposta serà datta da u Cunsigliu esecutivu, Ghjuvanu BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Allora, pà oghji a sapeti, cunstateti ch'ellu ci n'hè dui. L'evoluzione di sicura saria quidda ch'eddu hà pruposta Petru, ma studiemu l'affari è s'hà da veda à l'avvene cì chì si po fà. Quissa c'hè quantunque u liveddu di a tarifficazione oghje, un'unità di tarifficazione, dunque c'hè un'evoluzioni in su sensu quì.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁷

Rapport suivant :

LINGUA CORSA /LANGUE CORSE

*** Raportu n^u 387 : Aiutu eccezzionale à i prugetti di sughjorni immersivi per i sculari di e filiere bislingue è classiche di u 2ndu gradu, 2019-2020.**

*** Rapport n^o 387 : Aide exceptionnelle à des projets de séjours en immersion linguistique, à destination des élèves de filière bilingue et non bilingue du second degré, pour l'année scolaire 2019-2020.**

Avete a parolla.

M. Xavier LUCIANI

Ghjè solu dunque u finzamentu, cum'ellu hè spiegata quì : un aiutu eccezzionale per i prugetti di sughjorni immersivi per i sculari chi sò

¹⁷ Délibération N° 19/467 AC

ind'è e filiere bilingue di u secondu gradu ; eccezzunale perche ùn n'entranu micca ind'è u regulamentu nurmale di l'aiuti chi sò previsti, soprattuttu per i sughjorni in Rumanicu : per u Fesch, ghjè in Corsica ; Portivechju in Orezza ; Balagna dinò hà da esse in Corsica è Borgu anu da parte in Napoli.

Borgu, ghjè un stabilimentu agriculu, ùn n'entre micca in logica di u regulamentu nurmale.

Dunque sò cinqui prugetti chì sò dunque fora di u regulamentu nurmale, mà chì cuncernenu scole bilingue.

Dunque, vi prupunimu d'aiutà li à fà sti viaghji è si sughjorni. Eccu !

Le Président TALAMONI

Allora, c'hè un raportu di a cummissione di a cultura. Anne-Laure SANTUCCI ci hà da presentà stu raportu, s'ella vole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Vogliu ! Presidente, favurevule à l'unanimità di a cummissione.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Avisu à bocca di a cummissione di e finanza.

Mme Anne TOMASI

U avisu favurevule, O Sgiò Présidente.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Il n'y a pas de demandes de prises de parole ?

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁸

¹⁸ Délibération N° 19/468 AC

Rapport suivant :

* **Raportu n^u 393** : Aiutu eccezziunale relative à l'apertura di i siti immersivi è à u duppiamentu di scole bislingue di u primu gradu, per 2019-2020.

* **Rapport n^o 393** : Dotation d'équipement exceptionnelle relative à l'ouverture des sites immersifs et aux dédoublements de classes bilingues dans le premier degré, pour l'année scolaire 2019-2020.

Avete a parolla.

M. Xavier LUCIANI

Quì ghjè un'antra affara, cuncerna soprattuttu l'immersione, postu chì sapete che quist'annu in più di e trè scole aparte annu, c'hè un'apertura in Viscuvatu è in Monaccia d'Auddè. E dinò u fattu chì doppianu i corsi preparatorii bislingui in l'academia, in Pumonte è in cismonte.

Dunque, tutte sse scole quì ricevenu un aiutu eccezziunale per volta à l'apertura di siti sia immersivi, sia bislingui.

Dunque sò parechje scole cuncernate, è à l'ingrosso c'hè 32 000 € per tutte sse scole, in lu primu gradu è e scole materna dinò, postu chì l'immersivu per avà un tocca che è scole materna. Eccu !

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Dunque, c'hè un raportu di a cummissione di a cultura.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Favurevule à l'unanimità.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi, un avisu à bocca di a cummissione di e finanze.

Mme Anne TOMASI

Listessu avisu di a cummissione di e finanze.

Le Président TALAMONI

Va bè. Qual'hè chì ghjè à prò di u raportu ?

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Scusate, possu ? Ghusta una rimarca perchè aghju intesu u raportu di a cummissione cultura, aviamu fattu quantunque parecchje rimarche, nant'à l'altu è nant'à quessu dinò.

Nant'à l'altu ùn n'aghju dettu nulla perche pinsavu sente quantunque e rimarcne che no aviamu fattu, mà avà tantu peghju u raportu ghjè vutatu, ùn'aghju micca da rivene nant'à e rimarche di u primu raportu. Mà quì, diceraghju ghjustu chè annant'à su sicondu raportu, nant'à e dutazione di e classe bislingue di i siti immersivi, ùn emu micca fattu amendamentu, perchè avemu quantunque abbastanza scambiatu incu u direttoru di u serviziu lingua corsa, mà ci paria quantunque chì par d'altre dutazione, l'affara sia appena alargatu, perchè sapemu chì incu ssi soldi quì, ùn si ne pone aghjuva, ca pa u numericu è pà dunque « equipà » e classe è e scole nant'à u numericu.

E sapemu chì oghje, a maiò parte di e scole, sò, pa via di e municipalità è pà via dinò di u fattu ch'elle sianu in zona d'educazione priurata, sò aghjà « equipati » a nivellu numericu.

Dunque, s'elli anu d'altri prughetti pedagogichi, ch'elli pudessinu aghjuvà si d'isse inviluppe quì par d'altri prughetti pedacogichi.

Ghjè tuttu. A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi, dunque Anne-Laure SANTUCCI hà a parolla.

Mme Anne-Laure SANTUCCI.

Ghjè vera, scusate Mma a Cunsigliera territoriale, avemu dettu què è avemu parlatu appena di un'antra affara, di u fattu di travaglià nant'à u regulamentu di tutti ciò chì concerna u finanziamentu di a lingua ind'è u primu gradu, ch'èi hè statu fattu in 2015, è avà ci vole andà più luntanu. E forse chì i bisogne è e dumande di e scole ùn sò più, da u puntu di vistu,

cum'ella dice, di u numericu, mà à noi d'auità per d'altri prugetti impurtantissimi.

E vogliu di quantunque chì l'azzione di a Cullettività per u primu gradu, perchè ùn hè micca un'ubligazione, ghjè veramentu un travaglione chì ghje fattu.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Dunque l'Esecutivu.

M. Xavier LUCIANI

Ci vò che vo a sapite quantunque chì quist'annu, ci hà da esse una revisione, emu torna à definisce u regulamentu di l'aite perchè cambianu e strategie. Ci hè un sviluppu dinò, vistu chì stamane n'avemu parlatu, c'era quantunque 11 000 sculari in lu primariu bislingue, o cusì dettu bislingue, è ùn parlu micca d'immersione.

Avà a nostra primura quantunque è di furzà u Statu, à un mumentu datu, à apre filiere immersive perche che par avà simu sempre à u pocu. V'aghju dettu ch'annu ci n'era tr7, quist'annu ùn ci n'hè chè duie, una in Monaccia d'Auddè è quid'astru in Casinca, u Viscuvatu.

Scribb interessante ind'è e grande cità, a dicu cusì, ch'ellu ci sia quantunque un esempiu, perchè c'hè forse un locu induv'ellu ci hè a pussibilità è dinò u bisognu di fà sente è di fà parlà u corsu à i zitelli.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Dunque, aghju da mette u raportu à u votu.

Qual'hè chì ghjè in favore di stu raportu ? Qual'hè chì ghjè contru à stu raportu ? Astenzione ? Qual'hè ch'ùn partecipeghja micca ?

U raportu hè vutatu da l'Assemblea di Corsica.¹⁹

Rapport suivant:

¹⁹ Délibération N° 19/469 AC

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

*** Raportu n° 400 : Realizzazione di i « Studii, splurà preliminari è acquisti fundiarii » in u scopu di realizà un cacciarena chì priservi i pesci à l'inghjò di a presa d'acqua di Golu.**

*** Rapport n° 400 : Réalisation des « Etudes, reconnaissances préliminaires et acquisitions foncières » en vue de la réalisation d'un dessableur ichtyocompatible à l'aval de la prise d'eau du Golu.**

Avete a parolla.

M. Xavier LUCIANI

Mettons le décodeur... C'est un ouvrage qui est majeur dans le schéma hydraulique de la Corse. En tous les cas, ce projet-là, je le dis, certains qui siègent au sein du conseil d'administration de l'Office d'équipement hydraulique connaissent la problématique, cette prise d'eau, ce Golu qui a une histoire depuis pratiquement un siècle, pratiquement je dis, depuis 87 est entré dans la concession de l'Office d'Equipement Hydraulique et commande, en gros, l'alimentation de terres agricoles de Furiani jusqu'à pratiquement la Plaine Orientale.

Sachant aussi que cet ouvrage, grâce à un bassin de démodulation qui se trouve sur la commune de Prunelli, permet avec la station de pompage et turbinage de Casamozza, d'alimenter la CAB, notamment sur les pointes de l'été. Par exemple, cette année la CAB a reçu, en vue de sa potabilisation, 1,5 millions de mètres cubes d'eau qui provient, je précise parce que Golu c'est le barrage de Calacuccia, nous avons 15 millions de droit d'eau, dans ces 15 millions une partie est dévolue à l'alimentation en eau potable de la ville de Bastia et de la CAB.

Donc, c'est une prise d'eau qui aujourd'hui est obsolète. C'est quand même, parce que je parle notamment par rapport à des crues qui ont plus de 5 mètres qui interdisent pour l'heure la réalisation d'un dessableur et la mise en œuvre de dégrilleurs classiques à proximité immédiate.

Donc notre travail, c'est simplement d'essayer de lancer une étude d'abord, je précise. J'essaye de retrouver les chiffres : je passe les détails, en

gros, c'est un financement pour faire des études de reconnaissance et des acquisitions foncières qui sont estimées à peu près à 500 000 € en vue de financer derrière cet ouvrage qui va s'élever à peu près à 10 M€.

Donc, c'est réellement un ouvrage majeur. Je le dis avec la projection immédiate, je reviens sur ceux qui sont à l'office et qui ont délibéré, on avait délibéré par rapport au fameux surpresseur de Tagliu-Isulacciu, notre idée en partant de Trevadine jusqu'à Casamozza, c'est de garantir un transfert des volumes conséquent. Logiquement, on arrivera à terme à transférer en une semaine 2 millions de mètres cubes, ce qui va permettre de répondre, en quelque sorte, aux besoins ou vers le nord ou vers le sud. C'est une autoroute, je l'ai déjà dit, une autoroute de l'eau qui est en train de se construire avec, bien sûr, des surpresseurs dont un sur Bravona bientôt qui est aussi en gestation, et bien entendu la réhabilitation de la station de pompage de Peri, sachant qu'Alzitone (2 M€) a été réalisée, que Vergaghjola derrière a été réalisée.

Donc, on est en train d'organiser cette route avec, bien sûr, un regard aussi sur l'agglomération de Bastia qui a besoin de manière évidente, de ces 1,5 millions mètres cubes par été.

Je ne reviendrai pas sur le trait de côte ou sur l'élévation du niveau de la mer, mais les problèmes qui se posent aujourd'hui, je regarde Louis, sanitaires sur les nappes proches de Furiani et de Biguglia, nous imposent aujourd'hui de renforcer cette opération. Elle est stratégique. Ce sont donc des études qui sont lancées avec, bien sûr, cette garantie de la continuité écologique avec des passes pour les poissons, etc.

Voilà ! Eccu !

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Ce rapport n'a pas été examiné par la commission, M. le Président, en raison de l'absence des services.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Ce rapport a été examiné par la commission qui a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président. Très rapidement.

Avis favorable des différentes commissions, mais j'ai entendu parler de la station de pompage de Peri, je crois qu'on ne parle pas du même endroit.

M. Xavier LUCIANI

Il y a E Peri et Peri.

M. Xavier LACOMBE

Je sais très bien, je connais bien les deux endroits, je vous remercie et je voudrais poursuivre.

Donc, c'est bien pour ça que je voulais intervenir. Très bien évidemment favorable, il faut sécuriser les ouvrages et puis l'importance de l'alimentation en eau des différents endroits.

Je vous remercie de me rappeler le nom de mon village, je vous en remercie, vous m'avez appris beaucoup de choses. Mais je voudrais quand même signaler en quelques mots que nous attendons donc ce fameux plan Acqua Nostra, et je souhaiterais à cette occasion, puisqu'on est en plein cœur de ce sujet, que la plus grande concertation soit faite avec l'ensemble des intercommunalités, mais des maires au cours de cette élaboration puisqu'il y a quand même des projets, plusieurs projets, d'irrigation dans certaines zones agricoles ou le PADDUC a défini des ESA, même si la carte n'est pas définitive, et des modifications auront lieu. Mais il serait quand même

intéressant de prendre en compte, puisque ces projets durent depuis des années, et là aujourd'hui ça fait 4 ans et rien de concret, de précis. Des réunions, certes, ont eu lieu, mais aucun engagement de pris.

Donc, je voudrais attirer l'attention, M. le Président, M. le Président de l'Exécutif, M. le Président de l'Office hydraulique, de manière à ce que ces projets, même si on demande souvent de patienter, c'est ce que nous faisons, que nous ne perdions pas patience.

Je vous en remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

Je ne sais pas vraiment quoi répondre, c'est très embarrassant.

D'abord, on n'a pas rien fait, je précise quand même qu'on n'a pas encore inauguré, mais Alexandre SARROLA pourra le faire ou le maire de Valle di Mezzana, on a quand même mis 3 M€ cette année, on irrigue quand même 80 hectares supplémentaires sur la plaine de Sarrola, avec l'idée de remonter quand même patiemment sur la route de la Gravona vers Peri. C'est important de le dire parce qu'on n'a pas fait de photos, on n'a pas encore Twitter, souvent on dit qu'on fait des twittes et on ne fait rien. On a mis quand même 2 M€ sur la station de pompage, on a un réservoir.

Moi, je vous invite un jour à venir avec moi, M. le maire, voir que une partie est prévue par réhabilitation pour arriver chez vous. Donc, c'est dans les tuyaux, comme dirait l'autre.

Deuxième chose, vous évoquez Acqua Nostra, j'ai montré au Président tout à l'heure la mouture d'Acqua Nostra, elle est là, on travaille, on est en train de peaufiner et là maintenant, l'étape à partir du 15 janvier, ça va être justement cette concertation.

Je précise quand même qu'il y a deux mois de ça, on a voté les PTGE, je l'ai évoqué ce matin, les projets de territoires de gestion de l'eau, qui englobent à la fois la problématique de la ressource, de l'alimentation d'eau potable, mais aussi de l'irrigation agricole et de l'eau d'agrément.

Acqua Nostra aujourd'hui a pratiquement quadrillé le territoire de la Corse, c'est un nouveau schéma hydraulique. Ce schéma hydraulique, il doit aujourd'hui être peaufiné en concertation avec les EPCI. Je l'ai présenté à la Chambre des territoires d'ailleurs, où on a évoqué la chose. Donc avec les EPCI, avec bien entendu les communes, le monde agricole parce que c'est important, vous évoquez les ESA, mais encore une fois, il y a quand même, en gros, si mes chiffres sont bons, 105 ou 106 000 hectares. Aujourd'hui, on irrigue à peu près 40 000 hectares quand même, donc on ne va pas arriver à 106 000, ça m'étonnerait, mais on peut arriver quand même à grappiller des dizaines de milliers hectares avec ce plan-là.

Acqua Nostra, on le présentera après les élections municipales, pour des raisons aussi de tempo, parce qu'il faut la concertation y compris avec les agences et offices d'abord, Jean BIANCUCCI y est intéressé parce que c'est quand même aussi l'aménagement du territoire et il y a forcément dans Acqua Nostra une partie énergétique que l'on doit discuter en direct, l'ODARC n'en parlons même pas, l'environnement, etc.

Donc, tout ça pour vous dire qu'au-delà du mois de février, il y aura aussi une partie qui regarde la mission eau par rapport à l'évaluation des besoins, la DREAL, les services de l'Etat, il faut que l'on mette tout le monde sur le pont parce que c'est même un projet qui engage la Corse à 30 ans.

Rappelez-vous qu'Acqua Nostra s'est donnée d'une date, c'est 2050.

Bien entendu, on essayera de grappiller là-aussi, c'est le mot « a spizzigu », dans le PTIC mais on sait pertinemment que ce projet-là, il y aura des arbitrages. C'est pour cela que je dis qu'on aura en avril des arbitrages à faire, notamment sur la Gravona. Nous avons des propositions sur la Gravona, y compris des propositions de retenues, voire de prises en rivière, voire même de barrages, après aux élus locaux de trancher avec l'Assemblée sur ces scénarii possibles.

Donc, ça c'est pour vous dire simplement qu'on roule. Entre temps, on continu à aménager, et rappeler quand même que vous verrez au DOB qu'on est entre 10 et 15 M€ d'investissement pour des extensions de réseaux, j'en ai parlé ce matin, donc je ne vais pas y revenir, mais pour vous dire que nous n'oublions pas et E Peri et Peri.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁰

Rapport suivant :

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

* **Rapport n° 416** : Quatru di referenza pè u sviluppu di l'Ecunomia Suciale è Sulidaria (ESS) in Corsica.

* **Rapport n° 416** : Cadre de référence pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Corse.

C'est le Président du Conseil exécutif qui présente ce rapport.

Le Président SIMEONI

C'est un rapport important, qui vient au terme d'une journée extrêmement chargée, donc je vais être beaucoup plus synthétique que nous n'avions prévu de l'être avec Jean-Christophe ANGELINI, Président de l'ADEC, pour un rapport qui vise à présenter un nouveau cadre d'ensemble pour l'économie sociale et solidaire.

Je ne reviens pas sur les textes de lois qui organisent la matière et notamment le pacte de croissance en faveur de l'économie sociale et solidaire qui a été présenté le 29 novembre 2018 par le gouvernement et qui prévoit de mobiliser un milliard d'euros de fonds publics et privés en faveur de l'ESS. Donc, il y a un contexte législatif général qui dessine un cadre favorable à un renforcement de notre action en la matière.

Mais au-delà de ces dispositions d'ordre général, il y a également un certain nombre d'éléments inhérents à la situation en Corse institutionnelle,

²⁰ Délibération N° 19/470 AC

économique et sociale, qui font qu'il est sans doute le moment de passer à une approche qualitative et quantitative renforcée.

Quels sont ces éléments ? D'abord la nouvelle situation, la nouvelle donne institutionnelle créée par la Collectivité de Corse, qui désormais exerce la compétence sociale, et à noter que l'action sociale représente 54 % de l'économie sociale et solidaire.

Egalement le fait que, nous l'avons notamment constaté lors de la deuxième conférence territoriale de l'économie sociale et solidaire qui s'est tenue le 25 novembre dernier, il y a une attente forte des acteurs, notamment pour une implication plus transversale de la Collectivité de Corse. Même si l'ADEC a traditionnellement joué un rôle majeur dans la déclinaison et la mise en œuvre de la politique d'économie sociale et solidaire de la Collectivité de Corse, il y a à mon sens aujourd'hui nécessité d'avoir une vision beaucoup plus transversale qui respecte, bien sûr, les prérogatives confiées à l'ADEC, notamment par le rapport de 2018, mais également en activant dans tous les services de la Collectivité de Corse les moyens humains, juridiques et institutionnels nécessaires.

Je rappelle, c'est connu, mais cela donne l'importance des enjeux en arrière-plan de ce rapport, que l'économie sociale et solidaire représente environ 12 % de l'emploi privé en Corse, près de 8 500 salariés, 10 % du PIB et 1 107 structures de l'économie sociale et solidaire aussi bien dans l'urbain que dans le rural et l'intérieur, puisque l'économie sociale et solidaire est aujourd'hui le premier employeur en zones rurales et de montagne, notamment dans les zones qui concentrent souvent les personnes les plus éloignées de l'emploi et de l'activité.

Deuxième volet, rappeler que le primat donné à l'économie sociale et solidaire est rappelé et décliné dans plusieurs documents stratégiques de la Collectivité de Corse, notamment dans la stratégie économique mise en place par le plan Cors'Eco Solidaire 2011 et 2014, par le SRDE2I, des documents pour lesquels l'ADEC est chargée à titre principal de la mise en œuvre opérationnelle des différents dispositifs.

Au-delà de ces documents qui touchent directement à la mise en œuvre de politiques, il y a également des documents stratégiques :

Je pense notamment au PADDUC dans son orientation stratégiques n° 8 « développer l'ESS, vecteur de cohésion sociale et territoriale et créatrice d'emplois non délocalisables ».

Je pense également au rapport du CESEC qui rappelle que l'économie sociale et solidaire est revendiquée comme un modèle économique à part entière, un rapport en date de février 2016.

Et puis, deux éléments plus récents, d'abord ça a été dit souvent, mais la Corse est une île méditerranéenne. Vous savez que j'ai l'honneur de présider la commission des îles. Il y a eu le 17 octobre 2019 à Palerme l'assemblée générale de la CRPM et en cette occasion, il y a eu une déclaration commune des régions membres de la commission inter-méditerranéenne de la CRPM en faveur d'une Méditerranée sociale et solidaire, donc une volonté de porter l'économie sociale et solidaire, y compris dans une logique de coopération euro-méditerranéenne. La Corse a été bien sûr signataire de cette déclaration.

Je rappelle enfin, et ça me permet de relier cette problématique avec notre nouvelle organisation générale, que notre nouveau règlement d'intervention en faveur du secteur associatif a acté le principe d'un dispositif « entrée commune » géré par la direction des solidarités territoriales afin de confirmer le soutien de la Collectivité de Corse au monde associatif et d'évoluer dans une logique d'efficacité, de transparence et de lisibilité renforcée de l'action de la Collectivité de Corse en la matière.

Je termine en disant qu'à l'occasion de la deuxième conférence territoriale de l'économie sociale et solidaire, dont les textes législatifs prévoient qu'elle est organisée conjointement par le représentant de l'Etat et par le Président du Conseil exécutif, nous avons pris un certain nombre d'engagements après avoir débattu avec près de 200 acteurs de l'économie sociale et solidaire qui étaient représentés à cette importante réunion, acteurs aussi bien associatifs qu'institutionnels que nous avons réunis autour de tables rondes interactives sur des sujets relevant, par exemple, des circuits courts, de la commande publique responsable ou encore de l'insertion par l'économie et la mobilité. Et on retrouve là-aussi des éléments qui sont notamment abordés dans le cadre de notre plan de lutte contre la pauvreté et contre la précarité.

Nous avons proposé aux acteurs de s'organiser et d'organiser leur réflexion collective et leur travail collaboratif autour de 4 thématiques.

Première thématique : L'ESS en faveur de la clause sociale dans la commande publique. Je vous rappelle que nous avons acté la mise en œuvre au sein des services de la Collectivité de Corse d'un service dédié qui s'est d'ores et déjà employé à généraliser l'insertion des clauses sociales dans la commande publique.

Deuxième thématique, l'économie circulaire est sociale et solidaire.

Troisièmement, L'ESS en faveur d'une alimentation durable, confer notamment les programmes portés et par l'action sociale et par l'ODARC.

Enfin, L'ESS en faveur de la mobilité durable et inclusive.

Au terme de ces travaux, on a vu une volonté politique commune de développer et de renforcer notre action en faveur de ce secteur de l'économie et nous avons identifié 9 enjeux et 9 leviers d'actions qui sont déclinés dans le rapport soumis à votre vote et à votre débat.

Premièrement, je l'ai dit, l'ESS en faveur des clauses sociales : volonté d'insérer plus largement la clause sociale dans la commande publique. Ça a commencé. Et adopter également un Small Business Act et un schéma de promotion des achats socialement et économiquement responsables, le SPASER.

Deuxièmement, redonner du sens au travail en construisant un nouvel écosystème de l'emploi : coopératives d'activité d'emploi, coopératives d'intérêt collectif, tiers lieux coopératifs.

Troisièmement, développer des solutions de mobilité durable et inclusive, le principe en a été voté lors de la dernière session par votre Assemblée : transport alternatif, comme le covoiturage, vélo électrique à usage professionnel, tarification sociale et solidaire, organisation de lignes de transport adapté notamment dans les régions de l'intérieur.

Quatrièmement, valoriser l'économie sociale et solidaire en renforçant des dynamiques économique et sociale qui participent de sa logique : l'économie verte, les circuits courts, par exemple.

Cinquièmement, renforcer le rôle de la Collectivité de Corse en sa qualité d'investisseur social et solidaire : par exemple, les mécanismes de

fonds de prêts, de garanties, d'avances remboursables, le mécénat financier, le financement participatif, les fonds solidaires.

Sixièmement, promouvoir l'innovation sociale et l'égalité des chances en déployant et en ouvrant des dispositifs d'accompagnement ou de financement à l'innovation sociale.

Septièmement, attirer et former des salariés et des cadres de demain dans ce secteur.

Huitièmement, l'économie sociale et solidaire en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durable.

Neuvièmement, valoriser l'initiative territoriale économique en partenariat avec les acteurs-clé notamment institutionnels du bassin méditerranéen, fédérations et réseaux d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment au sein de la CRPM.

Concernant les modalités de mise en oeuvre de ces différentes thématiques, je l'ai dit, elles embrassent des pans entiers de l'intervention et de l'activité de la Collectivité de Corse. Donc, il y a aura un renforcement et une organisation avec une mission pilote de l'économie sociale et solidaire au niveau de la direction générale des services, une méthode de co-construction de la stratégie territoriale autour des groupes de travail dont je vous ai parlé et ensuite, une gouvernance partagée avec trois instances :

-la conférence territoriale, tous les ans ou tous les deux ans, au moins tous les deux ans dit le texte de l'article 7 de la loi.

-deuxièmement, un comité de pilotage qui regroupera l'ensemble des services et des agences et offices concernés au premier rang desquels l'ADEC, mais également au-delà des services de la Collectivité de Corse, des agences et offices, les services de l'Etat, le CESEC, un représentant des chambres consulaires, un représentant de la Chambre des territoires, un représentant de l'Assemblée de Corse, mais également de la CRESS Corsica et de l'Assemblea di a Giuventù.

-enfin, un comité d'évaluation puisque, là comme ailleurs, l'évaluation est indispensable pour que nous puissions mesurer les retombées et les effets de nos politiques.

Je pense et j'espère qu'à travers ce nouveau cadre, nous pourrons franchir une étape supplémentaire dans le soutien à l'économie sociale et solidaire et donc, dans le rayonnement de l'économie sociale et solidaire, notamment et particulièrement, dans des territoires qui sont souvent frappés par le chômage, par les difficultés, par l'exclusion. Je pense bien sûr à certains territoires urbains ou à certains territoires de l'intérieur de la Corse.

Le Président TALAMONI

Merci. Jean-Christophe ANGELINI veut présenter également ce rapport.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, M. le Président.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En complément du propos du Président du Conseil exécutif et d'un commun accord, vous dire quand même le pourquoi de ce rapport, même si le Président l'a assez largement développé.

Nous revenons devant vous, porteurs d'une vision actualisée de notre politique en matière d'économie sociale et solidaire pour au moins deux raisons.

La première, c'est que l'on s'est aperçu assez facilement que ce sujet-là, à l'instar peut-être de l'économie circulaire que nous traitons avec l'ODARC, de la filière bois forêt également, ou d'autres questions traitées et gérées transversalement, méritait une approche qui soit moins cloisonnée et qui induise donc une action de l'ensemble des offices et agences concernés, à titre principal, bien sûr l'ADEC mais pas seulement, dans une dynamique de projets.

La deuxième raison, c'est que notre Assemblée a voté ces derniers mois, un certain nombre de délibérations. Le Président du Conseil exécutif a fait référence au rapport de mai 2018 sur la question internationale en matière de coopération économique. Plus près de nous, des rapports sont venus amener, en tout ou partie, des contributions à ce sujet-là. Nous avons par ailleurs, au plan étatique ou communautaire des évolutions qui sont intervenues et que nous avons à cœur d'intégrer de façon à donner à cette

stratégie en matière d'économie sociale et solidaire, une visibilité et une puissance qui, disons-le sans ambages et sans excès, nous paraissent à bien des égards assez inédites.

Nous sortons, comme cela a été rappelé à l'instant même, d'une conférence territoriale de l'économie sociale et solidaire. Nous avons entendu les acteurs qui nous ont fait remonter un certain nombre de propositions, près de 200, comme cela a été dit à l'instant même par le Président du Conseil exécutif. Et donc, nous avons aussi dans l'idée de prendre en compte et de remettre en perspective ces éléments qui nourrissent, je le répète, une action qui n'est pas qu'une action sectorielle ou compartimentée, au sens où elle regarderait l'ESS en tant que secteur, mais un projet de société, une vision économique globale qui s'inscrit aussi dans les valeurs que nous défendons et que nous portons. Ce point-là me paraissait important et je voulais en quelques mots à peine le préciser et y revenir.

Vous dire également que nous avons proposé conjointement un certain nombre d'amendements. Je vois en page 2 de l'amendement n°1 qu'une coquille s'est malencontreusement glissée. Nous n'avons pas inventé le « délai d'extorsion sociale et solidaire » même si nous sommes pour la contamination des valeurs, on ne va pas aller jusque-là ! Donc, vous aurez compris, M. le Président, à moins que vous ne l'ayez rajouté dans mon dos, qu'il n'en est rien et que nous ne souhaitons pas étendre le champ de l'ESS à ce type de délit !

Plus sérieusement, sur le fond des amendements, vous avez en fait des mises en conformité ou en cohérence qui, au fil du temps, n'ont pu intervenir et qui donnent lieu à ce travail.

Le premier d'entre eux porte sur le rapport qui a été proposé en mai 2018 et dont nous voulions qu'il imprime plus nettement le rapport tel que proposé, notamment sur deux plans qui sont la coopération économique avec cette idée d'une conformité au dit rapport et la question des réseaux d'acteurs de l'ESS dans le domaine de la coopération décentralisée européenne en Méditerranée particulièrement.

Deuxième point, comme vous le voyez, vous avez sur l'amendement n° 2 une série d'amendements de pure forme.

Le premier d'entre eux consiste pour nous à mieux articuler avec les offices et agences et singulièrement, avec l'ADEC.

Le second, à insister sur la co-construction toujours dans cet esprit de collaboration avec notre agence.

Le troisième insiste sur l'outil d'observation Corsica statistica, parce que nous ne voulions pas donner l'illusion ou l'impression que nous créions un nouvel observatoire, alors même que Corsica statistica fait ses preuves. Nous l'avons vu notamment dans le domaine des gilets jaunes et de l'observation de l'évolution des prix qui lui a été confiée. Nous avons, conjointement, avec l'ensemble du Conseil exécutif et bien sûr avec votre Assemblée, une évolution de nos prérogatives et désormais, pour un observatoire qui a été créé, je vous le rappelle, par délibération de votre Assemblée en juillet 2016, une faculté d'observation des tendances économiques qui sont à l'oeuvre ou qui sont à mettre en perspective ou à deviner, qui est véritablement pertinente. Donc, nous ne voulions pas donner l'impression que nous créions un nouvel outil.

Quatrièmement, dans le même ordre d'idées, insister sur la convention qui nous lie à la CRESS, qui a été signée le 7 juillet dernier et qui définit des objectifs et des modalités très précis.

Point 5, le rapport fait, de manière non intentionnelle, référence à Corse entreprise ou à Corse financement. On est en fait sous l'empire dirons-nous de Finimpresa et d'un fonds d'intervention spécifique qui depuis lors a été créé et mis en oeuvre via la CAPI.

Point 6, nous rajoutons un certain nombre d'éléments liés à l'ADEC.

Point 7 et point 8, nous (coupure générale micro) de la conférence territoriale et d'autre part, celle du comité de pilotage.

Je ne serai pas plus long. Je voulais simplement, en complément du propos du Président de l'Exécutif, amener le pourquoi de ces amendements. On est dans la volonté de régler et de mettre en conformité un certain nombre d'aspects de façon à ce que le rapport final corresponde totalement et aux textes qui ont été votés par votre Assemblée, et plus généralement à l'évolution des procédures ou réglementations intervenues par ailleurs.

Voilà donc pour ce rapport qui est quand même important et dont je veux redire ici qu'il vient finaliser au terme de la conférence territoriale notre approche opérationnelle en matière d'économie sociale et solidaire, en même temps qu'il vient intégrer un certain nombre de préoccupations telles qu'issues

du corps social et de ce secteur qui, il y a encore quelques jours seulement, inaugurerait une recyclerie dans la région de Purtivechju. Donc, il y a une vraie dynamique, il y a un vrai impact sur le salariat, sur l'économie, sur l'emploi et nous avons, au Conseil exécutif et à l'ADEC, à cœur de l'amplifier et de le consolider dans le temps et dans l'espace.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la commission de la culture. Mme SANTUCCI va nous présenter ce rapport.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Président, le rapport a eu un avis favorable à l'unanimité des présents.

Le Président TALAMONI

Avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la commission du développement, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, je ne vous le fais pas dire !

Il y a des demandes de prises de parole. Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi ò Sgiò Presidente.

Prima di tuttu, vuleriu à ringrazià à l'Esecutivu per stu raportu.

L'ecunomia suciale è sulidaria hè impurtantissima pè a nostra magiorità, très importante car elle correspond d'abord à notre philosophie de mettre l'humain avant le profit, de privilégier les circuits courts et les petits

producteurs plutôt que la grande distribution ou les achats en ligne, de penser « développement durable », de développer la solidarité et surtout le lien social.

Mais au-delà de la philosophie, il y a la pratique et en pratique, vous l'avez dit M. le Président, l'ESS, c'est 12 % de l'emploi privé en Corse, mais c'est surtout une des raisons qui permettent de maintenir la vie dans le rural : de l'association du comité des fêtes au club sportif, à l'agriculteur en passant par les entreprises d'aide à la personne, sans économie sociale et solidaire, le monde rural n'aurait pas du tout le même visage.

Dès l'émergence de ce type d'économie, a été ressenti un besoin de mise en synergie des différents acteurs qui a conduit au début des années 2000 aux premières structures et parallèlement, aux premiers leviers politiques votés dans ces rangs par le biais de l'ADEC. Par exemple et principalement, l'économie sociale et solidaire fait partie des orientations du SRDE2I voté en décembre 2016 et plus spécifiquement, ces orientations ont été déclinées dans le rapport d'octobre 2017 Cors'Eco Solidaire 2.

Aujourd'hui, le rapport qui nous est proposé a pour objectif de traduire ces orientations en leviers d'action, de passer de l'objectif à l'opérationnalité. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Il réaffirme notre volonté de soutenir les structures dans le développement de leurs moyens, tant techniques que financiers, de travailler à l'amélioration de l'insertion sociale par l'action économique, de développer l'économie circulaire, l'agriculture, l'innovation sociale et bien d'autres leviers qui vont permettre plus largement de consolider ce secteur de l'économie au service de la Corse et des Corses.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Muriel a demandé la parole.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

Ce rapport est important, vous l'avez dit, M. le Président de l'Exécutif, M. le conseiller exécutif et c'est vraiment une bonne chose.

Contrairement au propos qui a été dit en commission par M. ORSUCCI (le rapport n'a pas été lu), qui avait dit qu'il n'y avait rien de révolutionnaire, c'est vrai que sa commune est quand même bien engagée dans ce domaine-là. Pour moi, c'est une bonne chose. Je ne vais pas reprendre les éléments abordés, les quatre thématiques où l'on voit, et je rejoins ma collègue Anne TOMASI, une réelle volonté de la CDC de s'investir dans ce développement important qui est l'économie sociale et solidaire, et surtout une mise en place d'une organisation transversale avec un pilotage qui va être renforcé avec la direction générale des services. Et également, cette volonté d'agir en co-construction avec toute la création des groupes de travail mis en place.

Il y a la CRESS aussi (chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) qui coordonne toute cette économie, qui sera intégrée dans ce comité de pilotage et qui regroupe, je ne vais pas reprendre les différents services que vous avez déjà cités et qu'on retrouve dans le rapport. Mais toujours dans le même souci qui a été évoqué par M. ORSUCCI, toujours en commission du développement, et là je n'ai peut-être pas bien saisi, mais afin que les aides soient bien coordonnées dans le secteur associatif, il a été évoqué, vous l'avez dit, M. le Président, un dispositif d' « entrée commune ». Concrètement, aujourd'hui par exemple, sur la méthode, comment cela va se passer pour les associations qui traitent directement avec l'ADEC ? C'est le petit point d'explication que je n'ai pas bien saisi que j'aimerais avoir.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. S'il n'y a plus de demandes de prises de parole, réponse du Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Juste pour répondre à notre collègue, tout ce qui relève de l'ADEC, les dispositifs de l'ADEC, bien sûr, les associations restent en contact direct avec l'ADEC. Pour tout ce qui relève des autres champs et de tout ce qui relève de la Collectivité de Corse, et on a vu qu'il y avait plusieurs domaines dans lesquels nous sommes susceptibles d'intervenir, il y aura un point

d'entrée unique au niveau de la direction et ensuite, ça sera réparti en fonction des secteurs. Donc, un élément de simplification et ensuite il y aura ce pilotage dans lequel il y aura l'ensemble des acteurs impliqués avec des réunions régulières pour faire le point.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous avons un amendement n°1 et un amendement n° 2 du Conseil exécutif à son propre rapport.

Effectivement, il y a eu une coquille rédactionnelle qui fait que dans votre amendement n° 1 vous avez un "copier-coller" à la deuxième page à la fin, qui n'a rien à voir avec cet amendement puisqu'il s'agit d'un reliquat d'amendement de tout à l'heure.

L'amendement n° 1, sans cet ajout malencontreux, je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

L'amendement n° 2 qui vous avez devant les yeux et qui a été présenté. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport amendé est ADOPTE à l'unanimité.²¹

Rapport n° 417. Qui le présente ? M. ANGELINI.

*** Rapport n° 417 : Strutturazioni è accompagnamentu di a filiera di u Trasportu Stradali di Viaghjadori**

*** Rapport n° 417** : Structuration et accompagnement de la filière du Transport Routier de Voyageurs (TRV)

²¹ Délibération N° 19/471 AC

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, M. le Président.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Assez rapidement, vu l'heure avancée, mais quand même, un rapport stratégique lui aussi, de portée « moins globale » peut-être en termes de valeur et d'impact, mais déterminant, pour ne pas dire décisif, pour une profession tout entière et plus généralement, pour l'idée que nous avons, Mme la Présidente de l'OTC, M. le Président de l'Exécutif et l'ensemble de notre équipe et majorité, de l'interconnexion, de la mobilité et du transport de voyageurs en l'espèce dans l'île.

Comme vous le savez, la loi NOTRe a donné à la Collectivité de Corse le statut d'autorité organisatrice des transports. Notre volonté permanente est d'accélérer la mise à niveau de l'ensemble de nos infrastructures avec un accent particulier sur nos réseaux de transports internes et sur la montée en compétences de l'ensemble des acteurs.

Le SRDE2I de décembre 2016 a donc introduit ces deux notions. Il a ciblé le transport et la notion d'interconnexion et de mobilité durable en même temps qu'il a rappelé que la filière du transport routier de voyageurs était un rouage important en termes de mobilité renforcée notamment par l'insularité, par la diversification relativement faible de l'offre de transport disponible.

Dans ce cadre, une demande de soutien à la filière de transport de voyageurs a été introduite à l'ADEC en avril 2017. Nous avons alors considéré qu'il était plus opportun, non pas de la traiter de manière empirique ou un peu isolée, mais de l'inscrire dans la politique que je viens de rappeler, en même temps que de globaliser l'approche opérationnelle avec, vous le voyez, des moyens techniques et financiers qui n'ont jamais été mobilisés ou en tous les cas, dans ces proportions.

Je veux rappeler que ce rapport a un impact financier de l'ordre de 20 M€ pour l'ensemble de la profession avec des externalités et des effets induits qui seront tout à fait considérables.

Avant d'aller plus loin, nous avons tout d'abord mené à travers Corsica statistica en lien avec l'INSEE une politique d'observation et un

diagnostic poussé, afin d'assurer la montée en compétence des acteurs et de peaufiner l'effort de structuration de l'écosystème.

Ce premier diagnostic nous a conduits assez rapidement à l'idée qu'il nous fallait donc organiser un soutien. Je veux ici saluer le travail remarquable concernant l'économie sociale et solidaire, cela a été dit mais je le reprends bien volontiers à mon compte sur ce plan-là, qui a été mené par Corsica Statistica sous la conduite opérationnelle de Lesia SARGENTINI, le travail qui a été mené également par Mickaël ANDREANI sur le sujet de la structuration, d'autant qu'il a durant deux années et plus assuré un dialogue permanent avec l'ensemble de la profession, notamment avec les organisations syndicales. Je pense au premier chef, à la FNTV, à Strada corsa et à tant d'autres qui ont été des partenaires loyaux et constants dans l'élaboration de cette politique nouvelle en matière de transport routier de voyageurs.

Donc, je n'ai donc pas besoin de rappeler ici à quel point il impacte positivement sur l'émission de gaz, sur les problématiques très contemporaines que l'on a traitées par ailleurs dans le cadre de la déclaration sur l'urgence climatique et écologique, en même temps bien sûr qu'il induit une économie qui est très importante, avec un poids de près de 60 M€ par an de chiffre d'affaires, près de 1 000 véhicules et une petite centaine d'entreprises dont 73 % sont des TPE, et 500 véhicules qui concourent à titre principal à un maillage territorial abouti.

On a identifié les difficultés : un bouquet de services peu développés, faiblement articulés avec les autres offres de transport, en même temps que peu lisibles et mal adaptés aux attentes des usagers.

Deuxièmement, sans que ce soit trop technique et pardonnez-moi, l'obsolescence de notre parc d'autocars. L'âge moyen d'un bus en Corse est de 9,3 années lorsqu'il est de 8 sur le continent. On a un taux de renouvellement qui est plus faible de 3 points.

Troisièmement, on est dans une profession qui est malheureusement peu attractive avec un vieillissement des actifs, la moitié des chefs d'entreprises du secteur ayant plus de 50 ans. On a des conditions d'emploi qui sont assez précaires comparativement à d'autres secteurs et on a malheureusement une qualification des salariés relativement faible, les 3/4 d'entre eux et notamment des chauffeurs, ça n'enlève rien à leur mérite, n'ayant pas qualifications particulières en termes de diplôme ou de

certification, même si des choses sont requises. Et surtout, et cela a entraîné beaucoup de débats au sein de notre Conseil exécutif, on a une forte dépendance à la commande publique. On n'est pas dans une segmentation du marché qui permet à l'ensemble des opérateurs de bénéficier d'un oxygène et d'un niveau d'activité dans le domaine du loisir, du transport de touristes, etc.

On sait chez nous que la commande publique et singulièrement le transport scolaire, déterminent pour ne pas dire contraignent positivement ou pas une large part de l'écosystème.

On a cerné les 4 grandes mutations : celle qui est réglementaire et normative, le SRIT du PADDUC, la loi MACRON et surtout la loi de transition énergétique qui impose un renouvellement des flottes avec des véhicules à faibles émissions.

Deuxièmement, la mutation institutionnelle avec la loi NOTRe et la nécessité de réviser notre organisation.

Troisièmement, la mutation numérique. Obligation de transmission de données, de numérisation d'un certain nombre de fonctionnalités (informatique, billettique, aide à l'exploitant, wifi, GPS, etc.).

Quatrièmement et enfin, je l'ai un peu dit, social. Vieillesse des actifs et nécessité d'adapter l'offre en formation initiale et continue avec la problématique des PMR (personne à mobilité réduite).

Donc, très vite, une stratégie adaptée, ciblée et je le redis, assez puissante.

Nous avons à l'ADEC, conjointement avec l'ensemble du Conseil exécutif, initié un certain nombre d'actions collectives (l'aéronautique, Corse composites et le PIAC, la coutellerie - M. le Président de l'AUE dans son autre vie connaît parfaitement le sujet -, la boucherie, bientôt le chocolat, les métiers de bouche, etc.)

Cette idée d'organiser le tissu économique à partir d'écosystèmes qui soient plus résilients et plus structurés dans un écosystème où une île comme la nôtre est quelque chose de pertinent. On en a besoin pour améliorer la compétitivité de notre économie en même temps bien sûr que sa capacité à affronter les défis et les mutations que nous impose un certain nombre d'enjeux.

Aujourd'hui, c'est clair, en Corse, une entreprise seule ne peut pas faire face à un certain nombre de défis. Il faut donc que l'on pense et que l'on raisonne en filières, que la puissance publique, que le service public notamment en matière économique aide à structurer ces filières-là.

On a donc bâti, et j'en aurai bientôt terminé, un soutien à la filière autour de 5 axes que je voudrais évoquer brièvement : l'adaptation de la filière aux obligations réglementaires, la modernisation du parc, notamment la question des véhicules à plus faibles émissions, la numérisation, etc.

Deuxièmement, le développement des compétences et l'organisation dans la gestion d'entreprise.

Troisièmement, l'organisation d'une gestion prévisionnelle des emplois pour la pérennisation et les recrutements.

Quatrièmement, l'animation, la promotion, la dynamisation de la filière.

Cinquièmement, enfin, j'y ai fait référence, le soutien à la reprise transmission.

Ces axes se déclinent en mesures d'aides qui sont dans le rapport, je n'y reviens pas, et de fiches actions.

Les objectifs y sont transparents : accompagner le saut qualitatif de la filière, être en position de répondre aux exigences des futurs appels d'offres organisés par la Collectivité, notamment en matière de transport conventionné et faire du transport routier de voyageurs un maillon incontournable de l'intermodalité et de la mobilité durable en inscrivant une offre de services qui soit dûment articulée avec les autres transports.

Je terminerai en vous disant que tout ceci a un coût total prévisionnel de 20 249 000 €. La part de la Collectivité/FEDER, est de 6,6 M€, 32 % du programme en gros sous forme de subventions. Le reste, c'est le budget de l'action économique, le POFEDER si nécessaire et bien sûr, puisque c'est notre rôle, l'intervention des autres outils financiers. Je pense à la CADEC avec des avances remboursables ou à la BPI avec de la garantie bancaire et bien sûr il y a une contrepartie économique en même temps que sociale, j'allais presque dire éthique, qui est celle des fonds propres des entreprises qui viennent consolider le dispositif.

Notre intervention, si vous en délibérez, Mesdames et Messieurs les conseillers, sera triple : impulser l'interconnexion de tous les territoires en tant qu'autorité organisatrice ; soutenir la filière et ses acteurs au travers d'un programme d'actions qui permettra, je sais que le terme est souvent galvaudé, mais en l'occurrence il ne l'est pas, il est même sous-dimensionné ou inadapté, un rattrapage historique de la profession ; une mise en situation des acteurs pour répondre aux nouvelles exigences notamment de la Collectivité. Enfin, on va continuer d'assurer un rôle de coordination auprès des différentes institutions et services dans la réalisation de ce programme et dans la conduite de ses actions.

Donc, un impact écologique, économique, juridique et organisationnel. 20 M€ potentiellement injectés sur un pas de temps de 3 à 5 ans, des objectifs clairs, des fiches actions concrètes, des plan phasés et la volonté claire et constante d'aider une profession et une filière, des centaines d'emplois qui en ont besoin et qui concourent, je ne l'ai pas dit mais je le rajouterai en conclusion, à l'attractivité du territoire et à la bonne marche de notre stratégie en matière d'interconnexion et de mobilité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif. Il y a un rapport de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président.

Mme Mattea CASALTA s'est félicitée de la présentation de ce rapport et de la précision des mesures déclinées au bénéfice de la filière du transport routier de voyageurs.

Elle a salué l'intérêt de pérenniser le maillage des territoires notamment ruraux, par l'accompagnement structuré des entreprises. De manière évidente, cela constitue aussi un moyen indispensable au maintien des services publics dans le rural.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-Participations des groupes « Per l'Avvene » et « Andà per Dumane ».

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y a eu rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi, ò Sgiò Presidente.

M. LACOMBE a interrogé les services sur les coûts financiers de cette action collective et les montants des subventions espérées ou réellement possibles. Il a regretté que les financements ne soient pas clairement identifiés dans le rapport.

Par ailleurs, il a souhaité savoir quels étaient les retours sur les engagements financiers indiqués dans le rapport.

Les services ont fait observer que les différents financements figuraient dans le tableau (cf. rapport du Conseil Exécutif), ainsi que la contrepartie des financeurs privés.

Ils ont précisé que le prévisionnel a été bâti en fonction d'un niveau de renouvellement d'un nombre défini de véhicules, sur un volet de formation des chauffeurs, sur un nombre de maintien ou de renouvellement d'emplois, ainsi que sur la partie « animation » de la filière.

La Commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Une question d'organisation.

Il y a ce rapport en cours d'examen. Je vous propose d'être très brefs, pourquoi ? Parce qu'il y a un autre rapport qu'il va falloir examiner avant de se quitter aujourd'hui, c'est le rapport n° 399 concernant le centre d'art polyphonique parce qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont fait le déplacement, qui sont ici et il serait pour le moins discourtois de renvoyer ce rapport à demain. Mais, comme vous le savez, nous arrêtons en principe

dans quelques minutes, c'est-à-dire à 20 heures. Ceci étant précisé, vous pouvez évidemment vous exprimer comme vous le souhaitez, mais dans les limites du temps qui nous est imparti à tous.

Vous avez la parole.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Généralement, j'essaye de ne pas dépasser le temps imparti. Mais je pense que 20 M€ investis en milieu rural, ça mérite malgré tout deux mots.

Effectivement, on maintient une filière, on l'accompagne on la développe, tout cela en concertation avec tous les acteurs, on adapte, on essaie de favoriser certaines compétences et on dynamise. Ça, c'est parfait. Mais ce qui est encore plus important, me semble-t-il, ce sont toutes les retombées économiques parce que le fait d'avoir un service de transport de voyageurs avec un maillage conséquent pour tout le territoire corse, c'est très important en hiver, c'est très important pour une population qui se sédentarise dans nos villages, pour des jeunes couples qui peuvent s'installer dans nos villages, les enfants pourront ainsi aller dans les écoles, même si elles ne sont pas forcément tout près de leur domicile.

Mais ce qui est important également, c'est de rendre tous ces territoires de l'intérieur très attractifs pour la saison estivale parce que lorsque nous recevons des touristes, malheureusement, la plupart du temps, nous leur demandons d'avoir une voiture pour se déplacer et souvent, ils restent sur le littoral. Ça permettra à des régions d'être découvertes, développées et ça a été largement souligné et précisé par M. le Président de l'ADEC, tout cela avec une volonté certaine d'éviter un nombre trop important de véhicules privés. Forcément, ça rejoint ce que vous défendez, M. le Président, et je vous suis là-dessus pour tout ce qui concerne l'avenir de notre planète et de notre pays en matière de climat et autres.

Je ne serai pas plus longue. En tout cas, félicitations pour ce brillant rapport !

Le Président TALAMONI

Merci. François ORLANDI va prendre la parole sous les réserves que j'exprimais, il y a un instant.

M. François ORLANDI

Ne vous inquiétez pas, M. le Président, je serai bref.

Je vais à mon tour saluer le travail qui a été présenté.

Simplement, attirer, si besoin en était, l'attention du conseiller exécutif sur l'importance de ce rapport et l'aide qui est apportée notamment aux transporteurs. Mais rappeler aussi que l'essentiel des transports, vous l'avez souligné, représente à peu près 70 % des transports de passagers, et particulièrement les transports scolaires.

Donc, je vous invite, à propos des futurs appels d'offres, à prendre en compte la réalité du tissu économique. Nous avons sur la Corse des petits transporteurs qui ont des bassins d'activité très réduits.

Je crois qu'aussi bien les travaux qui sont contenus dans ce rapport, que l'approche qui doit être faite ultérieurement dans la définition du cahier des charges et de l'appel d'offres, en particulier pour les transports scolaires qui représentent l'essentiel de l'activité dans la plupart des cas, d'être très attentif au risque auquel on s'expose lorsqu'on a à faire à un tissu économique qui n'est pas organisé, comme on peut l'imaginer, sur le continent où il y a des milliers et des milliers d'enfants qui sont transportés, où il y a des entreprises qui peuvent s'étendre sur des bassins de population beaucoup plus importants, avec des réalités géographiques qui sont différentes.

Le travail qui a été fait ici, le travail qui sera fait par ailleurs doit se construire en synergie avec les acteurs. Je vous invite vraiment à les contacter, à travailler avec eux pour essayer de mettre à profit et l'intérêt du rapport que vous avez réalisé, et l'intérêt des filières et des acteurs qui sont en règle générale ceux du milieu rural.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme MARIOTTI, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci.

Mon intervention va être un peu dans la lignée de ce que vient d'expliquer François ORLANDI.

Ce rapport nonobstant le fait que l'étude de marché, l'état des lieux est extrêmement instructif puisque ça nous permet d'appréhender un secteur d'activités qui est marqué par le transport scolaire, je me demande s'il n'intervient pas un peu en amont. Je vous explique.

Le monde du transport scolaire a été un peu secoué ces derniers temps, par des remous, ces dernières semaines, avec des inquiétudes comme l'a dit François ORLANDI, qui ont été remontées, sur des clauses qui étaient jugées extrêmement contraignantes, voire trop restrictives, voire dans certains cas inéquitables dans les marchés d'attribution des lignes.

Sachant qu'on n'a pas, en tout cas dans cet hémicycle, d'informations sur l'avancée des négociations qui ont été faites avec les syndicats, d'ailleurs je voudrais savoir si vous connaissez le taux de syndicalisation de la profession, ce serait important aussi à savoir.

Je vous rappelle quand même qu'il y avait beaucoup d'inquiétudes entre autres sur les marchés à bons de commande, deux fois deux ans, ça a peut-être évolué depuis, parce qu'on nous disait « comment peut-t-on se projeter dans l'avenir et investir entre autres dans des véhicules neufs Euro 6 qui sont beaucoup plus chers si on n'a pas de perspectives et de visibilité de ce que sera le chiffres d'affaires de demain ».

Ce qui est très important dans le rapport, et vous l'avez noté, c'est que sur les 85 entreprises, dont plus de 90 % font du transport scolaire, c'est 1 000 emplois, mais c'est surtout beaucoup de toutes petites entreprises à caractère familial qui ne sont peut-être pas aujourd'hui structurées pour répondre à ces appels d'offres.

Déjà, ce serait bien peut-être qu'en parallèle, vous nous fassiez un petit point d'actualisation sur l'état de l'avancement des négociations.

Ensuite, on a parlé des normes Euro 6. Il y avait auparavant, d'ailleurs même dans ce rapport, des aides très conséquentes sur les véhicules électriques. Ce n'est pas parce que j'ai travaillé chez Renault, entre autres, très longtemps sur ce type de véhicules et les véhicules électriques, il faut

quand même être assez réaliste. La réalité de notre terrain, les routes, le rural ne sont peut-être pas aujourd'hui extrêmement adaptés au fait de mettre sur les routes des véhicules électriques, avec ne fût-ce que la recharge. Le véhicule électrique, je vous rappelle quand même que c'est deux fois et demie le coût d'un Euro 6. Il faut faire attention.

J'ai vu que là, vous aviez réintégré des aides sur l'achat des véhicules aux normes Euro 6, peut-être pas à notre avis, aussi importantes que la profession le voudrait.

C'est un peu déconnecté de votre rapport, M. le Président, mais c'est important également. Il y a eu beaucoup de critiques sur la billettique, sur le côté un petit peu flicage de la billettique et surtout, sur la notion qui renvoyait au fait que les transporteurs disaient qu'ils ne pouvaient pas réutiliser le véhicule sur du kilométrage extrascolaire. Là aussi, il faut faire attention. Je sais que l'étude qui a été menée pour servir de base à la mise en place de ces normes restrictives, c'est une étude qui a été menée en Ile-de-France. Il ne faut pas oublier qu'en Corse, il y a très peu d'activités extrascolaires. Aujourd'hui, on n'a pas de transport d'entreprise. Si on ne leur laisse pas un petit peu cette bouffée d'oxygène et qu'on les contraigne vraiment là-dessus, sur les 15 %, ça risque de poser problème.

Ce qui m'inquiète aussi, c'est l'éventuel regroupement des lignes qui se profile. Je sais que c'est compliqué, c'est-à-dire qu'il y a de plus en plus de normes, de numérique, de professionnalisation qui est exigée. Je ne voudrais pas qu'on en arrive à une casse sociale importante avec un regroupement des lignes et la cassure de ce tissu d'entreprises familiales qui, quelque part, font que le rural et que nos villages puissent encore exister. C'est un peu notre service public à nous aussi, ce transport scolaire.

Je pense que votre rapport ne doit pas être décorrélé de ce que l'on attend au niveau d'informations dans cet hémicycle sur l'avancement de vos négociations avec le monde du transport. Merci.

Le Président TALAMONI

Comme manifestement, j'ai prévenu pour rien, nous sommes dans l'illégalité depuis 1 minute, bientôt je n'ai plus de secrétariat général et par conséquent, je vais être obligé de suspendre.

En l'état actuel des choses, je peux donner la parole... Eh oui, je préviens, mais chacun suit son fil, je veux bien, mais on sait qu'il y a des gens qui attendent. Ce sont des débats de commissions que nous avons là, en gros.

Je donne la parole à Vanina BORROMEI pour la réponse et ensuite, je pense que nous allons être obligés de suspendre.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Je vais répondre parce que finalement, la discussion retombe du côté des marchés publics et non pas de l'aide à la filière qui est vraiment l'objet de ce rapport. Donc, je suis un peu surprise parce que c'est un rapport qui évidemment, vous vous en doutez, ne date pas de il y a 6 mois, période à laquelle nous avons commencé à discuter avec les syndicats pour le renouvellement des différents marchés publics.

Je vais intervenir très rapidement sur les différents points. Je l'ai déjà dit lors d'une question orale et visiblement, ça n'a pas été bien compris et donc, je vais le répéter.

Il y a eu certes des inquiétudes quand nous avons travaillé à l'harmonisation des marchés, en ce qui concerne le transport scolaire. Pourquoi ? Deux systèmes complètement différents. L'ex-CD 2B pour lequel il y avait des marchés forfaitaires fait de manière plus qu'aléatoire sur des durées de 7 ans. Des marchés à bons de commande sur l'ex-CD 2A qui étaient de 1 an renouvelable 3 fois. Donc, un an, un an, un an.

Aujourd'hui, l'inquiétude en ce qui concerne le 2 fois 2 ans, en ce qui concerne l'ex-CD 2A, c'était plutôt une bonne nouvelle puisqu'ils avaient un an renouvelable tous les ans, donc le 2 fois 2 ans a été plus que favorablement bien accueilli. La difficulté a été surtout pour les marchés forfaitaires de 7 ans concernant la Haute-Corse où on nous a expliqué, et on l'a bien entendu, on a négocié en ce sens, qu'il y avait une difficulté d'amortissement qui était spécifique à la Haute-Corse, puisqu'en Corse-du-Sud avec un an renouvelable 3 fois il n'y avait pas de difficultés, mais pour la Haute-Corse, visiblement, de grosses difficultés.

On a donc entamé ce cycle de négociations où on a eu des retours tout à fait favorables. Mais il faut quand même rappeler qu'effectivement, les

syndicats ne sont pas représentatifs en termes d'entreprise, on est bien d'accord, de l'ensemble des acteurs. Il y a beaucoup de transporteurs qui ne sont pas syndiqués et nous les associons quand même dans les discussions parce qu'effectivement, il y a 2 syndicats qui participent, mais ils ne sont pas, en termes de représentation sur la globalité, très importants, même si bien sûr ce sont les syndicats et notre rôle est de discuter avec eux parce ils représentent la profession.

Donc des discussions qui ont très bien avancé, en tout cas sur les délais. Il a été convenu de travailler sur 5 ans puisque le bon de commande ne peut pas aller au-delà de 4 années. Nous avons essayé de chercher dans les différentes jurisprudences les possibilités que nous avons parce que, mais je pense que tout le monde le sait, en ce qui concerne le bon de commande, nous avons plus de flexibilité pour les modifications en fonction du nombre d'élèves sur les lignes. Ça n'était pas possible. Nous avons donc lancé la réflexion sur 5 ans.

Entre-temps, il y a eu des marchés qui ont été renouvelés en 2 fois 2 ans. Nous avons proposé, si les 5 ans devaient aboutir, aux entreprises qui auraient eu ces 2 fois 2 ans, de nous dire au bout des 2 années, si elles souhaitaient partir sur le nouveau délai. La plupart nous ont fait savoir qu'elles souhaitaient rester sur 4 ans en bons de commande et plus tard, dans un second temps, si nous arrivions aux 5 ans en forfaitaire, elles rentreraient dans le système. Il n'y a pas de difficultés à ce niveau-là.

Je crois que c'était une réelle inquiétude, elle a été soulevée et c'est une très bonne chose.

En ce qui concerne l'amortissement, là aussi, je me dois de préciser. L'amortissement, quand la Collectivité passe un marché et qu'un autocar est destiné au transport scolaire, il y a un à amortissement de 100 % sur cette ligne, si effectivement il est destiné exclusivement à ce transport scolaire.

Il a été prévu dans le cahier des charges que s'il y avait des transports extrascolaires, il fallait évidemment à la fin de l'année, déduire ces kilomètres ; la Collectivité ne pouvait pas avoir à sa charge les frais d'amortissement en dehors du scolaire.

Alors, nous avons entendu les arguments également de ces transporteurs qui disaient qu'exceptionnellement, ils pouvaient dans le rural emmener, par exemple, des enfants à la piscine ou faire une visite. Nous leur

avons donc proposé cette marge de 15 % qui a été accueillie très favorablement. Je crois qu'il fallait le prendre en compte, mais 15 %, c'est quand même considérable sur le kilométrage annuel.

Sur la billettique, je crois que là aussi, il faut lever toute ambiguïté. Nous l'avons votée à l'unanimité dans cette Assemblée. La billettique permettait à la base d'avoir une carte unique pour l'enfant qui souhaitait être transporté en interurbain, en transport scolaire et avec les chemins de fer. Là, je crois qu'il y a eu surtout peut-être un déficit de communication sur la billettique.

Effectivement, en ce qui concerne cette possibilité pour les enfants, y compris pour le contrôle, y compris pour s'assurer que les enfants ont bien pris le car, y compris pour s'assurer, pour nous, que nous avons des effectifs justes, parce qu'en ce qui concerne l'attribution de ces marchés, le fait que nous ayons voté la gratuité, fait également que beaucoup s'inscrivent sur ces lignes pour ne pas utiliser le car ou peut-être une fois. Nous sommes obligés ensuite de configurer la ligne et de demander aux autocaristes, en fonction des inscriptions, ce qui fait qu'on peut se retrouver avec une ligne pour 55 personnes où tout au long de l'année, on aura peut-être 30 élèves. Alors, les élèves changent et donc, on a demandé des précisions sur la billettique pour s'assurer que les élèves puissent être identifiés personnellement sur la ligne, parce qu'un élève peut le prendre le lundi, pas le mardi et on peut avoir le même nombre. Tout cela est assez complexe.

Mais je vous rappelle l'idée de la billettique, c'était bien sûr non pas de suivre à la trace le car, mais bien de s'assurer que les élèves puissent circuler librement et dans le cadre de l'intermodalité, même si j'ai envie de vous dire, que si on suivait le car à la trace, ils ont quand même des points à respecter, un trajet et un itinéraire très stricts. Quand bien même, je ne verrais pas la difficulté qu'il puisse y avoir un GPS sur cet autocar quand il assure un service de transport scolaire pour transporter nos enfants.

Voilà. Je crois que là aussi, l'ambiguïté a été levée, mais c'est vrai que ça faisait partie des inquiétudes.

Je vous rappelle aussi, qu'avec ce rapport et avec les avancées qu'il y a eues, le travail considérable qu'on a eu dans cette harmonisation qui est très complexe pour tout le monde, on a validé ensemble dans le cadre de la création du règlement des transports scolaires, les créations de lignes à 5 élèves et le maintien des lignes pour 3 élèves, ce qui a un coût considérable

pour la Collectivité que nous prenons en charge plus que volontiers, justement pour le maintien de ces élèves en milieu rural.

Je crois que là, toutes les ambiguïtés, en tout cas en ce qui concerne les marchés publics, ont pu être levées.

J'insiste bien, c'est vrai que nous sommes en discussion et ça a pu lever pas mal de doutes et aller vers des avancées considérables sur les marchés publics. Mais je voudrais quand même déconnecter ce rapport des difficultés que nous avons eues car ce rapport, il me semble que ça fait presque 18 mois qu'on discute avec les syndicats sur cette aide à la filière.

Merci, M. le Président, de m'avoir laissé préciser.

Le Président TALAMONI

Oui. Donc, Jean-Christophe ANGELINI

M. Jean-Christophe ANGELINI

En une minute, par courtoisie et par respect vis-à-vis des interlocuteurs et sur le fond des questions posées.

Vanina BORROMEI a fini avec concision et précision de donner la vision qui est la nôtre sur le plan des marchés publics, sur les questions posées par François et Marie-Thé.

Sur la question de la synergie qui a été mise en exergue, entre les niveaux de transports, ce rapport comme vous l'avez vu institue un comité de suivi. Nous vous y rendons attentifs au sens où il aura également à cœur de tenir des réunions intermédiaires et de dresser des bilans.

Sur les questions de Marie-Thé, indépendamment du sujet « marchés publics » auquel Vanina a répondu de manière très précise, préciser simplement deux choses qui sont venues également en complément des travaux de la commission des finances que nous avons intégrés et des conclusions du CESEC que nous avons, pour partie au moins, prises en compte.

Sur le sujet des aides, je vous rappelle que le cumul des aides et notamment le soutien de la BPI au sens de la garantie bancaire couvre le

déficit d'amortissement de l'achat d'un véhicule. On est en gros sur 5 années avec des durées de marchés, ça a été rappelé, qui peuvent être ou qui sont de 2 fois 2 ans. Donc, on est dans des temporalités qui sont cohérentes et qui ne font pas courir de risques aux acteurs du secteur.

Terminer en disant sur le point de l'Euro 6 qui est important, que nous avons des aides qui ont été réintégrées après que les élus aient fait un certain nombre de remarques et également, un plafonnement global par entreprise de 200 000 €, ce n'est quand même pas neutre, sur 3 ans.

On a en plus de cela des aides à la formation, des aides au recrutement, des financements d'actions de filières, des financements pour la promotion, pour l'animation. Je crois qu'on a un panel de moyens qui vient consolider le tout et que tout ceci va permettre, y compris aux petites entreprises, de devenir ou de redevenir viables. Merci.

Le Président TALAMONI

Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²²

Après avoir constaté que je ne dispose plus de secrétariat général, je vais être obligé de suspendre cette réunion de l'Assemblée de Corse.

Je regrette profondément pour les personnes qui se sont déplacées pour rien, mais il y a eu un grand nombre d'explications extrêmement techniques et extrêmement longues dont je ne suis pas sûr qu'elles ont leur place en séance publique, mais toujours est-il que nous en sommes là.

Donc, avec les excuses de l'Assemblée de Corse, je suspends la séance.

Nous nous retrouvons demain à 10 heures comme à l'accoutumée.

La séance est suspendue à 20 h 10.

²² Délibération N° 19/472 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
19 ET 20 DECEMBRE 2019

Placer l'éthique et le respect de
la déontologie au cœur de l'action et
des pratiques de la Collectivité de Corse :
une exigence conforme à l'attente des
citoyens, des élus, et des fonctionnaires

Rapport n° 2019/E4/413

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : Mme Christelle COMBETTE au nom du groupe Per l'Avvene

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **Page 4 du rapport et Article 1 de la délibération :**

Après les mots « faits de corruption » **RAJOUTER** les mots suivants : « *et d'extorsion* ».

- **Page 2 du rapport , Paragraphe 4 :**

REPLACER « Dès leur accès... se sont engagés » **PAR** « *L'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif de Corse tient....* ».

* **AVIS DE LA COMMISSION :**

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte
SOUS-AMENDE (*)**

(*) **SUPPRIMER** le mot « extorsion » et **COMPLÉTER PAR** : « *ou tous autres faits et comportements constitutifs de manquements à la règle de droit.* ».

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
19 ET 20 DECEMBRE 2019****DECLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE
ET ECOLOGIQUE
Rapport n° 2019/E4/418****AMENDEMENT N° 1**

DEPOSE PAR : LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU
NUMERIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

À la page 2 du projet de délibération, après le dixième « CONSIDERANT »

AJOUTER :

« CONSIDERANT les travaux et initiatives d'ores et déjà engagés ou prises par le
Conseil Exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse, »

À la page 2 du projet de délibération, au deuxième paragraphe de l'article 2,

AJOUTER après le Président de l'Assemblée de Corse : « dans le cadre de leurs
prérogatives respectives, »...

*** AVIS DE LA COMMISSION :****FAVORABLE***** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
19 ET 20 DECEMBRE 2019**

**EROSION DU LITTORAL : DEFINITION
DES GRANDES ORIENTATIONS ET
METHODOLOGIE POUR L'ELABORATION
D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE
CORSE DE GESTION INTEGREE
DU TRAIT DE COTE**

Rapport n° 2019/E4/409

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

L'objectif de cet amendement est d'associer tant sur l'axe 1 : Mise en place de la gouvernance, que sur l'axe 7 : Portage, animation et coordination des projets la Commission ad hoc sur les activités économiques du littoral de l'Assemblée de Corse.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

À la page 25, à la fin du paragraphe « Axe 1 : Mise en place de la gouvernance »

REEMPLACER le mot « et » entre les mots l'O.E.H.C » et « l'agence foncière » **par le** caractère « , ».

SUPPRIMER le caractère « . » à la fin du paragraphe.

AJOUTER à la fin du paragraphe « et la Commission ad hoc sur les activités économiques du littoral de l'Assemblée de Corse. ».

À la page 27 au paragraphe « Axe 7 : Portage, animation et coordination des projets »

REEMPLACER la phrase

« Il sera composé de la C.d.C (O.E.C, A.U.E, O.E.H.C, agence foncière, mission Eau » C.d.C), de l'État (D.R.E.A.L, D.D.T.M, préfecture, sous-préfecture), du B.R.G.M, du Conservatoire du Littoral, ainsi que des communes et/ou groupements de commune du secteur concerné. »

par la phrase :

« Il sera composé de la C.d.C (O.E.C, A.U.E, O.E.H.C, agence foncière, mission Eau » C.d.C), de l'État (D.R.E.A.L, D.D.T.M, préfecture, sous-préfecture), du B.R.G.M, du Conservatoire du Littoral, des communes et/ou groupements de commune du secteur concerné ainsi que de la commission ad hoc sur les activités économiques du littoral de l'Assemblée de Corse.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTÉ

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
19 ET 20 DECEMBRE 2019

EROSION DU LITTORAL : DEFINITION
DES GRANDES ORIENTATIONS ET
METHODOLOGIE POUR L'ELABORATION
D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE
CORSE DE GESTION INTEGREE
DU TRAIT DE COTE

Rapport n° 2019/E4/409

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »

EXPOSE DES MOTIFS :

L'objectif de cet amendement est d'associer le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate, la Chambre des territoires et sa commission « protection du littoral et du milieu marin » à la gouvernance et au comité technique.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans le rapport « Erosion du littoral : définition des grandes orientations et méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie territoriale corse de gestion intégrée du trait de côte » joint en annexe, à la page 25, à la fin de l'Axe 1 : Mise en place de la gouvernance :

AJOUTER la phrase : « Le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate, la Chambre des territoires et sa Commission « protection du

littoral et du milieu marin » pourraient également être associées à cette coordination, selon des modalités qui resteraient à définir. »

À la page 27 - Axe 7 : Portage, animation et coordination des projets, après « il sera composé de la CdC (O.E.C, A.U.E, O.EH.C, agence foncière, mission « eau » CdC) » :

AJOUTER : « du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate, de la Chambre des territoires, »

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
19 ET 20 DECEMBRE 2019****CADRE DE REFERENCE POUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) EN CORSE****Rapport n° 2019/E4/416****AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement porte sur spécifiquement sur la valorisation des initiatives territoriales économiques, sociales et solidaires en partenariat avec les acteurs clés du bassin méditerranéen.

Dans le cadre de la déclinaison du SRDE2I, l'Assemblée de Corse a adopté le 31 mai 2018 un rapport intitulé « POLITIQUE DE RAYONNEMENT ECONOMIQUE A L'INTERNATIONAL DE LA CORSE ». Ce rapport décline de nombreuses mesures tant sur le plan export, rayonnement que coopération économique. Dans ce contexte, l'ADEC est l'établissement en charge de la politique d'internationalisation de l'économie corse au sens large. Il apparait donc fondamental que les actions entreprises dans le cadre de partenariats européens et méditerranéens, lorsqu'ils concernent l'ESS sur son volet économique, soient réalisés dans le cadre de cette stratégie portée par la Direction Innovation, Internationalisation et Intelligence Territoriale de l'ADEC.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Pour cela, la rédaction du rapport est modifiée comme suit :

Modifier, à la page 31 du rapport, les deux premiers leviers comme suit :

« Concerter avec l'ADEC la participation à un projet de coopération ou à une action concrète dans le domaine de l'ESS, lié aux acteurs et réseaux des territoires méditerranéen.

Accompagner et impliquer les acteurs de l'ESS dans des projets de coopération en concertation avec l'ADEC et dans le respect des prérogatives confiées à celle-ci par le rapport adopté le 31mai 2019. »

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
19 ET 20 DECEMBRE 2019****CADRE DE REFERENCE POUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) EN CORSE****Rapport n° 2019/E4/416****AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement porte sur la philosophie générale du rapport.

L'ESS figure parmi les compétences exclusives de l'Agence de Développement Economique de la Corse, et est actuellement portée par la Direction Générale Adjointe Opérationnelle, au sein de la DET (Direction des Entreprises et des Territoires). Il apparaît donc nécessaire de préciser la nécessaire coordination des actions proposées avec celles déjà menées sous la coordination de l'établissement public en charge de la politique économique de la Collectivité dans un souci d'optimisation des ressources et moyens alloués à cette stratégie.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Pour cela, tant au niveau des actions que de la gouvernance, la rédaction du rapport est modifiée comme suit :

1) Modifier, à la page 10 du rapport, le premier paragraphe du 5. ainsi :

« Le dispositif « entrée commune » en vigueur depuis le début de l'année 2019 devra, en coordination avec l'ADEC, être articulé avec les agences et offices concernés de la CdC, de façon à ... »

2) Modifier, à la page 13 du rapport, la dernière phrase ainsi :

« La Collectivité de Corse, en collaboration étroite avec l'ADEC, entend co-construire une stratégie nouvelle avec les acteurs de l'ESS et les territoires. »

3) Modifier, à la page 22 du rapport, le tiret 3 des leviers d'action ainsi :

« Renforcer l'outil d'observation Corsica Statistica et la prospective sur les filières d'avenir de l'ESS (circuits courts, économie circulaire, économie verte, mobilité durable et inclusive, silver economy, etc)

4) Rajouter, à la page 22, à la fin du 2.5, la phrase suivante :

« Une convention existe déjà entre l'ADEC et la CRESS - signée le 07/07/2017 qui définit les objectifs et les modalités de partenariat entre la CRESS Corsica et l'ADEC à travers Corsica Statistica pour la réalisation de la mission d'observation de l'ESS en Corse. »

5) Modifier, page 23, l'avant dernier paragraphe en tenant compte de l'adoption d'un rapport relatif à l'ingénierie financière (délibération 19/249 AC du 25 juillet 2019) comme suit :

« Dans le cadre du déploiement, à partir de Fin'imprese, d'un fonds d'intervention spécifique en soutien à l'ESS (orientation de mise en œuvre prévue dans le SRDEII), un fond de trésorerie porté par CAPI a été créé depuis le 26 novembre 2018 pour soutenir les structures de l'ESS présentant des difficultés de trésorerie.

6) Rajouter, à la page 24, après les tirets :

« Ces quatre leviers seront actionnés en étroite collaboration avec l'ADEC. »

7) Compléter le paragraphe de la page 33 relatif à la conférence territoriale de l'ESS comme suit :

« Instance de concertation sur les orientations, les moyens et résultats de la stratégie territoriale de l'ESS, la conférence est organisée par le représentant de l'État dans la Région et le président du Conseil régional (le Président du Conseil Exécutif pour la Corse) en lien avec l'ADEC et la CRESS. Elle est représentative de la diversité des acteurs de l'ESS (entreprises, syndicats, réseaux, collectivités territoriales, financeurs, chercheurs) et se réunit tous les 2 ans. »

8) Compléter le premier paragraphe de la page 33 relatif au comité de pilotage comme suit :

« Instance décisionnelle et de coordination de la stratégie territoriale de l'ESS en Corse, placée sous la présidence du Président du Conseil exécutif de Corse, avec la participation du Président de l'ADEC et /ou de son représentant.

Le Copil regroupe les services de la CdC, des agences et offices, les services de l'Etat, un représentant du Cesec de Corse, un représentant des chambres consulaires, un représentant de la Chambre des Territoires, un représentant de l'Assemblée de Corse, un représentant de l'Assemblea di a Giuventù, la CRESS Corsica et des représentants de chacun de ses collèges et plus largement différents financeurs (CAPI, Banques des territoires...). Il se réunit au minimum une fois/ an. »

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTÉ